



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

R A P P O R T
D'ÉVALUATION



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

L'évaluation du site universitaire de Grenoble a été placée sous la responsabilité d'Adrien **Schmitt**, consultant auprès du CNE, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du CNE.

Ont participé à l'évaluation :

Dominique **Arot**, Conseil supérieur des bibliothèques ;
Isidore **Boursier-Mougenot**, chargé de mission au CNE ;
Gérard-Michel **Cochard**, Université d'Amiens ;
Jean-Pierre **Gaborieau**, ancien directeur de l'IUFM de Rennes ;
Albert **Hamm**, Université Marc Bloch (Strasbourg II) ;
Hélène **Lamicq**, Université Paris XII ;
Claude **Moreau**, Université de technologie de Compiègne ;
Chantal **Zoller**, Université libre de Bruxelles.

ORGANISATION

Françoise **Bolland** et Delphine **Lecointre**, assistantes, ont assuré la présentation matérielle et l'illustration statistique et cartographique de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

PRÉAMBULE

En janvier 2001, le CNE a décidé d'engager simultanément l'évaluation des établissements universitaires de l'Académie de Grenoble. Pareille démarche permet d'inscrire le travail du CNE dans le calendrier de la contractualisation des universités. En effet, au moment d'élaborer leur projet de contrat quadriennal de développement pour la période 2003-2006, les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble disposeront des analyses, observations et recommandations du CNE.

Du point de vue universitaire, le territoire académique de Grenoble est composé de trois espaces bien distincts : Grenoble (trois universités et un institut national polytechnique, environ 45 000 étudiants), Chambéry-Annecy (l'Université de Savoie, environ 12 000 étudiants) et l'espace Drôme-Ardèche (Pôle universitaire de Valence, environ 3 200 étudiants¹). Les établissements d'enseignement supérieur grenoblois ainsi que l'Université de Savoie ont été évalués par le CNE durant l'année 2001. Les rapports d'évaluation des établissements grenoblois sont en cours de publication, le rapport du CNE sur l'Université de Savoie a été publié en mars 2002. Très prochainement, le Pôle de développement universitaire de Valence fera également l'objet d'une évaluation par le CNE. Le présent rapport s'intéresse essentiellement au site universitaire et scientifique de Grenoble.

L'évaluation du site universitaire de Grenoble, dite également "évaluation transversale", a pour ambition de compléter, de prolonger et d'enrichir l'évaluation de chacun des établissements grenoblois en analysant comment ils coopèrent entre eux et avec leurs partenaires académiques, scientifiques, économiques et politiques. Il s'agit donc ici d'examiner, d'une part, la coopération universitaire, qui se traduit par des services interuniversitaires, des structures d'intérêt commun, des projets de développement auxquels collaborent plusieurs établissements et, d'autre part, les partenariats dans différents domaines et dont la portée se situe à différentes échelles.

Ce regard porté sur l'ensemble du dispositif grenoblois d'enseignement supérieur et de recherche ne vise pas l'évaluation exhaustive d'un site universitaire et scientifique dont la richesse et la complexité sont très grandes. Il ne cherche pas non plus à constituer la synthèse des évaluations des différentes institutions qui ont été menées par le CNE, même s'il ne s'interdit pas de s'en inspirer sur tel ou tel sujet. Il s'agit bien plutôt de sélectionner certains domaines où s'exprime l'appartenance à un ensemble commun de niveau supérieur à celui de chaque établissement. Pour mener à bien cette approche globalisante, le CNE a retenu des domaines qui lui semblent particulièrement représentatifs du fonctionnement du site universitaire dans son ensemble : les aspects politiques et institutionnels de l'ensemble universitaire ; le développement universitaire dans l'agglomération grenobloise ; les services interuniversitaires ; la politique des langues ; certains aspects de la vie étudiante ; la coopération documentaire ; la formation continue ; les technologies de l'information et de la communication ; les relations internationales ; la formation des maîtres dans l'académie.

En même temps que cette évaluation était menée par le CNE, le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) réalisait une étude sur la politique de recherche en sciences exactes et expérimentales, en centrant son analyse sur les principaux organismes de recherche présents sur le site grenoblois : CNRS, CEA, INRIA et INSERM. Le CNER est un comité interministériel rattaché au ministère en charge de la recherche ; créé en mai 1989, il est chargé d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique définie par le gouvernement.

À la suite d'une concertation initiée en 2001, le CNE et le CNER ont conduit de façon concomitante et concertée leurs travaux d'évaluation.

¹ Chiffres de l'année 2000-2001



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Contexte et modalités de l'évaluation

9

Présentation du site universitaire

13

I	L'Académie de Grenoble dans la région Rhône-Alpes	15
II	Les politiques de la Région pour l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie	17
III	Le site universitaire et scientifique de l'Académie de Grenoble	21
IV	Le potentiel global de formation supérieure	21
V	Quelques données caractéristiques	22
VI	Le potentiel global de la recherche	23
VII	Le développement universitaire dans l'agglomération	27

Services et structures d'intérêt commun

33

I	Les services interuniversitaires	35
II	Autres structures	37
III	Les structures de coordination et leur évolution	38

La politique des langues

TABLE DES Matières

I	L'interuniversitaire et les langues	45
II	Le français langue étrangère	45
III	Les langues étrangères pour spécialistes d'autres disciplines	45
IV	Quelles perspectives ?	46
V	Conclusion	46

Aspects de la vie étudiante

47

I	Les points positifs	49
II	Les points négatifs	50

Les technologies de l'information et de la communication

51

I	Les TIC et la gestion	53
II	Les TIC pour l'enseignement et les étudiants : le projet GRECO	54
III	Observations et questions	56
IV	Conclusion	56

La formation continue universitaire

59

I	La formation continue dans les établissements	61
II	Initiatives interuniversitaires	63
III	Conclusion	65

Politiques et coopérations documentaires	67
I Quelques données globales	69
II Quels territoires pour la coopération documentaire ?	70
III La documentation, la communication et les évolutions technologiques	72
IV Conclusion	73
La dimension internationale du site grenoblois	75
I Choix et méthode	77
II Le rôle des structures de coordination	77
III La dimension internationale du site	79
IV L'internationalisation comme démarche de site	83
V Conclusion	85
La formation des maîtres	87
I Le contexte actuel	89
II L'organisation de l'IUFM de l'Académie de Grenoble	89
III La carte des formations	90
IV Les relations entre l'IUFM et les universités	90
V La place de l'IUFM dans l'ensemble universitaire	90
VI La préparation aux métiers de l'enseignement	91
VII La formation continue des personnels enseignants et d'éducation	92
VIII La recherche	93
IX La dimension internationale	93
X Conclusion	94
Vers une recomposition universitaire à Grenoble ?	95
I L'espace européen	97
II Le contexte grenoblois	97
III Le rôle des organismes de recherche nationaux	99
IV Une méthode possible	99
Conclusions et recommandations	101
Liste des sigles	107
Réponse de la Conférence académique des présidents d'université	113



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

CONTEXTE
ET MODALITÉS
DE L'ÉVALUATION

La visite du CNE se situe en une période dominée par d'importantes évolutions :

- les effectifs d'étudiants ne sont plus régulièrement croissants, ce qui place plus qu'auparavant les universités dans une situation de compétition, à toutes les échelles ;
- en conséquence, l'attention portée à la qualité concerne peu à peu tous les aspects de la vie universitaire, alors que, voici moins d'une décennie, il importait surtout de faire face à la croissance démographique ;
- les possibilités offertes par l'essor et le perfectionnement des NTIC gagnent tous les secteurs d'activité et modifient profondément certains métiers, à l'instar de ce qui se passe dans toutes les branches d'activité. Cette volonté d'"aller de l'avant" est particulièrement marquée sur le site de Grenoble ;
- l'émergence d'un nouvel élan européen en matière de formation supérieure et de recherche-développement est bien présente dans les esprits des principaux responsables.

La première visite du CNE sur le site grenoblois a eu lieu le 24 janvier 2001. En présence des présidents des établissements universitaires, du directeur de l'IUFM, et du directeur du Pôle européen (Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique), le président du CNE a exposé la nouvelle approche qui consiste à mener de manière concomitante l'évaluation de chacun des établissements d'une académie et l'évaluation transversale, dite "de site universitaire". Cette réunion a également permis au CNE d'exposer les différentes étapes des procédures d'évaluation d'établissement et de site. Les évaluations d'établissement ont commencé dès après cette réunion de lancement. En ce qui concerne l'évaluation du site universitaire, il a semblé au CNE qu'il fallait la conduire avec un décalage de quelques mois pour que le rapport auquel elle aboutirait puisse être en phase avec les évaluations des différents établissements.

La plupart des visites d'experts du site universitaire ont eu lieu à la mi-juin 2001. Pour des raisons de disponibilité, deux experts ont réalisé leur visite plus tardivement : l'un à l'automne 2001, l'autre au début de l'année 2002. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les équipes du CNE ayant travaillé sur les établissements de l'Académie de Grenoble. L'examen du pré-rapport en assemblée plénière du CNE a eu lieu le 30 mai 2002. Le pré-rapport a été adressé au début du mois de juillet 2002 à la Conférence académique des présidents d'université (CAPU) pour que cette instance puisse faire des remarques au CNE. Le rapport du CNE est suivi d'une réponse de la CAPU.

Les visites d'experts relatives à cette évaluation ont succédé aux visites d'experts relatives à l'évaluation de chaque établissement. Pour autant, on ne peut que souligner la qualité de l'accueil, la disponibilité, la compétence et le fort investissement dans la mission de service public rencontrés auprès des différents interlocuteurs.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

PRÉSENTATION
DU SITE
UNIVERSITAIRE

I - L'ACADEMIE DE GRENOBLE DANS LA REGION RHÔNE-ALPES

L'Académie de Grenoble forme, avec celle de Lyon, une entité régionale – Rhône-Alpes – qui se situe au 2^e rang national par sa population (5,644 millions d'habitants, soit 9,7% de la population française métropolitaine) et son produit intérieur brut (environ 124 milliards d'€). Selon une étude récente de l'INSEE, Rhône-Alpes se classe ainsi au 7^e rang des régions européennes en termes de richesse produite. Si l'on rapporte cette richesse au nombre d'habitants, la région Rhône-Alpes reste bien placée en France puisque le PIB par habitant la situe au 4^e rang alors que, pour le revenu disponible brut par habitant, elle se classe 11^e/22. D'après le CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les emplois et les qualifications), de nombreux indicateurs attestent un dynamisme supérieur à la moyenne nationale : croissance démographique, pourcentage de jeunes, proportion de bacheliers ou d'étudiants, situation et évolution de l'emploi. En ce qui concerne l'agglomération grenobloise, la croissance démographique est d'environ 0,7% par an depuis un quart de siècle ; elle est due pour l'essentiel au solde naturel positif naissances/décès, les soldes migratoires étant très faibles. Malgré son statut de cité alpine, de centre scientifique et technologique à dimension européenne, Grenoble n'est pas aussi attractive que peuvent l'être les grandes cités de l'ouest et du sud de la France.

Au sein de la puissante région Rhône-Alpes, les académies de Lyon et Grenoble présentent des caractéristiques qui les différencient nettement, comme le révèlent les chiffres suivants :

	Académie de Grenoble	Académie de Lyon	Région Rhône-Alpes
Superficie (km ²)	29 900	13 800	43 700
Population 1999 (millier d'habitants)	2 821,50	2 819,90	5 641,4
Densité (hab./km ²)	94,4	204,3	129,1
Effectif de bacheliers 2000	25 842	25 286	51 128
Taux de succès	85%	81,70%	83,40%
Nouveaux bacheliers inscrits à l'université en 2000	10 924	14 786	25 710
Effectif d'inscrits en 2000-2001 dont :	59 809	84 830	144 639
- à l'université (hors IUT)	52 287	77 624	129 911
- à l'IUT	7 522	7 206	14 728

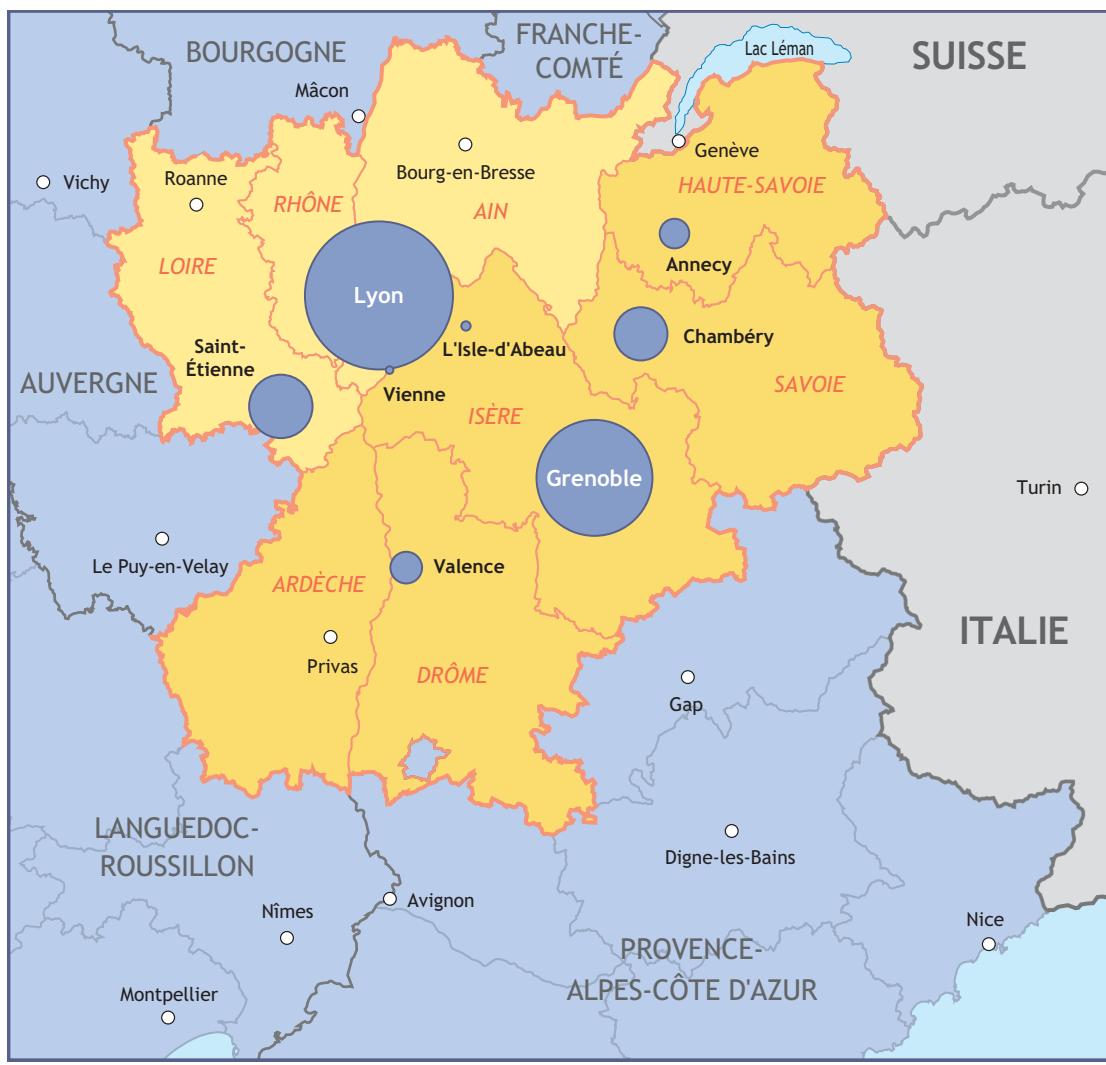
Source : ministère de l'Éducation nationale (DPD)

Ce tableau inspire plusieurs remarques :

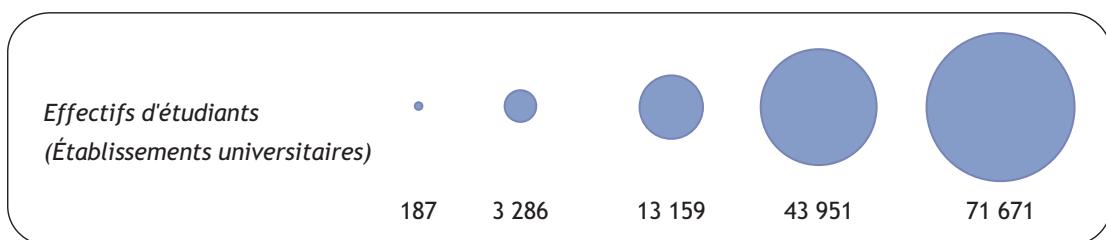
- les populations totales sont très voisines, tout comme les effectifs de bacheliers de l'année 2000. Notons cependant que, dans l'Académie de Grenoble, les taux de réussite aux différents baccalauréats sont nettement supérieurs aux moyennes nationales et aux valeurs observées dans celle de Lyon ;
- la densité de population de l'Académie de Lyon (qui se déploie sur trois départements : l'Ain, la Loire, le Rhône) est comparable à celle des grandes régions urbaines d'Europe ; celle de l'Académie de Grenoble atteste d'une population beaucoup plus dispersée sur un territoire plus de deux fois plus étendu, comprenant 5 départements (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche) dont deux sont à dominante rurale et deux à dominante montagnarde.

Le couloir rhodanien et l'axe Lyon-Genève sont des axes naturels de circulation des biens et des personnes, renforcés par l'effet TGV, qui ne placent pas la métropole grenobloise au cœur de son académie. Observons d'ailleurs que l'académie est une entité territoriale et administrative beaucoup moins reconnue que ne le sont, pour des raisons politiques évidentes, le département et la région.

Les sites universitaires de la région Rhône-Alpes



Graphisme : Delphine Lecointre (CNE)



Ceci explique peut-être partiellement la nette différence d'attractivité entre les académies de Lyon et de Grenoble vis-à-vis des étudiants ; ceux-ci préfèrent souvent effectuer leurs études dans une grande métropole urbaine, pour peu que leurs ressources matérielles le permettent. Toutefois, une analyse plus fine est ici nécessaire, afin de prendre en considération les secteurs disciplinaires, les flux inter-académiques au niveau des différents cycles et l'accueil d'étudiants étrangers.

II - LES POLITIQUES DE LA RÉGION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE

Depuis les lois de décentralisation de 1982, les régions françaises ont acquis la capacité de mener, de façon autonome ou en partenariat avec l'État et les autres collectivités, de véritables politiques d'investissement au service du développement régional. Seconde région française par sa population et sa puissance économique, la Région Rhône-Alpes s'est engagée très tôt dans la voie d'un soutien important à l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie. Cette politique comporte trois volets :

- les choix politiques définis au sein même du Conseil régional, de manière autonome ;
- les choix prioritaires inscrits dans les différents contrats de plan État-Région, le dernier en date couvrant la période 2000-2006 ;
- l'affectation des fonds structurels européens, qui sont consacrés, dans des proportions croissantes et non négligeables, à des actions de formation et de recherche.

1 - LA POLITIQUE RÉGIONALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

En 2002, la Région Rhône-Alpes consacre plus de 1,5 milliard d'€ à son développement. Le financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie représente environ 10,3% de ce budget, ce qui peut paraître modeste, mais il faut savoir que le seul domaine de la formation (enseignement secondaire et certains aspects de l'enseignement supérieur, formation continue, culture, sport) mobilise 46% du budget régional. Trois précisions permettent de mieux situer les informations qui suivent :

- Rhône-Alpes sépare nettement, dans son budget et dans l'organisation de ses services, l'enseignement supérieur et la recherche-technologie ; ce n'est pas encore le cas de toutes les régions françaises ;
- la distinction entre politique propre au Conseil régional et politique contractuelle négociée avec les autres collectivités et l'État est certes utile, mais tout cela s'inscrit dans une politique globale qui a sa cohérence, définie pour l'essentiel au niveau de la Région qui joue un véritable rôle de pilote ;
- dans le volet Recherche et Technologie du contrat de plan 2000-2006, le financement annuel moyen apporté par la Région représente environ 29% de son budget annuel consacré à la RDT ; la ligne "développement universitaire", qui résume les engagements du contrat de Plan dans le budget consacré à l'enseignement supérieur, consomme 55% de ce budget. La part des budgets réservée à une politique complémentaire de celle inscrite dans le CPER est donc importante, surtout en recherche et technologie.

Pour l'élaboration de ces politiques régionales, une forme de dialogue permanent s'est instaurée entre les responsables régionaux et les conférences regroupant les responsables des principaux établissements concernés : la CURA (Conférence des universités de Rhône-Alpes), l'AGERA (Association des grandes écoles de Rhône-Alpes) et la CEPRA (Conférence des organismes de recherche en Rhône-Alpes). Ainsi, pour la définition des nouvelles thématiques prioritaires à soutenir durant les prochaines années (*cf. infra Programmes thématiques*), la CURA et la CEPRA sont explicitement sollicitées pour faire des propositions communes auprès de la Région.

2 - LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur bénéficie depuis de nombreuses années d'un soutien stable, voire croissant, en Rhône-Alpes, en dépit de quelques turbulences politiques. Les responsables considèrent en effet qu'avec la recherche et la technologie, l'enseignement supérieur, diversifié et bien positionné au niveau international, constitue un excellent levier pour promouvoir un développement économique durable, et pour contribuer au renforcement harmonieux et solidaire des territoires. En outre, dans une région qui fait partie du réseau des "quatre moteurs pour l'Europe" (*cf. infra* La dimension internationale du site grenoblois), favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les Rhônalpins qui le souhaitent (en formation initiale ou continue) est un objectif prioritaire. Enfin - et l'on retrouve bien cette ambition dans la politique de recherche - il importe de conforter le rayonnement international dans une région jouant déjà le rôle d'interface européenne et d'espace d'entraînement pour les régions voisines.

Ces priorités trouvent leur traduction dans trois grandes lignes d'action budgétaires (budget 2001) : le développement universitaire (30,8 millions d'€), l'ouverture et la mobilité internationales (17,23 millions d'€), le lien entre l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (7,77 millions d'€).

3 - LE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

Sous cet intitulé, on retrouve les actions inscrites dans le CPER 2000-2006, dont le montant global pour l'Académie de Grenoble est d'environ 128 millions d'€, à financer sur une période de 7 ans. Sur ce total, l'État prend en charge 45,4%, la Région 30% et les autres collectivités 24,6%. La volonté d'assurer un développement harmonieux du territoire est bien présente si l'on considère les investissements retenus (en millions d'€) pour les différents sites d'implantation : Annecy (16), Chambéry (21,54), Grenoble (74,70), l'Isle d'Abeau (2,13), Valence (13,72). Ainsi, l'Université de Savoie accueille 20,2% des étudiants de l'académie, mais elle bénéficie de presque 30% des investissements, ce qui semble justifié pour accompagner une phase de croissance et d'équipement encore inachevée.

Trois types d'actions ont été retenus, pour l'ensemble de la région :

- immobilier universitaire (constructions neuves et réhabilitation de locaux d'enseignement, de vie étudiante et de documentation) et rénovation des campus ;
- information, orientation, vie étudiante et innovation des établissements ;
- réseaux de communication et technologies d'information et de communication (réseau régional haut-débit, enseignement à distance, projets BRAIN (Bibliothèque Rhône-Alpes d'information numérique) et CORA (Campus ouvert Rhône-Alpes), accès aux TIC des résidences universitaires).

Ouverture et mobilité internationales

Cette orientation très volontariste place depuis plus de 10 ans la Région dans un rôle de leader au niveau national. Les retombées en termes d'ouverture pour la formation, de stimulation et de mise en cohérence de la politique de relations internationales des établissements, et enfin de soutien aux PME ouvertes à l'exportation sont à l'évidence importantes, bien connues et reconnues (*cf. infra* le chapitre consacré à la dimension internationale du site académique).

Enseignement supérieur et insertion professionnelle

On retrouve ici une priorité qui se situe au carrefour de différentes compétences confiées par le législateur à l'autorité régionale : développement économique, formation professionnelle, soutien à l'emploi. Trois actions sont ici privilégiées :

- les bourses de stage dans les PME/PMI, qui contribuent au rapprochement entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique (1040 étudiants en ont bénéficié en 1999-2000) ;
- l'aide aux établissements pour la création de filières professionnelles, de lieux d'interfaces entre étudiants, universités et entreprises, afin de rapprocher les cultures et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- l'apprentissage, encore peu développé dans l'enseignement supérieur même si des expériences novatrices ont été conduites entre autres par l'Université Joseph Fourier (*cf. infra* le chapitre sur la formation continue universitaire). Près de 2500 étudiants en ont bénéficié en 2000-2001, alors que 73 formations ont été ouvertes un an plus tôt.

Il s'agit, on le voit, d'une politique régionale structurée, mais c'est assurément le volet "mobilité internationale" qui est le plus réputé, conférant à la Région Rhône-Alpes un positionnement fort sur la scène européenne et extra-européenne.

4 - LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

En consacrant 93,37 millions d'€ au développement de la recherche et de la technologie, soit environ 51,2% du budget réservé au développement économique et à l'emploi, la Région Rhône-Alpes confère à ce secteur un statut de véritable moteur du développement économique et territorial. En 1995, ceci plaçait Rhône-Alpes en tête des régions françaises pour l'investissement en RDT, loin devant l'Île-de-France¹. Toutefois, en établissant le rapport entre cet effort budgétaire et celui consacré à l'ensemble de la recherche publique régionale, la situation s'inverse et Rhône-Alpes apparaît comme un des moins bons "accompagnateurs" de l'effort public national de recherche. Il est clair que les Conseils régionaux pondèrent leurs soutiens par rapport à ceux qu'apporte l'État, jouant ainsi un rôle compensateur ou modérateur, suivant les cas.

¹ "Les chiffres-clés de la science et de la technologie", OST (édition 1998-1999)

Le volet Recherche de l'actuel CPER représente un effort financier de 110 millions d'€, dont 44,3% sont engagés par l'État, 33,2% par la Région et 22,5% par les autres collectivités. Sur ce total, l'Académie de Grenoble ne bénéficie en propre que d'un tiers de l'investissement. Toutefois, il convient d'y ajouter le soutien à des programmes dits "multisites" (près de 10 millions d'€) où l'Académie de Grenoble est bien positionnée. En outre, une convention annexée au contrat de plan, signée entre l'État, le CEA et la Région, vise à développer sur le site de Grenoble un programme de recherche d'un montant de 38 millions d'€ sur les piles à combustible, le stockage et l'utilisation de l'énergie et sur les biopuces. En ce qui concerne la technologie, le CPER prévoit un effort partagé de l'État et de la Région, chacun apportant 29,9 millions d'€ sur 7 ans, auxquels pourront s'ajouter des financements apportés par les autres collectivités. Quant aux priorités scientifiques et technologiques du 12^e CPER, elles rejoignent celles que l'on retrouve dans la plupart des régions, avec une déclinaison rhônalpine spécifique. Il s'agit ainsi de renforcer les positions disciplinaires prioritaires de la Région (numérique, biotechnologie et santé), de conforter des domaines plus spécialisés autour desquels peut se développer le tissu économique (énergie, chimie, matériaux, mécanique, montagne-environnement-risques naturels), de promouvoir des pôles spécifiques dans les sites universitaires de création récente (Annecy, Chambéry et Saint-Étienne). Il s'agit également - ce qui est plus original par l'ampleur des mesures prises - d'assurer le transfert de technologie par l'emploi scientifique et technologique.

Les priorités budgétaires pour la recherche et la technologie sont au nombre de 5 dans le budget 2000 :

Investissements lourds et délocalisations

Ce sont les projets retenus dans le CPER actuel ; ils doivent renforcer les pôles d'excellence de la recherche et apporter une contribution significative à la structuration scientifique régionale, à travers ce que l'on qualifie de "politique régionale d'investissement inter-établissements". Cette priorité représente environ 29% du budget RDT.

Programmes thématiques

En y consacrant 31,2% de son budget RDT, la Région souhaite développer des pôles de compétence devant acquérir une lisibilité internationale, et auxquels sont associés des laboratoires et des entreprises. Les projets soutenus sur trois ans associent des équipes de recherche régionales et des acteurs socio-économiques, avec des objectifs bien ciblés : produit, emploi, formation, santé, etc. Ainsi, en 2000, 11 nouvelles thématiques ont été retenues, 117 projets sélectionnés et 37 bourses doctorales allouées. Les thématiques sont les suivantes :

- développement durable (technologies propres, santé et déchets, gestion intégrée des hydro-systèmes, etc.) ;
- santé (maladies émergentes, génome et protéome, aliments) ;
- outils de développement des biotechnologies ;
- sciences et technologies de l'information : outils et applications ;
- productique ;
- opto-, nano- et micro-technologies ;
- ingénierie des matériaux ;
- acoustique et vibrations ;
- énergie ;
- mathématiques : thématique transversale pour renforcer les projets retenus ;
- aide à la décision (urbanisme-ville-territoire, transport, technologies émergentes et société, développement régional).

On observe que ces thématiques sont assez proches des forces et priorités socio-économiques ; le volet "aide à la décision" s'inscrit dans l'actuel CPER.

Programmes spécifiques

Ils sont au nombre de trois et répondent à des objectifs précis et complémentaires des actions thématiques, en y consacrant 17,2% du budget :

- EMERGENCE est destiné, comme son nom l'indique, à soutenir des projets de recherche originaux et innovants par leurs thèmes, la technologie mise en œuvre, les disciplines mobilisées et le développement potentiel qui s'y rattache ;

- AVENIR s'adresse aux équipes de recherche implantées dans l'Ain, la Drôme, la Loire, la Haute-Savoie et la Savoie ; ce programme s'attache à favoriser la structuration de la recherche autour de pôles scientifiques régionaux susceptibles de donner une "image forte en RDT" aux différents sites impliqués. Ainsi, pour le pôle savoyard, ce sont les thèmes "mécanique et matériaux", "instrumentation et mesure", "environnement", "sciences humaines et sociales" qui sont privilégiés ;
- TEMGRA/MIRA est un programme de coopération universitaire et scientifique avec des aires géographiques ciblées (*cf. infra* le chapitre consacré à la dimension internationale du site grenoblois).

Fonds d'incitation au transfert de technologie (FITT)

Il s'agit d'inciter les différentes structures publiques de recherche à valoriser les résultats de leurs recherches par le biais de deux procédures : en premier lieu, par la mise en place d'un "fonds d'incitation au transfert de technologie" auprès des établissements ; ensuite, par la création de "contrats de transfert de technologie" qui permettent l'embauche de jeunes diplômés assurant un transfert de compétences entre un laboratoire et une PME-PMI rhônalpine. L'enveloppe budgétaire est modeste, avec 4% du budget RDT en 2000, ce qui se comprend pour une action incitative.

Développement technologique des PME-PMI

On rencontre ici une priorité que l'on peut qualifier de généralisée, allant du niveau local à l'échelle européenne. En concertation avec l'État et le réseau des villes de Rhône-Alpes, la Région veut structurer la démarche des PME-PMI dans les secteurs industriels émergents, en particulier les bio-industries et le numérique au sens large. À cette fin, quatre objectifs ont été sélectionnés :

- favoriser l'accès des PME aux ressources technologiques, en s'appuyant sur des "agences technologiques" réparties sur le territoire régional. Exemples : une agence pour la maîtrise des matériaux à Chambéry et une agence pour la maîtrise des technologies de mesure à Valence ;
- innover dans les secteurs émergents et les nouvelles technologies, tâche confiée à deux agences de développement économique et industriel : l'ARTEB (Agence Rhône-Alpes pour les technologies médicales et les biotechnologies) sise à Lyon, et ARADIN (Agence Rhône-Alpes pour le développement des industries numériques) implantée à Grenoble. À cela s'ajoutent les conventions particulières annexées au CPER et signées par l'État et la Région, respectivement avec le CEA (*cf. supra*) et l'ANVAR ;
- inciter les entreprises à développer des projets innovants en confiant à "Présence Rhône-Alpes" le soin d'assurer sur le terrain la coordination d'un dispositif de prospection et d'animation lié au réseau de diffusion technologique. Les outils sollicités sont, par exemple, les bourses CORTECHS (pour techniciens de recherche), les CRITT (Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie) et les Centres techniques ;
- soutenir les plates-formes et la recherche technologiques ; en effet, créer et maintenir des pôles d'excellence est une priorité régionale qui se traduit par le soutien à la coopération recherche publique/entreprises dans des domaines-clés et sur des objectifs industriels. De même, les plates-formes technologiques regroupent des moyens et des compétences publics et privés, à l'exemple du pôle Optique et Vision Rhône-Alpes installé à Saint-Étienne.

5 - CONCLUSION

En définitive, la politique mise en œuvre par la Région Rhône-Alpes, tant en formation qu'en RDT, apparaît cohérente, consistante en termes de moyens alloués, et professionnelle quant à la mise en œuvre et à son évaluation. L'appel à l'expertise extérieure est en effet quasi-systématique, ce qui est un gage de bonne santé scientifique ; dans les sphères européennes, on parlerait de "bonnes pratiques". Il en va de même en ce qui concerne la concertation entre l'autorité régionale et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En conséquence, les autres collectivités reconnaissent le leadership régional et s'inscrivent en accompagnement de la politique conduite à ce niveau. Certes, dès lors qu'il s'agit de choisir une localisation, la Région doit, ici comme ailleurs, veiller aux bons équilibres territoriaux, tout en affirmant que ni la formation supérieure, ni surtout la RDT ne peuvent se prêter à une politique de "saupoudrage". L'aménagement du territoire rhônalpin paraît assez équilibré, en dépit d'une géographie particulière, l'Ardèche souffrant toutefois de handicaps certains.

III - LE SITE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

L'Académie de Grenoble présente en son sein un potentiel de formation supérieure, de recherche et de développement technologique remarquable et renommé, tant en France qu'à l'étranger. Les sièges des universités sont situés dans deux villes de dimensions inégales : Chambéry et Grenoble. Sur le site savoyard, 6 institutions sont engagées dans des activités de formation supérieure et/ou de recherche : l'Université de Savoie, l'IUFM, le CNRS, l'INRA, l'ENSA, l'École supérieure de commerce de Chambéry. À Grenoble, ce sont 25 institutions différentes qui sont implantées, constituant ainsi un creuset exceptionnel de production et de diffusion des connaissances hors île-de-France. Si l'on additionne les budgets consolidés (c'est-à-dire incluant les emplois d'État) du dispositif décrit, on approche du milliard d'€, sans tenir compte du budget du Centre hospitalier universitaire qui entretient des liens étroits avec les disciplines de santé. Cela représente un poids économique remarquable en termes d'emplois et de pouvoir d'achat.

Le document édité par le Pôle européen "*L'Académie de Grenoble : les sites universitaires et scientifiques de l'académie en chiffres*" (édition 2000), très complet, rassemble une bonne part des données permettant d'appréhender cet ensemble d'une exceptionnelle richesse, fruit de choix politiques nationaux et européens qui ont accompagné le dynamisme de toute une communauté universitaire et scientifique mobilisée par trois pionniers : Louis Néel, Louis Weil et Louis Merlin (les trois "Louis d'or").

IV - LE POTENTIEL GLOBAL DE FORMATION SUPÉRIEURE

De nombreux lycées accueillaient, en 2000, un effectif d'environ 13 800 inscrits en STS et CPGE, soit près de 17% de la population totale d'inscrits dans un établissement délivrant un enseignement post-bac dans l'académie. Leur répartition sur l'ensemble du territoire académique est assez dispersée, ; même les départements les moins bien lotis en étudiants, l'Ardèche et la Drôme, comptent respectivement 5 et 8 villes d'accueil distinctes.

Les étudiants des établissements universitaires de l'Académie de Grenoble représentent 77% des inscrits dans l'enseignement post-bac, public et privé. Ils se répartissent entre les établissements de la manière suivante :

Établissement	Effectif d'étudiants (2000-2001)
Université de Savoie	12 100
Institut national polytechnique de Grenoble (INPG)	4 700
Université Joseph Fourier - Grenoble I (UJF)	17 500
Université Pierre Mendès France - Grenoble II (UPMF)	18 600
Université Stendhal - Grenoble III	7 000
IUFM de l'Académie de Grenoble	2 700
Total	62 600

Source : Direction de l'enseignement supérieur, ministère de l'Éducation nationale, 2000-2001

Les 12 écoles d'ingénieurs sont intégrées dans les établissements universitaires : 9 écoles et le département Télécommunications (qui délivre également un diplôme d'ingénieur) à l'INPG, 1 école d'ingénieurs à l'UJF, 2 à l'Université de Savoie.

Deux instituts coopèrent étroitement avec les universités : l’Institut d’études politiques (IEP, 731 étudiants en 2000-2001), rattaché par convention à l’UPMF, et l’Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM, 2724 étudiants en 2000-2001) rattaché par convention aux cinq établissements universitaires de l’académie et implanté dans tous ses départements. S’y ajoute le Centre de formation et de recherche de l’ENSA (École nationale supérieure des arts et métiers), situé à Chambéry - Le Bourget-du-Lac, qui ne compte pour l’instant qu’un nombre très faible d’étudiants.

Signalons enfin que certaines écoles ne relèvent pas du ministère de l’Éducation nationale : l’École supérieure de commerce de Grenoble (ESCG), l’École supérieure de commerce de Chambéry, l’École d’architecture de Grenoble (EAG) et l’École supérieure d’art de Grenoble (ESAG). Elles totalisent environ 2600 étudiants.

V - QUELQUES DONNÉES CARACTÉRISTIQUES

1 - LES CHAMPS DISCIPLINAIRES

Malgré la répartition inégale de la population étudiante de la région Rhône-Alpes (environ 60% à Lyon et 40% à Grenoble), le site grenoblois accueille un peu plus d’étudiants que celui de Lyon dans les domaines des sciences exactes et de la technologie. La situation s’inverse de manière très nette en sciences de la vie et de la santé, en lettres et en sciences humaines et sociales. Ceci correspond bien au poids respectif des dispositifs de recherche, et l’on s’y réfère volontiers pour caractériser l’image scientifique de chacun des sites. Les étudiants et leurs familles paraissent y être sensibles. Toutefois, ce serait une erreur profonde que d’en tirer des conclusions concernant la qualité des formations et des recherches ou le dynamisme des institutions et de leurs acteurs. Il convient, par contre, d’en tenir compte dans la politique de communication du site grenoblois, qui devrait mettre en lumière un spectre plus large de compétences atteignant une notoriété nationale ou internationale.

En parcourant la longue liste des diplômes délivrés en Rhône-Alpes, on est frappé par le fait qu’à Lyon un même diplôme peut être préparé dans deux établissements différents, alors qu’à Grenoble ceci constitue l’exception, sauf pour les formations de 3^e cycle (DEA ou DESS) où la cohabilitation résulte d’une volonté de concertation. Cette carte de la complémentarité – plutôt que de la concurrence – ne se retrouve cependant pas entre Grenoble et Chambéry, ni entre Lyon et Saint-Étienne. Les “jeunes” universités ont souhaité se développer dans des secteurs de recherche et de formation qui leur soient propres, quitte à entrer en compétition avec les “maisons-mères”. Dans un contexte de croissance des effectifs et des moyens, cela pouvait certainement se justifier. Il n’est pas à exclure que certaines redistributions apparaissent aujourd’hui souhaitables, comme cela se passe dans le monde économique.

2 - LA VARIATION DES EFFECTIFS D’ÉTUDIANTS

Durant la décennie 1990, l’INPG a vu ses effectifs croître régulièrement, tendance qui devrait se poursuivre avec la création du département Télécommunications, qui a connu un vrai succès dès son lancement, ce qui est assez rare. La population étudiante des trois autres universités grenobloises suit une courbe assez proche de la moyenne nationale, avec une croissance importante jusqu’en 1997, suivie d’un fléchissement qui affecte différemment les divers cycles et secteurs disciplinaires. Ainsi, la décroissance affecte les 1^{er} et 3^e cycles, contrairement au 2^e cycle. De même, ce sont les sciences de la matière et du vivant, les lettres et les sciences humaines et sociales, qui connaissent une désaffection relative, alors que les technologies et les sciences de l’ingénieur poursuivent leur ascension. Depuis la rentrée 2000, les évolutions sont plus contrastées et plus encourageantes pour les sciences, mais aucune tendance ferme ne paraît acquise.

La nette décroissance observée à Grenoble, depuis 1994, dans les inscriptions et les admissions aux DEA, est préoccupante dans la mesure où elle affecte surtout les “poids lourds” de la recherche que sont l’INPG et l’UJF.

À l’INPG, un marché du travail jusqu’ici très porteur n’incitait pas les ingénieurs à poursuivre leurs études, au vu de la valeur ajoutée trop faible attribuée au grade de docteur dans bon nombre d’entreprises.

Par ailleurs, la moindre attractivité des sciences apporte un élément d'explication complémentaire.

Enfin, la création de nouveaux DESS a sans doute détourné un certain nombre d'étudiants de la poursuite d'études plus longues, surtout si l'on y ajoute le niveau assez dissuasif des allocations de recherche.

Fort heureusement, les inscriptions en thèse n'ont presque pas fléchi, alors que le total des soutenances croissait même de 7% sur la période 1994-1998. On peut y voir sans conteste une illustration de l'attractivité des laboratoires grenoblois pour la formation par la recherche. Toutefois, étant donné le décalage dans le temps entre DEA et doctorat, il importe d'être vigilant pour l'avenir si l'on tient compte de la typologie de la recherche grenobloise.

Quant à l'Université de Savoie, les premières inscriptions en DEA datent de 1996 : elle a doublé le nombre d'inscrits en 4 ans. Si cette tendance se confirme, elle permettra à cette université de poursuivre son développement en recherche.

3 - L'ATTRACTIVITÉ ET LE FLUX DE BACHELIERS

En 2000, sur un total de 25 842 bacheliers diplômés dans l'Académie de Grenoble, 12 606 nouveaux bacheliers (soit 48,8% de l'effectif total) ont choisi de poursuivre des études en université. Parmi ces 12 606 nouveaux inscrits, 9 725 sont restés dans l'académie (soit 77%), et 2881 ont choisi de poursuivre ailleurs leurs études universitaires. Inversement, 1204 nouveaux bacheliers issus des autres académies se sont inscrits dans un des 5 établissements universitaires de Grenoble ou Chambéry. Le solde migratoire des nouveaux bacheliers entre l'Académie de Grenoble et les autres académies est donc globalement négatif (-1677). Ce sont les académies de Lyon (solde de -1498) et du "Grand sud" - académies d'Aix-Marseille, Nice et Montpellier (-234) - qui gagnent le plus de nouveaux bacheliers grenoblois dans ces échanges (solde avec l'Île-de-France : -36). En 2000, 69 nouveaux bacheliers sont venus de l'étranger poursuivre leurs études dans un établissement universitaire de l'Académie de Grenoble.

Les bacheliers entrant dans un établissement universitaire de l'académie s'orientent essentiellement vers les sciences et les technologies (un élément-clé de l'image de Grenoble), mais aussi vers le droit et l'économie. Ce sont surtout des bacheliers "généraux" – notamment littéraires – qui quittent l'académie pour intégrer majoritairement des formations en santé, en arts, en sciences sociales et en lettres. Ainsi, entre les choix des nouveaux bacheliers et l'éventail (et la réputation) des disciplines offertes par les établissements de l'académie, l'adéquation est imparfaite, ce qui peut expliquer en partie le bilan déficitaire ci-dessus évoqué.

Il serait très instructif de disposer d'informations similaires concernant les 2e et 3^e cycles pour lesquels subsiste, *a priori*, le sentiment que Grenoble "se défend" mieux.

VI - LE POTENTIEL GLOBAL DE LA RECHERCHE

Le site académique grenoblois constitue un ensemble remarquable, de dimensions nationale et européenne, qui a su conjuguer depuis plusieurs décennies, en ayant souvent un rôle de pionnier, les activités de formation supérieure, de recherche et de développement industriel. La récente décision de trois grands groupes industriels (ST Microelectronics, Philips et Motorola) de développer en commun, sur la commune de Crolles, un centre de recherche-développement concernant les nano-technologies confirme, s'il en était besoin, le renom international de la métropole grenobloise. Le potentiel de recherche propre à chacune des universités a été présenté dans les rapports relatifs à chaque établissement. Quant aux principaux organismes nationaux de recherche sur le territoire académique, leur rôle, leur action et leur politique de recherche sont en cours d'évaluation par le CNER.

Seront présentés successivement : les structures de recherche publique, les effectifs de la recherche au sens large et leur répartition par champ disciplinaire, les moyens et résultats de la RDT en Rhône-Alpes, les points forts de la recherche industrielle au sein du "Grand Grenoble".

1 - LES STRUCTURES DE RECHERCHE PUBLIQUE

Outre les établissements d'enseignement supérieur déjà mentionnés (au nombre de 11 au total), d'autres structures de recherche publique, nationales ou européennes, sont implantées dans l'académie ; certaines y ont un poids scientifique imposant, exprimé ci-dessous en nombre de personnes physiques ayant une activité de recherche : enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de recherche, doctorants, stagiaires de recherche et personnels administratifs et techniques de soutien à la recherche (IATOS et ITA). Les effectifs suivants proviennent de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) :

- Centre d'études de la neige (CEN – Météo-France) : 27
- Centre de recherche du service de santé des armées : 141
- Centre national d'études des télécommunications (CNET – France Telecom) : 432
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : 1404
- Centre national du machinisme agricole, génie rural, eaux et forêts (Cemagref) : 136
- Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) : 76
- Commissariat à l'énergie atomique (CEA) : 2983
- Institut national de la recherche agronomique (INRA) : 33
- Institut national de la recherche en informatique et automatique (INRIA) : 179
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : 113
- *European Molecular Biology Laboratory* (EMBL) : 65
- Institut de radio-astronomie millimétrique (IRAM) : 72
- Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI) : 63
- *European Synchrotron Radiation Facility* (ESRF) : 468
- Institut Laue-Langevin (ILL) : 341

S'ajoutent à cette liste deux centres techniques professionnels :

- Centre technique du papier (CTP) : 191
- Centre technique des industries mécaniques (CETIM) : 60

Ces données inspirent quelques commentaires :

- la plupart des institutions accueillent des personnels venant d'autres structures qui peuvent ainsi être recensés deux fois ;
- en termes de données globales, ce sont l'enseignement supérieur (5384 personnes), le CEA (2983), le CNRS (1404), l'ESRF (468), le CNET (432) et l'ILL (341) qui ont le poids démographique le plus important dans le paysage grenoblois ;
- la recherche que l'on peut qualifier *a priori* de finalisée ou de générique représente *grosso modo* un tiers des effectifs de recherche publique ;
- le poids relatif des centres de recherche européens (laboratoires et grands équipements) est important (950/12000, soit 8%) et il atteint 14% si l'on excepte l'apport de l'enseignement supérieur ; on peut aussi mentionner les nombreux séjours de chercheurs français ou étrangers qui viennent effectuer à l'ILL et à l'ESRF des expériences scientifiques, parfois en collaboration avec des équipes grenobloises ;
- la proportion de personnels étrangers est très variable suivant les structures et les types de personnels : elle n'est que de 1,35% parmi les enseignants-chercheurs de l'académie (pour une moyenne nationale de 6,5%), de 10,5% parmi les chercheurs et ingénieurs de recherche, de 31,9% pour les doctorants et de 47% au sein des centres de recherche européens ; on voit que l'ouverture des universités à des cadres étrangers reste un objectif à atteindre, ce qui est surprenant pour un site dont la réputation européenne est bien affirmée ;
- les poids relatifs pour la recherche des sites de Grenoble et Chambéry sont respectivement de 93% pour Grenoble et de 7% pour Chambéry.

2 - LES EFFECTIFS DISPONIBLES POUR LA RECHERCHE

En partant de l'hypothèse que les enseignants n'effectuent pas de recherche, que les enseignants-chercheurs se consacrent à la recherche à mi-temps et que les chercheurs et ingénieurs de recherche, doctorants et stagiaires de recherche travaillent à plein temps dans ce secteur, on peut évaluer le nombre de chercheurs en ETP (équivalent temps plein). Ces hypothèses peuvent être discutées ; en particulier, certains enseignants issus de l'enseignement secondaire se consacrent parfois, avec l'accord de l'établissement, à une recherche pouvant conduire à la soutenance d'une thèse ; toutefois, les critères choisis sont assez largement partagés (ce sont ceux de l'OST et de l'OCDE). Les données qui suivent sont extraites du fascicule publié par le Pôle européen, *Les sites universitaires et scientifiques de l'académie en chiffres* (édition de janvier 2000).

Le nombre de chercheurs actifs dans les deux sites de l'académie (en ETP) étaient, en 1999, de 7585 à Grenoble et de 558 à Chambéry, ce qui est conforme aux proportions indiquées plus haut.

Lorsqu'on analyse la situation par catégorie de chercheurs, on aboutit à des constats éclairants.

	Grenoble	Chambéry
Enseignants-chercheurs	1 025 (13,5%)	198 (35,5%)
Chercheurs	2 544 (33,5%)	67 (12%)
Doctorants et stagiaires	4 016 (53%)	293 (52,5%)

Sur les deux sites, chercheurs confirmés et chercheurs débutants se partagent à peu près à parts égales les tâches de recherche, ce qui atteste d'une forte attractivité vis-à-vis de ce qui constitue la jouvence de la recherche. En revanche, l'"environnement de recherche" pour un universitaire n'est manifestement pas le même à Grenoble (où les chercheurs sont majoritaires) qu'à Chambéry/Annecy. Il conviendrait que l'organisme chargé de l'évaluation des enseignants-chercheurs pour leur avancement de carrière au niveau national (CNU) prenne en compte ces données.

Enfin, si l'on se réfère aux effectifs de la recherche publique civile hors doctorants et stagiaires, c'est-à-dire en ne comptant que les personnels permanents, l'Académie de Grenoble compte approximativement 8050 employés permanents dans la recherche, alors que celle de Lyon en compte 9950. La part des "travailleurs de la recherche" par rapport à la population totale est respectivement (pour 10 000 habitants) de 35,3 à Lyon et de 28,5 à Grenoble, la moyenne nationale étant de 30,6.

3 - LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CHAMP DISCIPLINAIRE

En se fondant à nouveau sur le nombre de personnels travaillant dans la recherche (données 1999), en incluant les stagiaires de recherche et doctorants, on aboutit aux résultats suivants, qui permettent d'exprimer le poids relatif des différents secteurs disciplinaires sur le site de Grenoble :

Secteur	Effectif	Part de l'effectif total
Mathématiques et physique	1 617	16%
Sciences de l'ingénieur	4 717	45%
Sciences de la vie et de la santé	1 442	14%
Sciences de la terre et de l'univers	374	4%
Chimie	671	6%
Lettres, sciences humaines et sociales	1 601	15%
Total	10 422	100%

Il faut ajouter à cet effectif global de 10 422 personnes, les 1209 personnes travaillant dans des domaines interdisciplinaires qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus. L'enseignement supérieur et le CNRS sont présents par leurs personnels dans tous les champs scientifiques ; quant au CEA, il couvre aussi un spectre assez large de spécialités puisqu'il n'est absent à Grenoble qu'en sciences de la terre et de l'univers et en sciences humaines et sociales.

Ces données caractérisent la recherche grenobloise en termes de poids scientifique : les secteurs des mathématiques, de la physique et surtout des sciences de l'ingénieur sont fortement représentés. En revanche, les sciences de la vie et de la santé, les lettres, les sciences humaines et sociales sont proportionnellement moins représentées à Grenoble qu'au niveau national ou qu'à Lyon. On rejoint ici la question de l'image du site, partiellement couplée à son attractivité. En biologie et en médecine, Grenoble possède actuellement une dynamique très forte qu'il faut valoriser à travers une bonne politique de communication.

4 - LES MOYENS AFFECTÉS À LA RDT ET LES RÉSULTATS ACQUIS, AU NIVEAU RÉGIONAL

Quelques données relatives à l'année 1998-1999, publiées par l'OST, situent la Région Rhône-Alpes dans l'ensemble national. Il n'existe pas de données similaires au niveau académique. Sachant que la Région Rhône-Alpes représente 9,7% de la population française, la part des moyens affectés à l'ensemble Recherche, technologie et développement pour cette région se décompose ainsi :

Moyens affectés :

- 10,8% dépense publique RDT ;
- 10,8% effectifs recherche publique civile, en personnes physiques (y compris stagiaires et doctorants) ;
- 10,4% dépense RDT des entreprises ;
- 10,8% personnels de recherche des entreprises ;
- 14,3% aides de l'ANVAR.

Résultats obtenus :

- 11,4% publications scientifiques (hors secteur SHS et lettres) ;
- 12,3% part des contrats européens dans les PCRD, période 1990-1996 ;
- 12,6% thèses de doctorat, toutes disciplines confondues ;
- 15,6% dépôts de brevets.

On observe que la part des résultats obtenus en Rhône-Alpes par rapport à l'ensemble des résultats obtenus pour la France dépasse nettement celle des moyens affectés, certaines de ces affectations se faisant d'ailleurs au niveau régional (Conseil régional, entreprises, voire délégation régionale de l'ANVAR). Ceci atteste clairement la bonne "productivité" rhônalpine en matière de RDT, à l'échelle nationale.

Pour ce qui est de la participation au 5^e PCRD européen (1999-2002), les données fournies par le bureau CPU de Bruxelles révèlent que la participation de l'Académie de Grenoble dépasse celle de l'Académie de Lyon de 33% et qu'à Grenoble c'est la recherche publique qui contribue majoritairement à cette participation contractuelle au PCRD ; la situation inverse s'observe sur le site lyonnais. Il est vrai que, jusqu'à présent, les divers PCRD étaient mieux adaptés aux recherches proches des sciences de l'ingénieur. Ceci n'est pas nouveau puisque l'ensemble INPG + UJF se situait en 5^e position des institutions françaises ayant participé aux PCRD entre 1988 et 1993 (après le CNRS, le CEA, l'INRA et Thomson). Certes, s'agissant du "partage" entre Lyon et Grenoble, cette comparaison n'aboutit pas à des résultats transposables aux autres résultats obtenus, mais elle illustre bien le dynamisme grenoblois au sein de la puissante Région Rhône-Alpes.

5 - LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

En se limitant à l'agglomération grenobloise, au sens large (c'est-à-dire au-delà du périmètre de la communauté d'agglomération *stricto sensu*), on peut néanmoins dire que de nombreux secteurs industriels sont présents, certaines entreprises combinant des activités de production et la recherche-développement. Les plus grandes entreprises ont installé des centres de RDT qui coopèrent activement avec des institutions de recherche publique. Cette coopération est, en outre, encouragée par les collectivités locales et territoriales comme nous le verrons ci-après. Géographiquement, ce sont les technopôles de Meylan, Montbonnot et Crolles (1 et 2) qui regroupent le plus d'acteurs publics et privés, notamment dans le secteur des nouvelles technologies et de ce que l'on qualifie de "filière numérique", pour laquelle Grenoble joue un rôle de leader en Rhône-Alpes.

On peut citer les secteurs industriels qui se situent dans une forte compétition internationale et au sein desquels les principales entreprises sont des partenaires des établissements publics de recherche, ce qui n'exclut pas des synergies inter-entreprises :

- Informatique : Bull, Cap Gemini, Hewlett-Packard, Sun, Semagroup, Teamlog, Xerox Research Centre, ...
- Microtechnologie : ST Microelectronics, France Telecom, Air Liquide Micro, Thomson, Soitec, Sextant, Radiall, Applied Materials, Sofradir, ...
- Nanotechnologies : ST Microelectronics, Motorola et Phillips, ...
- Électronique professionnelle : Schneider Electric, Thomson, Radiall, ...
- Télécommunications : France Telecom, A Telecom, Bouygues Telecom, SFR, Omnicom, World Com, Completel, Telecom Development, ...
- Mécanique : Alstom Power Hydro, Caterpillar, Pomagalski, ...
- Pharmacie : Boiron, Roche Diagnostic, ...
- Nouvelles technologies de l'énergie : Air Liquide, Schneider Electric, EDF, Photowatt, ...

Les emplois directs ou indirects liés à ces domaines où la RDT est très active sont difficiles à chiffrer précisément (de 20 000 à 30 000), mais ils dépassent probablement les effectifs de la recherche publique, ce qui est très conséquent ; ainsi, lorsque l'on parle de la synergie effective ou potentielle entre formation, recherche et entreprises au niveau du "Grand Grenoble", ce n'est pas un simple slogan ! Le bon positionnement dans les programmes européens ou dans les dépôts de brevets est probablement le résultat de cette conjoncture exceptionnelle.

VII - LE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DANS L'AGGLOMÉRATION

1 - L'UNIVERSITÉ ET LA VILLE

La place de l'université dans la ville est un sujet sur lequel la réflexion a été relancée à la fin des années 1980 par la croissance des effectifs d'étudiants et la montée en puissance des collectivités territoriales dans la conception et le financement des projets universitaires. Comment faciliter le rôle des universités et de la recherche dans le développement local ? Quels espaces réserver au développement universitaire ? Dans quelle mesure doit-on intégrer l'université dans le tissu urbain ? En 1987, pour apporter des réponses à ces questions, les présidents des quatre établissements universitaires passent commande d'une étude préalable à un schéma directeur d'aménagement universitaire et organisent, à la fin de l'année 1989, un concours international d'idées pour l'aménagement et le développement du domaine universitaire implanté sur les communes de Saint-Martin d'Hères et de Gières (Campus SMHG). L'architecte britannique Peter Ahrends, lauréat, propose un projet fondé sur la densification du campus autour d'un axe central est-ouest qui le traverse, et sur la continuité avec l'environnement urbain, assurée

notamment par l'arrivée du tramway sur le campus. Par ailleurs, l'Association pour le développement universitaire de l'agglomération grenobloise (ADUAG), créée à l'automne 1990, réunit les universités, les administrations, les collectivités et les organismes techniques pour mener une réflexion sur le développement universitaire dans la ville, qui aboutira au Plan de composition urbaine et à la politique d'"essaimage" des implantations universitaires. Au même moment, le schéma Université 2000, lancé en mars 1990 pour répondre à l'afflux massif d'inscrits dans l'enseignement supérieur français, programme de nouvelles constructions afin d'améliorer l'accueil, la vie et les conditions de travail des étudiants. C'est à la faveur de ce schéma, qui suppose une concertation entre les collectivités locales et les universités, que l'Axe sud s'est peu à peu construit (*cf. infra*). L'esprit du plan U3M, mis en chantier en 1998, est de poursuivre et d'achever les engagements et réalisations commencés avec U 2000, de développer les interfaces et les transferts de technologie entre la recherche et les activités économiques, de mieux insérer l'université dans la ville tant par son ouverture à d'autres publics que par la déconcentration concertée de ses implantations.

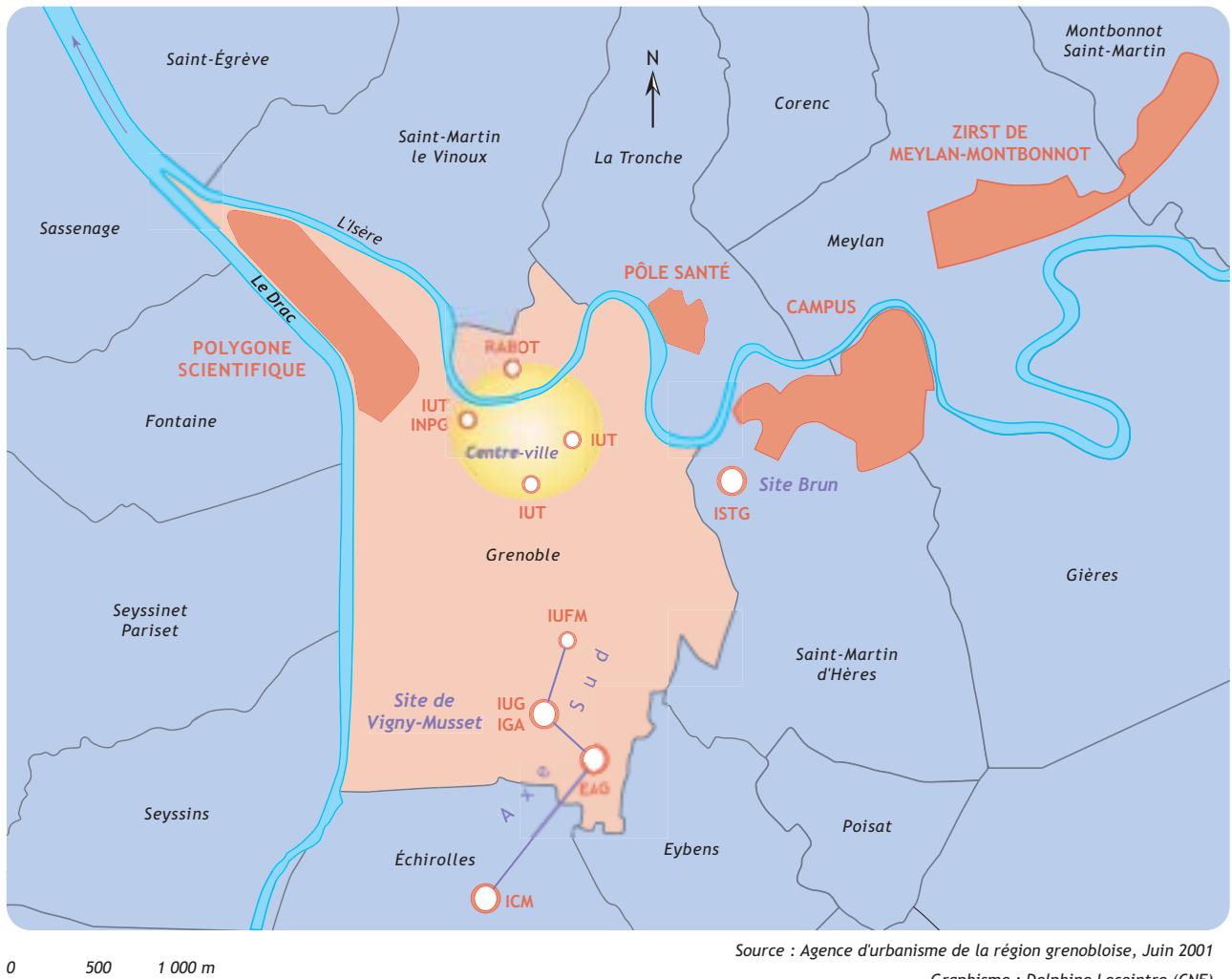
2 - LES IMPLANTATIONS UNIVERSITAIRES DANS LA VILLE

Il existe plusieurs implantations universitaires dans l'agglomération grenobloise ; les principaux sites sont les suivants :

- le domaine universitaire de 175 hectares situé sur les communes de Saint-Martin d'Hères et de Gières (Campus SMHG), qui concentre la majorité des effectifs d'étudiants et de personnels, soit environ 40 000 entrées-sorties chaque jour ; il forme, avec le pôle Santé (site de la Merci, sur la commune de La Tronche) et le site Brun où est implanté l'Institut supérieur de sciences et techniques de Grenoble (école d'ingénieurs rattachée à l'UJF), le Grand campus Est de l'agglomération ; sur le pôle Santé, où est localisé le centre hospitalier universitaire, sont prévus un institut de neurosciences et un institut d'ingénierie de la santé ;
- le Polygone scientifique Louis Néel, situé sur la presqu'île au confluent de l'Isère et du Drac à l'ouest de l'agglomération ; c'est le site grenoblois de la physique (laboratoires UJF et INPG), des grands instruments et laboratoires européens, des principaux laboratoires du CNRS et du CEA ; le Polygone accueille aujourd'hui le projet Minatec (lancé par le CEA et l'INPG) et s'ouvre de plus en plus à la chimie et à la biologie ;
- le centre-ville, qui accueille également plusieurs implantations universitaires, notamment : l'IUT 1 (rattaché à l'UJF) boulevard Gambetta, l'IUT 2 (rattaché à l'UPMF) place du Doyen Gosse et place de Verdun, l'INPG avenue Félix Viallet ; aux abords immédiats du centre-ville se trouve une résidence universitaire, sur la rive droite de l'Isère, dans le quartier du Rabot (site que l'IGA – Institut de géographie alpine – vient de quitter, libérant des bâtiments) ;
- l'Axe sud, résultat de l'ancrage des localisations universitaires dans la ville, formé par l'IUFM, le pôle universitaire Vigny-Musset, l'École d'architecture de Grenoble, l'Institut de la communication et des médias, situé sur la commune d'Échirolles ; le pôle Vigny-Musset regroupe l'Institut d'urbanisme de Grenoble (rattaché à Grenoble II), l'IGA (rattaché à Grenoble I), la plate-forme multimédia (Grenoble II), l'IUP Aménagement et développement territorial (commun à Grenoble I et Grenoble II) et, prochainement, l'IUP Métiers du livre (Grenoble II) ;
- l'Axe du Grésivaudan, avec la ZIRST (Zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques) de Meylan-Montbonnot et les sites 1 et 2 de Crolles, technopôles au nord-est de l'agglomération, qui accueillent l'INRIA, des PME-PMI innovantes et d'importantes grandes entreprises principalement spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication.

Les problèmes concrets à résoudre sont, d'une part, le développement de chacun de ces sites, d'autre part, la qualité de leurs liaisons et notamment les déplacements physiques des personnes entre les sites.

Les implantations universitaires du Grand Grenoble



3 - DES BESOINS SPÉCIFIQUES

À Grenoble, personne ne doute du rôle important que jouent l'enseignement supérieur et la recherche dans le développement économique et le rayonnement national et international de l'agglomération. Se pose alors la question de la forme spatiale qui facilitera le mieux les échanges entre la ville, les activités économiques et culturelles, l'enseignement supérieur et la recherche. Le colloque sur la prospective universitaire, scientifique et économique du Grand Grenoble, qui s'est tenu à l'École d'architecture le 15 juin 2001, atteste du dynamisme des réflexions au sujet de cette intégration des trois types d'activités menés par les différents acteurs impliqués dans le développement de l'aire métropolitaine. Ce colloque intitulé "Formation, recherche, économie : territoires et développement à l'horizon 2020", organisé par la commission Prospective de site du Pôle européen et placé sous le patronage du recteur d'académie, faisait suite à une étude commandée à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AURG) portant sur les tendances et les projets d'aménagement universitaire. À partir d'un travail préparatoire effectué par des groupes de travail mis en place par l'AURG, il a permis aux acteurs concernés de débattre à la fois du développement universitaire à Grenoble en relation avec les évolutions récentes et les perspectives de l'économie, de la technologie et de la démographie, et du rôle respectif de chacun des sites. Dans le cadre de ce travail préparatoire, des fiches ont été rédigées sur les relations réciproques entre le développement universitaire et l'aménagement de l'agglomération grenobloise.

Les diagnostics qui traduisent les préoccupations des usagers et des entreprises conlurent à différents besoins ; parmi ceux-ci, on peut retenir :

- le besoin d'espaces non enclavés où peuvent se rencontrer et cohabiter des activités économiques, des activités de recherche et des activités de formation ;
- l'exigence de liaisons physiques de qualité entre les pôles pour leur assurer une meilleure accessibilité : amélioration de l'accès de la ZIRST de Meylan-Montbonnot (la liaison avec le centre-ville est très médiocre en transport collectif) ; liaison rapide est-ouest entre le campus SMHG et le polygone scientifique ; facilitation des déplacements entre les implantations de l'Axe sud (de l'IUFM à l'ICM, en passant par le pôle Vigny-Musset et l'École d'architecture) ; liaisons entre le campus SMHG, le pôle Santé de la Merci et le site Brun, ces trois dernières entités formant le "Grand campus Est" de l'agglomération.

Le besoin de "lieux de rencontre" privilégiés et le souhait de voir renforcer (ou créer) des liaisons efficaces permettant d'améliorer leur accès recourent les préoccupations des urbanistes qui luttent contre le déclin démographique et économique de certains quartiers de la ville. Pour réaffirmer le développement et diversifier le potentiel d'activités de ces quartiers en difficulté, en tenant compte de la vitalité de l'enseignement supérieur et de la recherche, un essaimage d'implantations universitaires a été mis en œuvre, donnant naissance à l'Axe sud.

4 - L'EXEMPLE DE L'AXE SUD

Projet du Schéma U 2000 (début des années 1990), il s'est peu à peu constitué par des implantations universitaires entre le centre-ville et la commune d'Échirolles (sud de l'agglomération). Il comporte du nord au sud : l'IUFM (avenue M. Berthelot) depuis le début des années 1990, le pôle universitaire Vigny-Musset (lui-même résultant de l'implantation de l'Institut d'urbanisme de Grenoble et de l'arrivée récente de l'Institut de géographie alpine), l'École d'architecture de Grenoble située près du centre commercial Grand-Place depuis 1978 et enfin, l'Institut de la communication et des médias installé à Échirolles depuis 1996. À terme, ce sont quelque 5000 étudiants qui seront regroupés le long de cet axe, soit environ un dixième de l'ensemble des étudiants grenoblois.

Le cœur de l'Axe sud est constitué par le pôle universitaire Vigny-Musset, pour lequel le Schéma U 2000 avait réservé 30 000 m² de surface hors œuvre nette (SHON). Aujourd'hui, moins de la moitié de cette surface est construite, ce qui pose un problème de friche (présence de terrains vagues) et révèle que la "masse critique" n'a peut-être pas été atteinte. En effet, pour réaliser le projet de l'Axe sud, qui suppose d'intégrer et de stabiliser des étudiants et des activités universitaires en milieu urbain, il convient de construire un véritable espace universitaire intelligemment ouvert sur la ville, ce qui implique des aménagements que l'on ne peut pas engager sans un effectif minimum d'étudiants. Par ailleurs, pour que le pôle Vigny-Musset ne se réduise pas à une enclave universitaire dans la ville, il est nécessaire d'accompagner la présence des étudiants et des personnels par des actions permettant de faciliter leurs conditions de travail et leur vie quotidienne, en étant attentif à leurs besoins spécifiques dans les domaines suivants : restauration, bibliothèques, accès aux TIC, lieux culturels et sportifs, transports entre sites universitaires dont les horaires et les fréquences répondent aux besoins des étudiants, solution aux problèmes de sécurité qui se posent dans certains quartiers, etc.

Le pôle universitaire Vigny-Musset s'est construit une identité par son orientation vers les sciences et métiers du territoire, en regroupant en un même lieu l'Institut de géographie alpine (IGA, département de géographie de l'UJF), l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG) et la plate-forme multimédia (rattachés à Grenoble II). Ces trois entités ont créé ensemble la Cité des territoires, structure inter-établissements de formation, de recherche, de ressources et de rencontres. L'IUP Aménagement et développement territorial a ouvert ses portes à la rentrée 2000. D'autres institutions de l'Axe sud sont impliquées dans ces thématiques : d'une part, l'École d'architecture (qui partage un DESS d'urbanisme avec l'IUG), d'autre part, l'Institut de la communication et des médias (ICM), qui héberge l'UFR des Sciences de la communication, composante de l'Université Stendhal qui possède une équipe de recherche "Mutations de l'espace

public". Le renforcement des liens de l'IUFM avec le pôle Vigny-Musset et l'ICM lui permettrait d'affirmer son caractère universitaire, notamment en ce qui concerne la vie culturelle de ses étudiants. Par ailleurs, l'ouverture d'un IUP Métiers des arts et de la culture (spécialité Métiers du livre) rattaché à l'UPMF, est prévue sur le pôle.

Une identité forte reposant sur une thématique cohérente et une volonté de coopération entre les établissements ont permis d'inscrire en milieu urbain un espace universitaire qui pourra être une référence pour Grenoble dans le domaine des métiers de l'aménagement du territoire, de la ville, de l'espace public et de la communication. Se pose alors la question du pilotage de cette entité, au double sens de sa gestion et de son orientation pédagogique et scientifique. Il appartient aux responsables des établissements concernés de trouver la formule permettant à cet ensemble – qui s'apparente à une forme d'"UFR mixte" – de poursuivre avec succès une coopération qui paraît bien engagée.

5 - CONCLUSION

La recomposition géographique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'agglomération grenobloise, en cours, se fonde sur :

- des lieux qui rassemblent industrie, recherche et formation (Polygone Louis Néel, ZIRST de Meylan-Montbonnot) ;
- une ouverture réciproque de la ville sur l'université et de l'université sur la ville (Axe sud) ;
- une coopération entre les établissements qui existait déjà en sciences exactes et expérimentales et en sciences pour l'ingénieur (partenariats entre UJF et INPG), et qui s'est étendue depuis quelques années aux sciences humaines et sociales (pôle Vigny-Musset).

Certes des problèmes demeurent :

- la masse critique du pôle Vigny-Musset n'est pas atteinte ; à l'opposé, il existe des risques d'engorgement dus à une concentration trop importante (Polygone scientifique) ;
- la gestion des différents pôles et leur logistique ne sont pas facilitées par l'hétérogénéité d'appartenance des entités rassemblées ;
- les équipements pour les étudiants n'ont pas toujours suivi leur déplacement vers les différentes implantations ;
- les liaisons entre les sites, lorsqu'elles existent, ne sont pas toujours excellentes ;
- il peut exister une concurrence entre certains établissements sur certains projets.

Mais en dépit de ces problèmes, qu'il convient de ne pas perdre de vue, le schéma général du développement universitaire à Grenoble semble bien accepté.

Les choix faits à l'occasion du Schéma U 2000 au début des années 1990 s'avèrent productifs, tant pour le devenir de l'agglomération grenobloise que pour la réduction d'incohérences héritées de la période de création des établissements (à l'exemple de la géographie, présente à l'UJF et à l'UPMF).

L'orientation consistant à insérer dans la ville un certain nombre de développements universitaires a été clairement prise en compte par les responsables grenoblois. La tâche est néanmoins délicate, car il convient de respecter des cohérences thématiques, d'aboutir à des tailles critiques minimales sur un site d'implantation, d'y installer les équipements de proximité requis et les moyens de transport adéquats. Il importe donc d'être vigilant à l'avenir, afin de ne pas instrumentaliser, dans le mauvais sens du terme, les installations et les institutions universitaires.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

SERVICES ET
STRUCTURES
D'INTÉRÊT COMMUN

Ce chapitre en trois parties aborde la plupart des structures d'intérêt commun pour les établissements et les usagers du site universitaire de Grenoble. La première partie est consacrée aux services universitaires ; ceux qui ne sont pas examinés ici le seront dans les chapitres suivants : les services interuniversitaires communs de documentation dans le chapitre Politiques et coopérations documentaires, la Maison des langues et des cultures, structure à vocation interuniversitaire, dans le chapitre Politique des langues, etc. La seconde partie concerne le CROUS et le CIES. La troisième concerne les structures de concertation et de coordination que sont la CAPU (Conférence académique des présidents d'université), le Pôle européen et Grenoble-Universités. Le Groupement de l'académie de Grenoble pour l'ingénierie pédagogique et éducative à l'international est traité dans le chapitre consacré à la dimension internationale du site grenoblois.

I - LES SERVICES INTERUNIVERSITAIRES

Le fonctionnement d'activités interuniversitaires est historiquement bien ancré dans la réalité du site grenoblois. Il est le résultat d'une volonté patente de mise en commun de moyens et de développement concerté. Nous analyserons la situation actuelle des différents services "classiques" rattachés à l'une des universités du site (SIGDU, CSI, SAUH, SIUAPS), et celle de structures inter-universitaires particulières comme le CROUS ou le CIES. Enfin, d'autres structures de services interétablissements (le Centre de calcul, CICG), de coordination (le Pôle universitaire européen), ou porteuses de projets communs (Grenoble campus ouvert, GRECO) seront examinées par ailleurs.

1 - LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE (SIGDU)

Ce service de 17 personnes, rattaché à l'Université Stendhal, est chargé de l'entretien et de l'aménagement du campus de Saint-Martin d'Hères - Gières, qui accueille quotidiennement plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et personnels (on avance le chiffre de 40 000 entrées-sorties quotidiennes). Le schéma d'aménagement du campus (le projet de Peter Ahrends, qui organise le campus selon un "axe de centralité") et la qualité globale de l'environnement sont appréciés, mais, ici comme ailleurs, les problèmes de vie quotidienne ne manquent pas, face à de pareils flux.

La présence récurrente, et souvent massive, de gens du voyage sur le campus est un souci permanent : les déprédatations, effractions et nuisances variées sont nombreuses et répétées. Dans le cadre juridique existant, seules les collectivités peuvent apporter une solution à ce problème, en aménageant des aires d'accueil en nombre suffisant, conformément à la réglementation.

Pour un campus ouvert 24 heures sur 24, avec des projets d'animation plus importante en soirée, la sécurité pose problème, et huit agents du service y sont affectés pour des tâches de surveillance.

Enfin, le SIGDU ne bénéficie pas d'une programmation pluriannuelle optimale des moyens financiers qui lui sont destinés au titre du PCU (plan de composition urbaine) et du CPER (contrat de plan État-Région).

Le SIGDU est piloté par un conseil de gestion qui regroupe notamment des représentants des quatre universités et du CROUS, et qui décide du budget et des priorités. Le Conseil d'administration de l'Université Stendhal entérine ces orientations. Le domaine universitaire étant la propriété de l'État, les dossiers importants sont débattus au sein du CADUAG (Comité pour l'aménagement du domaine universitaire de l'agglomération grenobloise, récemment rebaptisé "Comité de site"), qui est composé du préfet, du recteur, des présidents d'université, du directeur du CROUS, du directeur de la DDE et de représentants des collectivités locales.

2 - LE CENTRE DE SANTÉ INTERUNIVERSITAIRE (CSI)

Idéalement situé au centre du campus et disposant d'une antenne en centre-ville, ce service, rattaché à l'UJF, a l'ambition de couvrir la quasi-totalité des besoins ordinaires des étudiants (consultations, soins infirmiers et prévention) et d'assurer la médecine du travail à l'intention des personnels des universités, du CROUS et de l'IUFM. Il dispose pour cela de 10 infirmières, de 6 secrétaires et de plus de 13 000 heures de vacation assurées par 12 médecins, mais aussi par des psychologues, sociologues, dentistes et kinésithérapeutes. La gestion des urgences se fait en liaison avec le SAMU. La gamme des soins pris en charge est très complète, comme l'est la large palette d'activités de prévention. Les étudiants les plus démunis ont accès aux soins grâce à un fonds d'aide alloué par les universités. La politique en direction des personnels témoigne de la même ouverture et du même dynamisme.

Le pilotage du CSI est assuré par un comité interne et par un conseil représentatif des établissements du site, qui apporte un fort soutien aux actions entreprises. Certaines campagnes ciblées (tabagisme, autres dépendances, préventions du mal-être et du suicide) se font avec l'appui d'enseignants.

On comprend dès lors que le CSI bénéficie d'une évaluation très positive de la part des étudiants et des personnels, ce qui justifie largement la bonne image locale et nationale qui lui est attribuée. Curieusement, la seule réserve provient d'étudiants en médecine du campus de La Tronche, et ce sont les associations d'étudiants de médecine qui ont pris le relais et obtenu l'élaboration d'une convention de coopération avec le CSI, en cours de signature.

3 - LE SERVICE D'ACCUEIL UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS (SAUH)

Installé sur le campus, à proximité d'une résidence universitaire offrant un accueil adapté aux étudiants handicapés, le SAUH (rattaché à l'UPMF) assure ses missions au profit des 285 étudiants handicapés recensés à Grenoble (la plus forte proportion en France, avec 40% de l'effectif venant d'autres académies), dont 130 font l'objet d'une prise en charge. L'UPMF assure l'administration et la gestion, chaque université désignant un chargé de mission pour les tâches de coordination.

Malgré sa taille modeste (1 chargé de mission, 1 secrétaire, 750 heures complémentaires), le SAUH jouit d'une très bonne réputation et ses liens sont étroits avec l'Office départemental pour handicapés qui regroupe associations, professionnels et politiques. Ce service joue un rôle moteur dans le domaine de l'ergonomie et, plus généralement, de l'ingénierie d'accueil et de la prise en charge pédagogique. Il peut assurer ainsi une fonction de conseil au profit de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français.

Une attention particulière est également portée à l'insertion professionnelle, en liaison avec les SCUIOP (services communs universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) et diverses associations, ainsi qu'au raccordement des chambres aménagées au réseau informatique du campus, dans la logique du projet GRECO.

Malgré ce bilan très positif, d'autres progrès peuvent être accomplis en matière d'installations sportives, de signalisation pour mal- ou non-voyants, etc. Avec sa déjà longue histoire, faite de créativité au bénéfice des étudiants souffrant d'un handicap, nul doute que le SAUH sera capable de relever d'autres défis.

4 - LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SIUAPS)

Le SIUAPS de Grenoble, rattaché à l'UJF, a été l'objet de restructurations récentes qui se sont traduites par la montée en charge progressive de quatre services analogues (SUAPS), liés chacun à un établissement. Cette évolution, qui peut apparaître comme une régression de la coopération sur le site, s'est inévitablement accompagnée de problèmes d'affirmation d'image ; des négociations ont été nécessaires pour redéfinir les compétences respectives. Au total, cette "redistribution des cartes" semble avoir atteint son point d'équilibre ; la mutualisation des moyens et l'esprit de coopération paraissent bien sauvegardés dans le cadre de cette "fédéralisation".

Le site se caractérise par une très forte participation étudiante aux activités physiques et sportives (40%), en partie à cause de la mise en place dans les quatre universités de modules de sport, validés dans les cursus, et de la présence d'écoles de sport dynamiques. Par ailleurs, la volonté d'accueillir des sportifs de haut niveau a abouti à la mise en place d'une politique qui vise à faciliter l'accueil des étudiants concernés dans les filières de formation les plus diverses. On attend aussi beaucoup de la politique de mise en œuvre des ressources numérisées conduite par les établissements dans le cadre du projet GRECO, et notamment de la souplesse dans l'organisation pédagogique que ce projet pourrait apporter.

De gros efforts ont été faits depuis trois ans pour progresser dans la mise en conformité des 20 000 m² bâties d'installations sportives, l'UJF assurant la gestion globalisée des crédits. Face aux difficultés liées à la répartition du temps d'occupation des espaces communs et à l'affectation des moyens en personnels, il est certain que la gestion d'un ensemble aussi complexe n'est, *a priori*, pas facilitée par les récents choix grenoblois. Une certaine vigilance s'impose donc aux responsables, afin de ne pas perdre les acquis remarquables de la politique sportive menée depuis plusieurs décennies.

II - AUTRES STRUCTURES

1 - LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)

Le CROUS est présent sur les sites universitaires de Chambéry, Annecy et Valence. À Grenoble, il sert près de 2,8 millions de repas par an dans 7 restaurants universitaires (4 450 places) et 17 cafétérias (1 250 places). S'y ajoute la gestion de 6250 lits répartis dans 7 résidences traditionnelles (3277 lits), 10 résidences bénéficiant de l'aide personnalisée au logement (2750 lits), ainsi que des appartements HLM pour couples et des lits en foyers agréés.

Certains problèmes rencontrés à Grenoble ne sont guère propres au site : par exemple, l'écart important entre la demande (22 000 demandes d'étudiants dont 12 000 en provenance d'autres académies) et l'offre (7200 lits pour toute l'académie). À la cherté des loyers en ville s'ajoutent d'autres difficultés plus spécifiques :

- absence d'un système de cautionnement, déjà mis en place avec les collectivités dans d'autres régions ;
- crédits insuffisants pour la rénovation et la mise en sécurité des bâtiments existants ;
- présence d'une centrale de production de béton bruyante, fonctionnant jour et nuit, à quelques mètres d'une cité universitaire du campus SMIGH ;
- difficulté de loger les étudiants étrangers en particulier dans le cas d'arrivées tardives durant l'année universitaire ;
- difficulté à maintenir l'ensemble des services aux étudiants en soirée, car le campus se vide pour diverses raisons (non-ouverture tardive des bibliothèques, rareté des transports en commun, faible animation du campus le soir). Des projets d'amélioration existent néanmoins, en liaison avec les initiatives du Pôle européen.

À côté de la gestion commune, par le CROUS, du dossier social étudiant, il faut ajouter celle, très positive, d'un fonds de solidarité universitaire cofinancé par les quatre universités. La politique culturelle menée par le CROUS sera évoquée dans le chapitre consacré à la vie étudiante.

2 - LE CENTRE D'INITIATION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CIES)

Le CIES joue un rôle majeur dans la formation des futurs ou des nouveaux enseignants-chercheurs, pour peu que l'initiation dispensée leur permette – comme c'est le cas à Grenoble – de prendre conscience des enjeux globaux de la gestion et du gouvernement des universités et des structures interuniversitaires. Rappelons qu'au niveau national, près de la moitié des maîtres de conférences recrutés sont aujourd'hui d'anciens moniteurs de CIES.

Bénéficiant d'une très bonne image nationale – en particulier pour la qualité de ses études de suivi – et d'un encadrement assez satisfaisant, le CIES de Grenoble travaille en étroite concertation avec les universités. Il accueille plus de 300 moniteurs et favorise leur insertion de manière efficace à leur sortie, sur des postes d'ATER et vers des stages post-doctoraux, avant leur insertion, souvent réussie, dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Il faut espérer que les changements intervenus récemment, s'agissant du statut du directeur, de la localisation du bâtiment d'accueil et de l'université de rattachement (UJF), seront compatibles avec la poursuite d'une politique jusque-là conduite avec efficacité.

III - LES STRUCTURES DE COORDINATION ET LEUR ÉVOLUTION

1 - LA CAPU

La Conférence académique des présidents d'université (CAPU) regroupe les présidents des quatre établissements universitaires grenoblois, auxquels se joint le président de l'Université de Savoie lorsque l'ordre du jour concerne aussi son établissement (ce qui jusqu'à présent a toujours été le cas). La CAPU permet aux présidents de se réunir (une fois par mois en moyenne) pour traiter des affaires communes aux établissements. La présidence de la CAPU est assurée, pendant un an, tour à tour par chaque président d'établissement. Depuis le 1^{er} octobre 2002, la présidence de la CAPU et celle du Pôle universitaire ne sont plus assurées par la même personne (ce qui était le cas jusqu'à cette date). Le président de la CAPU préside également Grenoble-Universités. L'Agence de développement universitaire de Drôme-Ardèche (GIP ADUDA) est présidée par le président du Pôle européen.

2 - LE PÔLE EUROPÉEN (GPEUS)

Missions, activités, rôle

Fondé en 1992 par les quatre universités, les collectivités, des organismes de recherche publics et privés implantés à Grenoble, le Pôle européen de Grenoble (Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique - GPEUS) constitue, à l'origine, une structure de concertation, un instrument de mutualisation d'actions et un laboratoire d'idées, fonctionnant sur le principe de subsidiarité.

Le Pôle européen compte 15 membres fondateurs cotisant¹, et des membres associés². Son financement repose sur un contrat quadriennal signé avec l'État (156 000 € pour 2000-2003) et sur des cotisations provenant des collectivités et des établissements d'enseignement supérieur³.

Le Pôle, qui organise ses travaux en commissions, couvre les secteurs d'activité suivants :

La vie étudiante et culturelle, avec la création d'un guichet unique d'accueil pour les étudiants nouveaux arrivants et étrangers au site ; des bureaux d'accueil et de logement pour étudiants et chercheurs étrangers (le BLANC et le BLEU) ; la réalisation d'actions culturelles, sous le label "Un tramway nommé culture" et le soutien à des initiatives culturelles étudiantes comme "Fête la rentrée", "Cultivez le campus" etc.

¹ Les Universités de Grenoble I, Grenoble II, Grenoble III, l'INPG, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère, Grenoble-Alpes-Métropole, la Ville de Grenoble, le CEMAGREF, l'INRIA, le CEA, la CCI de Grenoble, France-Télécom Recherche et Développement, Schneider Electric, ST Microelectronics.

² Université de Savoie, INSERM, CNRS, IEP, IUFM, CHU de Grenoble, etc.

³ En 2000, 57 800 € par université, 28 100 € par collectivité territoriale, 5100 € pour les autres membres fondateurs (ce montant est passé à 6900 € en 2001).

La coopération documentaire, à travers la mise en œuvre d'une politique de coopération sur le site et à l'échelon régional ; dans l'agglomération grenobloise, un réseau nommé REDOC associe bibliothèques universitaires, centres de documentation des organismes de recherche, bibliothèques municipales, associations (REDOST est orienté vers la culture scientifique et technique, et le réseau Alpes-Montagne s'est spécialisé en documentation alpine).

La prospective de site. Limitée d'abord à l'aménagement des sites universitaires, elle a pris une dimension beaucoup plus large à travers l'organisation récente (juin 2001) d'un colloque de prospective intitulé "*Formations, recherche et économie ; territoires et développements du Grand Grenoble à l'horizon 2020*", qui aborde le développement universitaire dans l'aire urbaine de Grenoble. La réussite de cette initiative longuement préparée est indéniable.

La communication et l'information de site. Le Pôle est chargé de la publication d'indicateurs sur l'enseignement supérieur et la recherche ("*Les sites universitaires et scientifiques de l'académie, en chiffres*"), et d'un *Guide des laboratoires* qui doit être axé pour l'avenir sur la valorisation de la recherche, en y intégrant notamment une liste des centres d'excellence comme le Pôle universitaire de Lyon le fait déjà.

La promotion de l'activité scientifique et de la valorisation de l'international. Un Conseil scientifique international (CSI) existe depuis 1991 ; il se réunit une fois l'an pour donner un avis sur les projets et grandes orientations de recherche et d'enseignement du site.

La coopération internationale. L'action du Pôle dans ce domaine vise également à fédérer les efforts et les moyens, à la fois dans l'offre de services spécifiques et dans la visibilité internationale du site. Cette mission est analysée plus amplement dans le chapitre consacré à la dimension internationale du site.

Le développement du projet GRECO. Le but affiché est de favoriser l'appropriation des nouvelles technologies dans les établissements de Grenoble et, pour ce faire, de former et conseiller les personnels, et de développer de nouveaux services s'y rattachant. Le projet GRECO fait l'objet d'un chapitre dans ce rapport.

L'avenir du Pôle européen en question

Le Pôle aborde la préparation de son prochain contrat par un questionnement sur ses objectifs, ses créneaux d'action et son positionnement. C'est assurément son volet Recherche qui est le plus discuté. Pour les uns, en n'ayant pas réussi à valoriser son rôle en matière de coopération scientifique (certains projets fédérateurs soutenus par le Pôle ont été abandonnés, la dimension internationale ne serait pas suffisamment volontariste), le Pôle a perdu sa vocation première, voire sa raison d'être. Pour d'autres, la conception des grands projets et la concertation qui s'y attache se font aujourd'hui sous d'autres instances, et non plus au Pôle. L'érosion de la dimension multipartenaire du Pôle, due au retrait de certains organismes de recherche nationaux, en particulier du CNRS, n'est sans doute pas étrangère à ce glissement. La tendance qui prévaut actuellement n'est pas celle de la nostalgie à l'égard des compétences passées du Pôle en matière de recherche. Elle procède plutôt d'un souci de recentrer le Pôle sur d'autres fonctions (vie étudiante, vie culturelle, échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants).

En 1999, dans une déclaration commune, les présidents des universités grenobloises redéfinissaient les activités internationales du Pôle : "*valorisation du site et visibilité internationale, accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers en association avec la Maison des langues et des cultures, création d'un service interuniversitaire pour une offre de formation linguistique et culturelle concernant les candidats à une mobilité internationale*"¹.

¹ Projet de contrat d'établissement 1999-2002. UJF. Ouverture internationale. Synthèse (10 janvier 1999).

La difficile mise en place d'une véritable politique interuniversitaire au sein d'un pôle multipartenarial a sans doute conduit les universités grenobloises à repenser la coordination pour mieux s'y positionner. En effet, il existe des disparités de priorités et d'enjeux chez les différents membres - membres fondateurs et membres associés aux droits et obligations ambigus. Ainsi, les universités acceptent mal de voir les membres associés profiter des activités du GPEUS "à la carte" en prenant ce qui les intéresse (Conseil scientifique international, service d'accueil des étudiants et des chercheurs venus de l'étranger), mais en échappant aux charges imposées aux autres. De même, certains organismes de recherche et établissements s'interrogent sur la valeur ajoutée de leur participation à GPEUS, dont le rôle dans l'animation de la politique scientifique du site n'apparaît pas clair. Et pour cause, serait-on tenté de dire, puisque ce sont parfois les mêmes instances qui déplorent la faiblesse du Pôle et qui contribuent à le fragiliser. Pour être complet, il faut ajouter que certains partenaires, et non des moindres (le CEA, la Région Rhône-Alpes, la "Métro"), voient dans le Pôle une structure de coordination ayant sa légitimité, son utilité et sa visibilité nationale. Bref, l'appréciation plus que réservée sur le Pôle émane surtout de milieux universitaires et du CNRS.

3 - LE LANCEMENT DE "GRENOBLE-UNIVERSITÉS"

En février 2001, les universités grenobloises prennent l'initiative de créer une nouvelle structure commune, Grenoble-Universités, destinée à assurer sous une même bannière une meilleure visibilité des quatre universités de l'agglomération. Son domaine de compétence est élargi par rapport à celui confié au Pôle. Cette nouvelle organisation traduit la volonté des signataires de faire de l'ensemble universitaire un acteur-clé du développement local et régional en agissant, notamment au sein de la métropole grenobloise, comme force de proposition vis-à-vis des collectivités et des partenaires des universités (industriels, organismes de recherche, monde culturel et associatif, etc.)

Dans cette configuration, le Pôle est clairement identifié comme opérateur, le pilotage revenant à Grenoble-Universités. À la suite de la signature par les présidents de la Charte Grenoble-Universités, le Pôle a mené les actions suivantes :

- participation à des missions prospectives, en particulier en partenariat avec ÉduFrance ;
- rédaction d'une brochure, *Grenoble Welcome*, visant à présenter brièvement chaque établissement ainsi que les programmes spécifiques d'ouverture internationale sur l'ensemble du site ;
- mise en place d'un programme commun d'études et de formation (GUEST), spécialement destiné aux étudiants des universités ayant signé une convention avec l'une des quatre universités de Grenoble ; ce programme combine l'initiation à la langue et à la culture françaises et les enseignements habituels des institutions.

4 - QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Dans son préambule, la Charte de Grenoble-Universités vise à rendre "plus lisible et plus visible l'interuniversitaire grenoblois et la coopération entre les acteurs grenoblois concernés". Dans la situation présente, cette initiative engendre un effet de brouillage supplémentaire dans un paysage coopératif déjà très complexe. Plusieurs questions ou observations apparaissent à la lecture comparée des documents de présentation du Pôle européen et de Grenoble-Universités.

Le fort recouvrement observable entre les missions et projets confiés au Pôle européen (*cf. supra*) et les secteurs d'activité dont se saisit potentiellement Grenoble-Universités (formation, recherche, vie étudiante, international, coopération documentaire, transfert de technologie, valorisation, incubation, politique immobilière) mérite explication. En régime de croisière, cela ne peut réellement fonctionner que si les tâches sont bien partagées ou si les deux structures se positionnent hiérarchiquement, l'une jouant le rôle de pilote (Grenoble-Universités), l'autre celui d'opérateur (le Pôle). Mais cette répartition des rôles et responsabilités peut poser problème aux partenaires non-universitaires du Pôle...

Une autre hypothèse serait que Grenoble-Universités (avec un statut juridique à définir) se substitue dans un proche avenir au Pôle européen, avant le renouvellement de ce GIP, avec l'accord des partenaires concernés, mais cela ne paraît pas acquis d'avance.

La présidence tournante annuelle, assurée par un président d'université, s'applique bien à une structure de concertation assez informelle comme la CAPU. Est-elle pertinente pour le Pôle européen ou Grenoble-Universités qui mobilisent, par le large champ de leurs missions, toute l'énergie d'un président et sa capacité à agir dans la durée ? De surcroit, ces structures communes sont *a priori* mutipartenariales.

Si la charte de Grenoble-Universités constitue un premier pas vers ce que pourrait être une "université fédérale", il conviendrait, là aussi, de fixer clairement un cap. En revanche, s'il s'agit, pour l'essentiel, de choisir un label porteur au niveau international, il pourrait se substituer à l'acronyme GPEUS qui, pour être précis et fidèle à la réalité grenobloise, n'est pas aisément intelligible en dehors du site.

Au-delà de ces commentaires illustrant la confusion qui peut naître face à l'"empilement" de structures de coordination, il est important d'avoir à l'esprit deux réalités jugées primordiales :

- les collectivités territoriales sont, dans les autres grands sites universitaires français, les principaux partenaires des universités au sein des pôles universitaires européens. Or, la Région Rhône-Alpes est de celles qui ont une politique de formation et une politique de recherche bien structurées, et elle s'en donne les moyens. Elle joue un rôle d'arbitre dans la négociation des contrats de plan où figurent les investissements liés aux grandes orientations pédagogiques et scientifiques. Ces compétences seront sans doute élargies lors d'une prochaine étape de la décentralisation en France. Dans une réflexion portant sur l'avenir des structures multipartenariales, l'avis du partenaire régional doit être recueilli. En a-t-il bien été ainsi ? D'après les informations recueillies il semble que non ;
- la réputation nationale et internationale du site grenoblois tient, avant tout, à sa forte image de "cité de la recherche et de l'innovation". En ce domaine, la contribution universitaire est évidemment primordiale, mais nul ne peut ignorer que, sans la présence forte des organismes nationaux de recherche et des structures européennes de recherche (grands instruments et laboratoires), la dimension scientifique du site ne serait pas ce qu'elle est. Si l'une ou l'autre des structures de coordination est chargée du rayonnement international du site, ces partenaires doivent être associés à l'action de promotion, afin d'optimiser son efficacité. Certes la tâche n'est pas aisée, car la vision des organismes est d'abord nationale et celle des grands équipements est européenne, voire extra-européenne. Mais cela n'est pas incompatible avec le fait d'assurer la promotion des sites d'implantation.

De grands chantiers multipartenariaux sont aujourd'hui lancés ou le seront demain et, dans chaque cas, les acteurs directement concernés jouent une partie de leur crédibilité. On songe évidemment à l'ambitieux projet MINATEC, mais aussi à l'Institut de la montagne (placé sous la responsabilité de l'Université de Savoie), à la MSH Alpes, à l'Espace vie étudiante (EVE), à GRECO, à REDOC (réseau documentaire du site de Grenoble) et BRAIN (Bibliothèque Rhône-Alpes d'information numérisée), à la future Maison de l'international, voire à la réorientation de la Maison des langues et des cultures. Si les missions des structures de concertation ne sont pas rapidement clarifiées, il y a un risque de flottement, voire d'étiollement, du pilotage. Or, des faiblesses de gouvernance ont été identifiées dans plusieurs secteurs liés à des projets inter-établissements. Il est donc de première urgence de relever l'ensemble de ces défis, en privilégiant la simplicité et la lisibilité des structures et l'équilibre des partenariats, gages d'un développement universitaire et scientifique durable.

5 - CONCLUSION

De l'analyse des différentes structures d'intérêt commun (services interuniversitaires ou autres structures, tel le CROUS) ressort le constat d'une mutualisation consentie de longue date, gérée de manière efficace et transparente, et bénéficiant d'une assez large adhésion. Cet acquis doit être conservé, en dépit d'évolutions des mentalités et des modes de vie : cela se vérifie bien sur les questions de logement ou de restauration. Ce "devoir de veille" doit être pris en compte au niveau des différents Conseils, car la qualité de vie est un des atouts du site grenoblois.

Quelle que soit la configuration future qui sera *in fine* retenue pour "gérer" le partenariat coopératif, un important travail de concertation, d'information et d'explication doit être mis en œuvre. Il est en effet apparu que plusieurs membres de la communauté universitaire et scientifique ne connaissaient pas la raison d'être et les missions, voire l'existence, de Grenoble-Universités. En tout état de cause, s'orienter vers plus de clarification et de simplification paraît urgent et nécessaire.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LA POLITIQUE
DES LANGUES

I - L'INTERUNIVERSITAIRE ET LES LANGUES

On ne peut parler, à l'heure actuelle, d'une réelle politique interuniversitaire des langues. Elle existait sans aucun doute dans les esprits lorsque fut lancé l'ambitieux projet de Maison des langues et des cultures (MLC). Le bâtiment de 3600 m² destiné à héberger ce projet, remarquable à bien des égards, fut inauguré en 1995 sur le campus SMHG et des moyens lui furent attribués, alors même que sa conception opérationnelle et son fonctionnement n'avaient pas été suffisamment mûris et négociés entre les partenaires.

Bien que le concept de MLC n'ait pas, pour le moment, abouti aux résultats que l'on en attendait, l'Université Stendhal (à laquelle la MLC est rattachée) est sollicitée par les autres établissements du site pour assurer une partie de la formation en langues vivantes étrangères (LVE) de leurs étudiants, soit au titre des langues non enseignées par ces universités, soit au titre du français langue étrangère, soit encore pour des enseignements d'allemand et d'anglais au-delà du 1^{er} cycle. L'Université Stendhal répond en partie à cette triple demande, à travers la mise en place d'une politique ouverte des langues (POL) à destination des étudiants du site grenoblois et d'autres publics (enseignants, IATOS, publics de la formation continue). Il serait cependant souhaitable que soit réalisée une MLC conforme à la conception d'origine, lui permettant de remplir sa mission interuniversitaire et de devenir le lieu fédérateur de l'apprentissage des langues pour l'ensemble du site grenoblois.

II - LE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

L'enseignement du français langue étrangère destiné aux étudiants français qui veulent apprendre les méthodes, techniques et outils d'enseignement du français aux étrangers est assuré par le département de FLE de l'UFR Sciences du langage, qui assure la formation initiale, sur place et à distance (avec le concours du CNED) pour les cursus classiques (DEUG, licence, maîtrise).

L'enseignement du français aux étudiants étrangers voulant apprendre la langue française est dévolu pour l'essentiel au CUEF (Centre universitaire d'études françaises), fondé à la fin du XIX^e siècle sous forme d'association. Rattaché aujourd'hui à l'Université Stendhal, le CUEF accueille plus de 3000 étudiants étrangers par an et contribue ainsi avec succès à l'image internationale du site (c'est en la matière le plus important centre de ce type en France). Le CUEF dispose d'un budget d'environ 2,5 millions d'€. Son équipe pédagogique est composée de 20 enseignants-chercheurs et de 17 enseignants salariés de l'association COPA (Comité de patronage des étudiants étrangers) régie par la loi de 1901, ainsi que d'un conseil qui en assure le pilotage. Les relations du CUEF avec les universités du site grenoblois sont établies par des conventions. Le rôle du CUEF gagnerait toutefois à être mieux défini, notamment au sein de l'élaboration d'une politique des langues du site grenoblois. La formation en FLE pour les étudiants étrangers devrait logiquement s'insérer dans le dispositif général de la politique des langues du site.

III - LES LANGUES ÉTRANGÈRES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES

En dehors de l'Université Stendhal, qui utilise son potentiel pour former les non-spécialistes :

- l'UPMF a développé son propre centre de langues qui couvre une grande partie de ses besoins ; l'Université Stendhal (qui a offert 80 places au titre de la POL en 2000-2001) contribue à compléter le dispositif de l'UPMF ;
- l'INPG dispose d'un potentiel de formation important (17 enseignants et plus de 30 vacataires) pour les langues les plus demandées (anglais, allemand et espagnol). La répartition entre les différentes écoles et filières est loin d'être homogène. Conscients de bénéficier de conditions très favorables, les étudiants relèvent toutefois des volumes horaires insuffisants et des disparités fortes dans la nature et la qualité des enseignements offerts. Par ailleurs, l'INPG a passé une convention avec l'Université Stendhal pour le français et les langues les moins couramment enseignées ;

- à l'UJF, la situation paraît moins favorable. Les enseignements de 1^{er} cycle sont assurés de manière satisfaisante (anglais), mais les demandes importantes exprimées aux niveaux post-DEUG ne peuvent être que très partiellement satisfaites, malgré la convention avec l'Université Stendhal pour une centaine d'étudiants (sur 700 candidatures) au titre de la POL.

La situation décrite peut trouver graduellement des réponses aux principales insuffisances constatées. Il est pourtant douteux que pareille démarche, certes pragmatique, puisse tenir lieu de politique à moyen terme sur un site dont la visibilité internationale peut, et doit encore, notamment progresser.

IV - QUELLES PERSPECTIVES ?

Face au constat de sous-emploi, préjudiciable à tous égards, de la Maison des langues et cultures, la CAPU a décidé une réorientation de ses objectifs, en l'accompagnant d'une réaffectation partielle des locaux. Les nouveaux objectifs sont :

- l'ouverture à la formation initiale comme à la formation continue ;
- l'ouverture aux étudiants étrangers en collaboration avec le CUEF pour l'étude du français.

On ne peut que constater que ces objectifs sont *a priori* incompatibles avec la volonté de reconstruire une MLC au sens propre du terme.

Rappelons que la MLC abrite actuellement deux structures majeures, dont les activités s'inscrivent dans la continuité des objectifs premiers définis en 1995, à savoir le programme POL (Politique ouverte des langues) et le CAA (Centre d'auto-apprentissage en langues étrangères). Une politique cohérente viserait à établir une coopération productive entre ces deux structures et à articuler leurs activités avec les nouveaux objectifs affichés. Telle n'est pas la situation rencontrée sur le terrain.

Prenons l'exemple du CAA. Cette structure, emblématique d'une politique d'"autonomisation" des étudiants, devrait occuper une place centrale dans le dispositif de formation linguistique pour non-spécialistes. Le CAA pourrait être un centre de ressources pédagogiques pour les enseignants de LVE, mais aussi un lieu de veille technologique et documentaire, voire un instrument de concertation et de formation pour les enseignants. De plus, enseignants de langues et responsables universitaires devraient être conscients du fait qu'il est important d'assurer les complémentarités nécessaires entre enseignements *stricto sensu* et travail en autonomie guidée. Enfin, l'articulation entre les missions et le fonctionnement du CAA et la mission confiée à GRECO d'accompagner l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues paraît inévitable à terme. Cette articulation nécessite une réflexion spécifique au sein des structures chargées de la mise en œuvre de GRECO.

Plus généralement, la mise en place au plan national du Certificat de compétence en langues pour l'enseignement supérieur (CLES) et l'accession de Grenoble au statut de site pilote sont déjà l'occasion d'un nouveau dialogue interétablissement, incluant l'Université de Savoie ; il pourrait être préparé par un chef de projet chargé d'élaborer des propositions respectant le principe de subsidiarité. Créé pour valider les compétences en langues des étudiants, le CLES se prolongerait par la refondation d'une politique des langues cohérente et ambitieuse dans laquelle une MLC rénovée serait appelée à jouer pleinement son rôle. Ceci constitue, à n'en point douter, un volet essentiel pour le rayonnement international du site grenoblois.

V - CONCLUSION

La politique des langues reste, pour l'essentiel, à construire, en tirant les leçons d'un passé récent et en s'inspirant peut-être d'exemples d'une meilleure réussite. Un nouveau cap étant fixé, il faudra convaincre l'ensemble des acteurs et obtenir leur adhésion. Cela suppose que la CAPU missionne un chef de projet ayant l'aval des établissements pour développer une MLC à la disposition des étudiants grenoblois et éventuellement ouverte à d'autres publics.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

ASPECTS
DE LA VIE
ÉTUDIANTE

Plusieurs institutions interviennent, d'une manière ou d'une autre, dans certains aspects de la vie étudiante :

- les établissements, à travers leurs politiques propres et leurs coopérations mutuelles (nous incluons ici les organismes nationaux de recherche) ;
- le CROUS qui, chargé des services liés au logement, à la restauration, aux cafétérias, etc., participe parfois à d'autres actions d'ouverture, notamment à l'accueil des étudiants étrangers ;
- le Pôle européen de Grenoble (GPEUS) ;
- les collectivités territoriales (la Ville de Grenoble, la communauté d'agglomération "Grenoble-Alpes-Métropole", les Conseils généraux, le Conseil régional).

S'y ajoutent, en amont et en aval de la vie étudiante proprement dite, les lycées et les entreprises. Cette simple énumération illustre la complexité de l'objet analysé et la difficulté de procéder à un état des lieux exhaustif.

I - LES POINTS POSITIFS

Parmi ceux-ci, on mentionnera :

- les actions visant à améliorer l'information "en amont", l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants ; le guichet d'entrée unique prévu dans le projet EVE (Espace vie étudiante) dont le bâtiment est en cours de construction, constitue le prolongement le plus visible de cette politique d'accueil, portée par le Pôle ;
- la qualité des services rendus en matière de sport, de santé, de solidarité (étudiants démunis ou handicapés), qui a déjà été soulignée ;
- le dynamisme culturel, point fort de la communauté grenobloise : l'UPMF a lancé le "Tramway nommé culture" avant qu'il ne soit repris au sein du Pôle. De même, le "Service action culturelle et communication" de l'Université Stendhal joue un rôle moteur dans l'animation culturelle du campus SMHG, qui va bien au-delà des murs de cette université. La transformation d'un amphi en salle de spectacle a été subventionnée par le Conseil régional. La coopération avec le Pôle et d'autres partenaires extérieurs est assurément un élément positif pour la politique culturelle du site. Signalons aussi l'existence d'une convention liant la DRAC (Direction régionale de l'action culturelle), la Métro et les universités pour l'animation culturelle. Quant aux universités de sciences et technologie – UJF et INPG –, elles participent fortement, aux côtés des organismes de recherche, aux nombreuses actions visant à mieux diffuser la culture scientifique et technique, avec le soutien des ministères de la Recherche et de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, la coordination étant assurée par le CCSTI (Centre de culture scientifique, technique et industrielle) de Grenoble. Le temps fort de ces manifestations est la "Fête de la science", qui célébrait, en octobre 2001, son dixième anniversaire. En Rhône-Alpes, où le CCSTI de Grenoble joue le rôle de coordinateur, un éclairage particulier a été porté sur des initiatives européennes, tant pour la recherche que pour les développements industriels. Notons aussi que, dans le seul département de l'Isère, 16 sites ont été l'objet d'une animation scientifique, ce qui illustre bien la volonté d'atteindre un large public, au-delà des sites d'implantation traditionnelle.

Enfin, à travers leurs programmes propres et le contrat de plan État-Région (2000-2006), les collectivités territoriales soutiennent l'investissement dans des équipements dont l'objet est d'améliorer la qualité de vie sur les sites universitaires. Le volontarisme est en général plus visible sur les sites "délocalisés", c'est-à-dire hors Grenoble. Mais le domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères Gières (SMHG) n'est pas délaissé pour autant, puisqu'il bénéficiera d'un investissement total de près de 13 millions d'€ sur la période de 7 ans.

Le bilan est, par contre, moins flatteur lorsqu'on s'intéresse à d'autres volets de la vie étudiante, en particulier sur le site de Grenoble.

II - LES POINTS NÉGATIFS

Les lois Faure et Savary ont placé les étudiants parmi les "citoyens" de l'université, leurs élus étant présents dans les divers conseils. Les élus étudiants rencontrés par certains experts ont souvent exprimé un sentiment de frustration quant à leur implication dans la démocratie universitaire. Cela se traduit par une faible participation aux élections, par l'impression que ressentent les étudiants d'être dépassés ou peu concernés par les débats au sein des assemblées délibérantes des composantes ou de l'université. Certains conseils d'UFR n'ont même pas de représentant étudiant. La fonction de vice-président étudiant, déjà mise en place à l'UPMF, a été récemment introduite à l'UJF et à l'Université Stendhal, mais sans un minimum d'accompagnement de moyens, semble-t-il. On aurait pu s'inspirer des "bonnes pratiques" mises en œuvre à l'UPMF avec succès. D'où un certain découragement ici, une démission là...

Directement concernés par les services interuniversitaires, certains élus étudiants constatent aussi que le fonctionnement de ces derniers est peu présent dans les préoccupations et débats des Conseils. Tout cela est bien connu dans la communauté universitaire et n'est pas spécifique à Grenoble. De plus, la situation est probablement variable suivant les établissements. Certains sites universitaires ont manifestement plus progressé que d'autres, dans un contexte d'ailleurs porteur puisqu'une volonté de participation traverse aujourd'hui la "société civile". Il semble que Grenoble peut - et doit - mieux faire en la matière, sur un sujet qui est loin d'être marginal pour le fonctionnement du site.

Des insatisfactions et insuffisances sont souvent exprimées par les étudiants en ce qui concerne le transport et le logement, même s'il s'agit là d'une situation assez répandue à l'échelle nationale. Dans le CPER, seulement 5,3 millions d'€ sont prévus pour la restructuration de logements étudiants. D'autres sources de financement devraient être recherchées, pour accueillir prioritairement les boursiers et les étudiants étrangers. Pour les modes de transport, 3 millions d'€ sont inscrits au CPER pour l'aménagement du campus SMHG, qui doivent permettre, entre autres, l'extension des pistes cyclables. Par ailleurs, la future ligne C du tram devrait rejoindre le campus, avant l'arrivée du tram-train par Gières. En attendant ces aménagements lourds, les usagers se plaignent de la faible fréquence de desserte du campus en soirée. Un remède pourrait y être apporté plus rapidement en négociant avec des responsables compétents et attentifs.

Le dialogue régulier avec la Ville de Grenoble mériterait d'être renforcé et étendu à d'autres sujets que la culture, domaine pour lequel la coopération entre la Ville et les établissements universitaires est satisfaisante. En effet, lorsqu'on considère l'apport économique, culturel, partenarial et international de l'ensemble universitaire grenoblois, on s'attendrait à une politique plus volontariste et structurante de la part de la cité, surtout en direction de ses nombreux étudiants étrangers, qui pourraient être plus tard ses ambassadeurs. L'attractivité globale du site en dépend.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION
ET DE
LA COMMUNICATION

Le champ des technologies de l'information et de la communication est en évolution rapide, aussi bien pour ce qui concerne les infrastructures et les outils (ce qui pose le problème de la mobilisation, éventuellement rapide, de ressources budgétaires) que pour les usages divers que l'on peut en faire. Cette évolution nécessite une adaptation continue des personnels et des structures. Voilà sans doute un beau terrain d'observation pour la science des organisations, surtout lorsqu'il se situe, comme à Grenoble, dans un environnement scientifique et économique techniquement propice, et potentiellement très concerné. D'ailleurs, l'essor des TIC est une des grandes priorités des collectivités territoriales.

Ainsi, la Métro (Grenoble-Alpes-Métropole, communauté d'agglomération grenobloise) a mis en place, depuis 1999, le réseau à haut débit METRONET, qui regroupe des institutions publiques rassemblées en Groupes fermés d'utilisateurs. Celles-ci sont co-propriétaires des investissements réalisés (plus de 5000 km de fibres posées à la mi-2000) et participent à leur financement. Une association, Grenoble Network Initiative (GNI), a été créée, qui se propose de valoriser le développement des nouvelles technologies et des autoroutes de l'information, avec un soutien partiel de la Métro. Quant à la Région Rhône-Alpes, elle a inscrit au CPER en cours, pour un montant de 10,7 millions d'€ (dont 2,3 millions d'€ apportés par l'État), le déploiement d'un réseau régional de communication à haut débit, ARAMIS, qui concerne d'abord l'enseignement supérieur et la recherche. Cette dorsale régionale est elle-même reliée au réseau national RENATER 2. Parallèlement, l'Agence régionale pour le développement des industries numériques (ARADIN) a été mise en place, afin de fédérer et valoriser toutes les actions de recherche publiques et privées en ce domaine.

En ce qui concerne les activités interuniversitaires relatives aux TIC, deux domaines d'application peuvent être analysés :

- le développement et la maintenance des infrastructures, des réseaux, des applications de gestion plus ou moins centralisés ; l'organisation à deux niveaux qui a été mise en place (inter- et intra-universitaire) n'implique que les universités de Grenoble (à l'exception de l'informatique de gestion, qui associe l'Université de Savoie) ;
- le projet commun baptisé GRECO (Grenoble campus ouvert) qui implique les quatre universités grenobloises, l'Université de Savoie et l'IUFM de Grenoble ; cet ambitieux projet est porté par le Pôle européen sur les plans administratif et financier.

I - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET LA GESTION

1 - L'ORGANISATION ET LES MOYENS

Une restructuration des centres de calcul et services informatiques a été réalisée en 1995, pour conduire à la répartition actuelle entre une structure interuniversitaire (le CICG, Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble) et des centres de ressources informatiques (CRI) propres à chaque établissement.

Les CRI remplissent les missions classiques de gestion, de développement, d'assistance et de maintenance des logiciels, des matériels et des réseaux.

Le CICG est un service interuniversitaire rattaché à l'UJF. Son effectif est de 41 personnes. Il s'organise en deux entités : le département Réseaux et le département Informatique de gestion. Ses missions sont les suivantes :

- mettre en œuvre des applications des TIC pour l'enseignement et les étudiants, en relation avec le projet GRECO ;
- assurer la sécurité des systèmes ;
- développer la téléphonie sur IP (Internet Protocol).

Le département Informatique de gestion est chargé, pour l'ensemble des établissements grenoblois, de l'implantation des grands logiciels de gestion nationaux (NABUCO, APOGÉE, HARPEGE) élaborés dans le cadre de l'Agence de modernisation des universités.

2 - UN PILOTAGE INTERUNIVERSITAIRE

Le pilotage de ces centres (CICG et CRI) est assuré par la CAPU, en liaison avec le Comité Réseaux et informatique et le Comité Gestion. Une réflexion est en cours sur l'opportunité de n'avoir qu'un seul comité, qui aurait une vision intégrée de l'ensemble de ces missions d'accompagnement mises au service du bon fonctionnement et du développement universitaires. Il semble bien, en effet, que l'articulation entre les deux niveaux de structures pose problème : le CICG espère devoir coordonner certaines initiatives des CRI qui revendiquent eux-mêmes une forme de leadership sur certaines actions dites transversales. Lorsque s'ajoute à cela la nécessité d'une souplesse dans la gestion des ressources humaines, imposée par l'évolution rapide des demandes et des missions, le mode de pilotage actuel montre ses limites.

L'audit commandé par la CAPU, et la remise à plat subséquente, permettront de reprendre le problème à son juste niveau : celui de l'organisation. Ce travail d'analyse et d'anticipation devra prendre en compte tous les aspects techniques ; il devra aussi recueillir le point de vue des usagers, personnels et étudiants, dans leurs pratiques quotidiennes d'enseignement, d'apprentissage, de communication, d'information, de gestion et d'administration. La solution du "tout intégré" n'est peut-être pas la réponse la plus pertinente, mais il faudra être très attentif à maintenir une forte capacité de pilotage et de décision, fût-elle déléguée.

II - LES TIC POUR L'ENSEIGNEMENT ET LES ÉTUDIANTS : LE PROJET GRECO

1 - ORGANISATION ET MOYENS

Anticipant les développements que l'usage des TIC allait stimuler, les universités de Grenoble ont été parmi les premières à inscrire conjointement, dans leurs contrats quadriennaux 1999-2002, le projet commun GRECO, dont la gestion administrative et financière ainsi que l'organisation ont été confiées au Pôle. L'enjeu est celui d'une nouvelle pratique affectant le "cœur de métier" universitaire, à savoir l'enseignement et la relation pédagogique, et, plus généralement, la relation entre l'institution, les enseignants et les étudiants, sur le campus et à distance, en formation initiale ou continue.

Les financements acquis dans chacun des contrats de développement (sauf pour l'Université de Savoie et l'IUFM) sont mutualisés et assurés jusqu'en 2002 ; ils représentent 50% du montant annuel global, qui est de plus de 1,1 million d'€. Les recettes complémentaires proviennent des collectivités territoriales (Région et Métro). Pour un projet de cette ampleur, une visibilité budgétaire plus grande (comme celle du contrat de plan État-région) est souhaitable ; il faut espérer que la règle de continuité prévaudra pour ce projet-pilote reposant sur une stratégie de long terme.

Les actions et les ressources qui sont rattachées à ce projet sont organisées en trois niveaux :

- le "méta-projet", qui concerne la coordination et le conseil ;
- les 8 projets structurants et communs, dits "projets stratégiques" (PS) ;
- les 92 projets opérationnels ou "projets de terrain", dont chacun est généralement porté par une seule équipe pédagogique.

2 - PILOTAGE, FONCTIONNEMENT, FINANCEMENT

Le comité de pilotage du projet comprend deux représentants par université (généralement, le président et le vice-président chargé de l'enseignement), le délégué général de Grenoble-Universités et le responsable de l'équipe du "méta-projet". À ce jour, ce comité a pour l'essentiel assuré la validation des propositions de cette équipe, ce qui est typique d'un projet en phase de développement rapide.

La mise en place du projet GRECO, lancée en 1999, a généré une dynamique importante sur le site grenoblois et bien au-delà. S'appuyant sur une communication interne et externe efficace, le projet est désormais connu et suscite de nombreuses participations. En réponse aux appels d'offres du Ministère dans les universités, les projets opérationnels ont été déposés par les établissements suite à un appel à projets lancé par GRECO. L'appel à projets du ministère de l'Éducation nationale relatif aux campus numériques a donné lieu à 16 réponses de la part des universités de l'académie. Par ailleurs, plus de 280 personnes ont contribué à la réussite des 3^{es} Journées de travail, en mai 2001. L'objectif de mobilisation des acteurs a été temporairement atteint, mais il faudra sans doute du temps et de nombreuses actions incitatives pour assurer un développement durable de ce projet auprès des étudiants et de la communauté des enseignants-chercheurs. Encore faudrait-il lever l'obstacle structurel que représente l'actuel statut réglementaire du temps de service des enseignants-chercheurs. Chacun sait aujourd'hui que la carrière d'un universitaire dépend peu de son investissement et de sa créativité pédagogiques.

Depuis 1999, le financement du projet GRECO a reposé sur trois principales sources :

- le ministère de l'Éducation nationale, par le biais des contrats quadriennaux de développement 1999-2002, à hauteur de 640 285 € (4200 KF) ;
- le Conseil régional Rhône-Alpes à hauteur de 411 612 € (2700 KF) pour l'année 1999 et 381 122 € (2500 KF) pour les années 2001 et 2002, soit 792 734 € au total sur la période 1999-2002 ;
- Grenoble-Alpes-Métropole à hauteur de 38 110 € (250 KF) par an en 1999, 2000 et 2001, soit 114 330 € sur la période 1999-2001.

En 2002, le budget prévisionnel prévoit un apport de 60 978 € (400 KF) des établissements du consortium, sur ressources propres.

L'approche budgétaire fonctionnelle repose sur trois lignes qui reflètent les trois niveaux d'action de GRECO :

- les projets opérationnels des établissements du consortium, financés en quatre appels à projets à hauteur de 1 300 000 € ;
- les projets stratégiques, dont la mise en œuvre s'est faite de manière progressive en 2000 et 2001 ;
- le méta-projet (pilotage et fonctionnement du projet).

La réalisation budgétaire pour les années 2000 et 2001, et la prévision pour 2002 sont les suivantes :

	Année 2000 (en €)	Année 2001 (en €)	Année 2002 (en €)
Projets opérationnels	610 000	600 000	61 000
Projets stratégiques		252 000	860 000
Méta-projet	280 490	594 500	351 000

Source : Cellule de pilotage du projet GRECO (avril 2002)

Le souci de recueillir des avis motivés parmi les usagers et les praticiens existe, mais il aboutit à un éventail d'opinions souvent divergentes et volontiers critiques. Elles déplorent, par exemple, la lenteur de l'innovation pédagogique et du développement du télé-enseignement, en dépit de l'esprit d'innovation incarné par GRECO. Cette déception est à relativiser : elle doit s'apprécier par rapport aux attentes générées par ce projet en matière de modernisation pédagogique. En tout état de cause, GRECO n'atteindra toute sa mesure que lorsque seront menées des actions efficaces sur la disponibilité des enseignants-chercheurs, qui aujourd'hui, lorsqu'ils y participent, passent un temps très important à adapter leurs cours aux nouvelles formes pédagogiques de l'enseignement à distance.

III - OBSERVATIONS ET QUESTIONS

L'examen des TIC aboutit aux remarques suivantes :

- l'insuffisance de locaux est totalement pénalisante pour l'équipe "méta-projet" ;
- la relation avec l'antenne locale du CNED est quasiment inexisteante ;
- si les activités de GRECO s'appuient sur des résultats de recherche académique, notamment dans le domaine des sciences de l'éducation, aucune mobilisation d'équipe de recherche n'a été réalisée ; si l'on considère la somme des compétences rassemblées sur le site, ceci paraît surprenant, voire dommageable ;
- la volonté d'associer les autres établissements - IUFM et Université de Savoie - se traduit encore peu dans la réalité, mais il est vrai que ces établissements n'ont pas, à ce jour, bénéficié du même soutien financier ministériel ;
- la coopération avec l'environnement économique reste limitée : seuls Xerox et la Caisse d'épargne ont fait preuve de "bonne volonté encourageante" ;
- les collectivités territoriales - Métropole et Conseil régional - apportent un réel soutien à GRECO, ce qui s'inscrit dans une politique plus large de stimulation pour l'essor des TIC.

Le projet GRECO a été intelligemment positionné au plan stratégique et rationnellement structuré. Il est animé par une équipe de valeur très motivée par la réussite du défi à relever. Le constat global est donc positif et le choix d'une démarche de type projet disposant d'une certaine indépendance s'avère une bonne orientation de départ.

Dans l'avenir immédiat, le comité de pilotage de GRECO doit avoir le souci de mieux inscrire les différentes actions dans la réalité quotidienne des acteurs et usagers concernés ; en clair, il faut agir résolument dans un esprit de service, afin de mieux prendre racine au cœur même des institutions, en installant une forme de concertation permanente avec les utilisateurs finaux.

Le couplage fort entre un projet innovant et des universités solidaires et volontaires devrait se traduire par une inscription renouvelée dans les contrats de développement quadriennaux prenant effet en 2003. Il conviendrait de méditer sur les thèmes suivants :

- l'intérêt du maintien d'une équipe "méta-projet" assez indépendante, porteuse d'une dynamique forte ;
- la possibilité de mener de front les trois objectifs implicitement poursuivis : qualité, quantité et rapidité ;
- la pertinence d'une mise en place des modalités concrètes de co-développement avec des entreprises compétentes de proximité qui seraient à la fois clients, fournisseurs et partenaires ;
- l'opportunité d'installer une recherche en amont qui générera une innovation durable.

Ces réflexions et interrogations devraient alimenter les débats des mois à venir.

IV - CONCLUSION

L'informatique, et plus spécifiquement les TIC, modifient en profondeur les méthodes de travail au sein des universités depuis plusieurs décennies. D'abord utilisées en recherche puis en bureautique, elles ont peu à peu gagné la gestion (finances, personnels, inscriptions, examens, locaux, patrimoine immobilier,...). Un saut qualitatif a été accompli lorsque les universités et IUFM français ont décidé de développer en commun de grands logiciels de gestion, avec le soutien de leur ministère de tutelle.

Curieusement, l'enseignement est une des dernières activités à être concernée dans sa globalité par le développement des TIC. Certes, chaque établissement a vu émerger en son sein des initiatives émanant de petits groupes soutenus avec bienveillance par leur UFR ou la présidence. Avec le projet GRECO, on change d'échelle en raison d'une dimension interuniversitaire forte, d'une vision intégrée de l'innovation pédagogique, et du souci de mobiliser collectivement enseignants et enseignés. De ce point de vue, Grenoble offre assurément un environnement qualifié par un expert de "mobilisé et mobilisateur".

Nul doute que le site de Grenoble joue une part importante de sa réputation sur la réussite d'un projet marqué par le souci constant d'anticiper et de mobiliser, à travers une stratégie d'alliance *in situ*, mais aussi au-delà. Aujourd'hui, l'avancement des projets et des mécanismes de concertation est bien réel, mais il semble plus lié à la qualité et à la motivation des acteurs qu'aux modes d'organisation mis en place. C'est pourquoi il semble important de privilégier dans un proche avenir une réflexion sur les structures et sur leur mode de gouvernance.

Cette réflexion devrait se fixer quelques objectifs :

- rendre simple et lisible, pour les acteurs et les partenaires, le schéma organisationnel de GRECO et des structures qui lui sont liées ;
- afficher des niveaux de gouvernance et de prise de décision clairement identifiés dans un contexte qui semble marqué par la complexité des interrelations grenobloises ;
- imaginer, comme dans tout processus d'innovation, une transition aisée entre la phase-projet (plus informelle, mais novatrice) et la phase d'installation dans la durée, qui suppose l'hébergement de GRECO dans une structure existante ou à créer.

Au-delà de ces objectifs, les instances soutenant le développement de GRECO doivent être conscientes du fait que son essor dépend de façon cruciale des moyens humains qui peuvent être dégagés, car avant de "gagner du temps" dans l'acte pédagogique, il faut en investir beaucoup. Aux États-Unis, une institution pionnière et privée comme la *Jones International University*, créée en 1993, ne s'attend pas à dégager ses premiers bénéfices avant 2004 !

Ces constats et objectifs doivent être partagés avec les partenaires locaux et régionaux (académiques, politiques et économiques), qui constituent des interlocuteurs qualifiés et incontournables pour assurer toute évolution collective des universités. Observons que l'avancée grenobloise en matière d'université virtuelle a engendré le lancement d'un projet régional CORA (Campus ouvert Rhône-Alpes). Cette extension à l'échelle régionale est tout à fait justifiée, mais il ne faudrait pas qu'elle handicape le financement de GRECO, ni son développement, durant une phase encore sensible.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LA FORMATION
CONTINUE
UNIVERSITAIRE

I - LA FORMATION CONTINUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Historiquement, le site de Grenoble fut un des pionniers en France pour le lancement d'actions de formation d'adultes, dès les années 50, dans le cadre de la promotion supérieure du travail. Par la suite, les lois Delors de 1971 et 1973 ont permis aux nouvelles universités issues de la loi Faure de développer de manière autonome des services de formation continue (SFC), à des moments divers de leur développement. Les établissements grenoblois connaissent des situations différentes à l'égard de la formation continue.

1 - L'UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER

Le Service formation continue, alternance et apprentissage (SFCAA) assure, comme son nom l'indique, des missions élargies incluant en outre, la validation des acquis professionnels (VAP) et la formation ouverte et à distance. On notera en particulier :

- un DUT scientifique, défini par un parcours modulaire avec capitalisation combiné avec le mode "apprentissage" ;
- la participation universitaire à des Certificats de compétences professionnelles (CCP), en relation avec les branches professionnelles concernées ;
- la formation ouverte et à distance mise en œuvre dans le projet TESS (Télé-enseignement supérieur scientifique), qui permet à des adultes en remise à niveau d'accéder à des modules de premier cycle scientifique ;
- le développement conséquent de l'apprentissage pour l'obtention d'un DRT (Diplôme de recherche technologique), de 4 DUT et 2 DEUST, d'une licence professionnelle ;
- la forte implication de l'UJF dans GRECO ;
- la mise en œuvre d'actions de formation continue sur le site de l'Isle d'Abeau.

2 - L'UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE

Créé en 1970, le Service de formation continue (SFC) est une structure légère visant essentiellement à favoriser l'implication des différentes composantes de l'université, sous l'impulsion d'un vice-président chargé de la formation continue. Les missions assurées par le SFC sont une belle application du principe de subsidiarité :

- travail d'impulsion, avec l'objectif d'intégration de la formation continue dans les activités des composantes ;
- gestion administrative de la formation continue ;
- validation des acquis professionnels (VAP) ;
- assistance et conseil aux composantes ;
- interface avec les acteurs concernés de la Région ;
- réception et diffusion des appels d'offres.

Le résultat global est remarquable, tant par la diversité des structures mises en place dans les différentes composantes que par le bilan annuel global : près de 6000 stagiaires formés et un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'€, ce qui est rare pour une université à dominante sciences humaines et sociales.

3 - L'UNIVERSITÉ STENDHAL

De création récente (1996), le SFC a comme objectif principal la diffusion progressive d'une "culture formation continue" au sein de l'université. Le contrat quadriennal 1999-2002 est le premier à avoir inscrit la formation continue parmi les missions principales de l'établissement.

On relève en particulier :

- la qualité de la brochure d'information ;
- pour la VAP, l'existence d'un correspondant dans chaque composante ;
- le fait que les principaux secteurs d'activité de l'université soient concernés : langues, lettres, sciences du langage, communication, métiers de l'enseignement.

Le chiffre d'affaires reste encore modeste, compte tenu de la jeunesse du dispositif et du caractère hautement concurrentiel du secteur des langues.

4 - L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Depuis sa création, l'INPG a été très actif dans la mission de formation continue, notamment en participant à la création d'un service inter-universitaire, le CUEFA (*cf. infra*). Il faut dire qu'en Isère et bien au-delà, le secteur des sciences de l'ingénieur est très porteur pour un établissement occupant une position dominante aux yeux de nombreux industriels. S'occupant des formations au-delà du niveau Bac + 2, le SFC se focalise sur la formation à des méthodes et des concepts toujours renouvelés.

Résumons quelques-unes de ses caractéristiques :

- les actions se déroulent soit dans le cadre de filières de formation initiale diplômantes, soit dans le montage de stages courts qualifiants, en relation avec des laboratoires de recherche ;
- la VAP est gérée par le SFC, avec une recherche sur les référentiels de compétences ;
- le pilotage du service est assuré par un conseiller spécial placé auprès du président ; il préside un bureau Formation continue comprenant un correspondant par école d'ingénieurs ; en outre, un conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an en présence d'industriels.

Il faut signaler l'existence d'un frein important au développement des actions de formation continue : les intervenants à compétences "pointues", souvent engagés dans des activités de recherche et de formation doctorale, ne peuvent statutairement bénéficier d'heures complémentaires. Il y a là un obstacle réglementaire qui devrait absolument être levé.

5 - L'UNIVERSITÉ DE SAVOIE

Le SUFCEP (Service universitaire de formation continue et d'éducation permanente) est chargé de l'organisation et du développement d'actions de formation continue sur les trois sites de Chambéry, Annecy et Le Bourget-du-Lac. La VAP se fait au sein d'une cellule contrôlée par le CEVU et située à la Maison des étudiants. Le SUFCEP gère également l'apprentissage, en coopération avec le CFA (Centre de formation pour adultes) FormaSup. Enfin, une bonne synergie locale s'est installée entre l'université et les Chambres de commerce et d'industrie.

Ce rapide état des lieux permet de dégager quelques données de synthèse :

- le plus souvent, la VAP est désormais intégrée ou associée à la formation continue ;
- le SFC est, par exemple au sein de l'UJF, un lieu favorable à l'expérimentation de modes de formation non standard : apprentissage, alternance, tél-enseignement, DUT en parcours modulaire avec capitalisation des modules, participation universitaire à des certificats de compétences professionnelles (CCP) ;
- la formation continue sert aussi de vecteur à une politique d'a GRECO ;
- parmi les diverses plaquettes d'information éditées, celle relative à la formation continue de l'Université Stendhal est de loin la plus claire, la plus complète et la plus précise.

Le tableau ci-après dresse un état comparatif succinct des universités.

Établissement	Nombre d'étudiants (N)	Chiffre d'affaires de la FC en € (CA)	Ratio (CA/N)
UJF - Grenoble I	17 500	2 287 000	131
UPMF - Grenoble II	18 600	3 201 000	172
U. Stendhal - Grenoble III	7 000	381 000	54
INP Grenoble	4 700	1 524 000	324
Université de Savoie	12 100	1 067 000	88

Sources : Infosup et services de la formation continue des établissements

Le ratio qui rapporte le chiffre d'affaires de la formation continue ouverte aux publics extérieurs à la taille de l'établissement (son nombre d'étudiants) est un indicateur du degré d'implication de l'établissement en formation continue. On observe que :

- l'INPG, dont la vocation professionnelle est affirmée, est de loin l'établissement le plus engagé dans des activités de formation tout au long de la vie ;
- l'UPMF est très performante si on se réfère à sa dominante thématique SHS ; d'ailleurs, cette mission se développera sans doute davantage à l'avenir que celle de formation initiale ;
- l'Université de Savoie ne dispose ni de l'ancienneté, ni de l'environnement économique du bassin grenoblois, mais son développement récent en matière de formation continue est assez spectaculaire ;
- le secteur des lettres, enseignées au sein de l'Université Stendhal, correspond moins, à ce jour, à une demande du marché, si on le compare à celui, beaucoup plus vaste, des SHS.

Le potentiel d'intervention en direction d'adultes en reprise d'études est particulièrement important en France. Pourtant, le pourcentage d'adultes engagés dans un cycle de formation permanente se situe nettement en-deçà de la moyenne européenne. Seuls 2,8% des Français sont dans ce cas, contre 8,4% des Allemands et 20% des Britanniques.

La situation grenobloise est marquée par le contexte national :

- malgré les efforts entrepris, la formation continue demeure encore trop souvent, dans la communauté universitaire française, une activité marginale qui n'est pas encore intégrée parmi les missions essentielles de l'université ; la culture de la formation continue dispose donc de réelles marges de progrès ;
- vue de l'extérieur, l'offre de formation permanente grenobloise est peu lisible malgré le prix obtenu au "concours Allègre" ; de plus, elle est inutilement sectorisée, d'où le souci d'un affichage interuniversitaire (*cf. infra*).

II - INITIATIVES INTERUNIVERSITAIRES

1 - HISTORIQUE

Le CUEFA (Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes) a été créé en 1974 en tant que structure interuniversitaire portée par l'INPG, l'UJF, et plus tard l'Université de Savoie. Son rôle est triple :

- promotion sociale et accès aux études supérieures ;
- formation continue pour salariés et demandeurs d'emploi, sous forme de stages, de formations intra-entreprises et d'alternance ;
- centre régional associé du CNAM.

Le CUEFA est, en effet, le support du CNAM, dont il dispense les enseignements sur un très large éventail de spécialités. Il a dû faire face, récemment, à deux types de difficultés :

- le siège parisien du CNAM souhaitait donner une identité propre à ses centres associés, ce qui a donné lieu à des divergences profondes avec les établissements locaux ; il semble que cette question soit en voie de règlement ;
- géré par l'INPG, qui en supporte largement le fonctionnement, le CUEFA a connu des difficultés de gestion liées à une trop forte charge salariale et à une défaillance de suivi des encassements de subventions se traduisant par un manque à gagner très important.

Ceci étant, le CUEFA est l'organisme de formation continue le plus connu par les entreprises, auprès de qui il possède une très bonne réputation, tant par ses prestations que par sa communication de qualité.

2 - LE "CONCOURS ALLÈGRE"

Sélectionné dans la deuxième vague du "concours Allègre", le projet des universités de l'Académie de Grenoble a permis de mettre en place une nouvelle structure interuniversitaire, dénommée Grenoble-Universités Formation continue (GUFC), dans le but de promouvoir trois initiatives :

- créer un espace interuniversitaire d'accueil, d'information et d'aide à l'orientation des adultes, qui soit aussi un lieu d'ingénierie pédagogique commun ;
- adapter dix filières, concernant un ou plusieurs établissements, en fonction de la demande sociale exprimée par les partenaires et de la disponibilité des formateurs ;
- créer un "passeport de compétences", composé d'un ensemble de modules destinés soit à la remise à niveau, soit à l'acquisition de compétences qualifiantes ; il est prévu que le tout soit intégré dans des formations diplômantes à modules capitalisables, conduisant ainsi à des parcours individualisés.

Pour assurer le suivi et le pilotage de GUFC, trois structures ont été mises en place :

- le COPIL, comité de pilotage regroupant les directeurs et responsables des SFC, du CUEFA et du coordinateur académique ;
- le Comité d'évaluation, constitué du COPIL et de représentants socio-économiques ;
- le G5, comprenant un représentant par établissement et le coordinateur académique pour former une instance qui, prenant du recul, aborde des problèmes plus politiques au fur et à mesure qu'ils se présentent ; ainsi, le G5 travaille actuellement sur un réseau de Maisons de la formation continue (*cf. infra*).

Le bilan de la réalisation des objectifs du projet de formation continue grenoblois peut se résumer ainsi : le premier objectif (l'accueil) a été parfaitement rempli, au sein de l'Espace formation continue situé dans le même bâtiment que le CUEFA. Par contre, pour mener à bien les deux autres objectifs, beaucoup reste à faire.

3 - LE PROJET DE RÉSEAU DES MAISONS DE LA FORMATION CONTINUE (MFC)

Face aux problèmes récemment rencontrés, et brièvement évoqués ci-dessus (avenir du CUEFA, crise avec le centre associé CNAM, mise en œuvre du projet "concours Allègre"), le projet des MFC est la traduction d'une déclaration des universités de l'académie, datée de mai 2001, annonçant leur volonté commune :

- de mettre en œuvre une politique concertée de formation continue pilotée par la CAPU ;
- d'articuler cette politique avec l'activité propre aux différents services de formation continue (SFC) ;
- d'assurer sa lisibilité vis-à-vis des partenaires extérieurs : public, entreprises, organisations socioprofessionnelles, collectivités territoriales, ministères ... ;
- d'assumer et d'assurer, vis-à-vis de ces partenaires, une mission de service public qu'il est convenu de développer.

La coordination du réseau des MFC sera assurée par un comité de pilotage comprenant des représentants des établissements et le coordinateur académique pour la formation continue. Le comité est placé sous l'autorité de la CAPU. Un conseil de perfectionnement est prévu, pour accueillir des représentants socio-économiques. Chaque MFC, dirigée par un directeur, a une vocation interuniversitaire et elle est rattachée pour gestion à un établissement. Le réseau des MFC doit intégrer les activités de l'actuel CUEFA, celles du centre régional associé du CNAM, et engager éventuellement d'autres collaborations. Les objectifs assignés à ce réseau rejoignent, en les enrichissant, ceux affichés lors de la participation au concours national.

Plusieurs MFC sont déjà projetées, ou programmées:

- la MFC de Grenoble, rattachée à l'INPG et accueillie sur le site de l'actuel Espace formation continue (domaine universitaire de SMHG) ;
- la MFC de L'Isle d'Abeau, qui sera rattachée à l'UJF ;
- la MFC de Valence, dont le rattachement est à préciser ;
- les MFC de Chambéry et d'Annecy, rattachées à l'Université de Savoie.

On l'aura compris : le futur réseau des MFC est destiné à inscrire de manière pérenne dans l'espace académique les résultats du concours national. Au-delà, il doit aussi permettre, en se substituant à des structures bien établies, à l'exemple du CUEFA, de simplifier la lecture d'un dispositif de formation continue particulièrement complexe.

III - CONCLUSION

La concertation et la coopération en matière de formation continue reposent, à Grenoble, sur une tradition déjà bien établie. D'ailleurs, les différents responsables des SFC se rencontrent assez fréquemment et l'on pourrait en conclure qu'ici plus qu'ailleurs, le passage graduel de la concertation à la co-gestion sera aisé. Ce serait méconnaître un certain nombre de difficultés qui émergent dès lors que l'on veut passer des intentions aux actes. En effet :

- on remarque que chaque établissement désire conserver sa pleine autonomie en matière de formation continue, ce qui se traduit par le maintien des différents SFC ;
- la mise à disposition des personnels et des moyens financiers affectés aux différentes MFC constituera un premier test d'une volonté politique forte de contribuer à leur réussite ;
- si la situation paraît claire en Savoie, les arbitrages sont plus délicats pour la MFC de Grenoble, qui restera historiquement attachée à l'INPG et devra assurer la reprise des activités CNAM en cas d'accord avec la maison-mère parisienne ;
- le véritable champ d'activité de la MFC de Grenoble – en dehors de la fonction "accueil et vitrine" déjà bien établie dans l'Espace formation continue – reste à préciser, s'agissant des actions de formation proprement dites, y compris celles conduites en coopération avec GRECO ;
- enfin, le souci de lisibilité extérieure doit être une préoccupation constante des responsables, car aux difficultés liées à la complexité du dispositif mis en place s'ajoutent celles d'évolutions successives et récentes dans un paysage marqué par une forte histoire.

Le renforcement de la mission de formation continue est un des défis que devront relever les universités dans un proche avenir. Les responsables du site académique de Grenoble ont fait le choix de s'appuyer sur un double réseau : celui des SFC, qui demeurent individuellement très liés à leurs établissements d'origine – ce qui n'exclut pas des coopérations ponctuelles – et celui des MFC qui ont, par nature, un caractère plus interuniversitaire. Un certain flou subsiste quant à la répartition des compétences respectives, et il sera impératif d'opérer les clarifications, voire les simplifications, requises.

De plus, pour l'immense majorité des acteurs ou usagers, internes ou extérieurs, un effort important de communication est à mettre en place.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

POLITIQUES ET
COOPÉRATIONS
DOCUMENTAIRES

I - QUELQUES DONNÉES GLOBALES

1 - LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Les politiques documentaires se situent au carrefour de bien des aspects de la vie universitaire. Fortement liées aux récentes évolutions technologiques, elles sont évidemment marquées par le grand nombre d'institutions indépendantes présentes sur le site académique (une trentaine) et par une dispersion géographique justifiant la présence d'unités documentaires dites de proximité. On comprend, dès lors, que l'existence d'une politique documentaire de site (c'est-à-dire globale et partagée) demeure pour l'heure une ambition plutôt qu'une réalité.

La documentation des quatre universités grenobloises s'organise d'abord autour de deux services communs :

- le SICD1, rattaché pour sa gestion à l'UJF, mais commun à l'UJF et à l'INPG, avec une forte dominante sciences et techniques ;
- le SICD2, administrativement rattaché à l'UPMF, partagé avec l'Université Stendhal, le large champ disciplinaire étant celui des lettres et des sciences humaines et sociales.

Cet ensemble représente un patrimoine de 730 000 volumes et environ 17 300 périodiques, alors que le potentiel documentaire global grenoblois est d'environ 1,5 million de monographies et 25 000 périodiques.

Ceci appelle plusieurs observations :

- en dehors des services communs, existent plus de 50 unités documentaires différentes ayant au total une dotation en collections à peu près équivalente à celle des SICD. Sur un campus comme celui de SMHG, où l'on est partout à proximité des bâtiments abritant les deux SICD, cette dispersion des structures d'accueil résulte probablement plus d'une manifestation identitaire que de la volonté de construire en commun un outil efficace ;
- le SICD2 inscrit la rénovation de ses locaux dans une démarche innovante et participative baptisée *Doc 2000* qui, si elle peut être menée à bien grâce au dialogue entre le maître d'œuvre et les usagers, pourrait avoir comme effet induit la réduction souhaitable du nombre de petites bibliothèques de proximité ;
- la mise en œuvre du prochain CPER rapprochera personnels et étudiants sur le site du Polygone ; tirant les leçons du passé et du présent, ne peut-on imaginer une étroite coopération sur ce site en matière documentaire entre les principaux établissements du site que sont le CEA, le CNRS, l'INPG et l'UJF ?
- le patrimoine documentaire grenoblois se situe, par sa richesse, en 3^e position au niveau national, après Paris et Strasbourg. Pour autant, il faut rester modeste à l'aune des comparaisons internationales : l'Université de Harvard possède, à elle seule, 14 millions de collections d'imprimés, soit plus de la moitié de la richesse globale des universités françaises. Même à l'échelle européenne, nos grands voisins allemand et britannique consacrent 2 à 3 fois plus de moyens au développement de leurs bibliothèques, comme l'ont montré le rapport Miquel et celui, plus récent (1999), du Conseil supérieur des bibliothèques.

Quant à la documentation de l'Université de Savoie, elle épouse le découpage des sites d'enseignement, avec trois unités localisées à Chambéry (droit et lettres), au Bourget-du-Lac (Sciences) et à Annecy (IUT), le tout constituant 140 000 monographies et 900 abonnements de périodiques en cours. Pour cette université de création récente (1979), l'éclatement sur trois sites rend plus complexe et plus coûteuse la politique documentaire.

2 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

De nombreux étudiants entrants se trouvent dépourvus de méthode et de pratique pour l'utilisation des ressources documentaires que leur offre l'université. Les deux SICD grenoblois et le SCD de l'Université de Savoie développent des initiations aux outils et aux méthodes pédagogiques et le SICD2 souhaite "jouer un rôle dans la sensibilisation à l'usage des moyens de communication et d'information". On constate pourtant que ces formations sont loin de pouvoir accueillir tous les étudiants qui devraient être concernés. Comment progresser vers plus d'efficacité ? Les pistes suivantes peuvent être proposées :

- les politiques universitaires devraient inscrire cette orientation sur leur liste de priorités, en y affectant les moyens requis en locaux et en crédits spécifiques ;

- tout en confirmant la légitimité de la présence de professionnels de la documentation, il est souhaitable de leur associer des enseignants intégrant la formation documentaire dans un cursus orienté, par exemple, vers la méthodologie ;
- les universités de l'académie peuvent mettre en commun leurs expériences et recourir à des outils nationaux tels que FORMIST. GRECO pourrait également constituer une base plus large de supports de formation documentaire élaborés par les professionnels de l'académie, y compris en formation continue.

Concernant les horaires d'ouverture, il faut noter que les différents services communs de documentation de l'académie ont fait de l'amplitude de leurs horaires d'ouverture et de l'accessibilité de leurs locaux un véritable objectif en dépassant déjà la moyenne nationale qui est de 54 heures d'ouverture hebdomadaire (SICD1 : 61h ; SICD2 : 59h ; Université de Savoie : 58h).

II - QUELS TERRITOIRES POUR LA COOPÉRATION DOCUMENTAIRE ?

Comment rendre les dépenses publiques de documentation plus efficaces ? Sans doute en coopérant, mais à quelle échelle : le campus, l'agglomération, le site académique, la région, le réseau national, voire l'échelle internationale ? Tout cela est en œuvre ou en projet sur le site grenoblois, qui constitue, de ce point de vue, un véritable laboratoire d'observation.

1 - LA COOPÉRATION SUR LES SITES GRENOBLOIS

Comme presque tous les sites universitaires français, Grenoble connaît les inconvénients d'un système documentaire émietté, avec une dualité entre universités et organismes nationaux de recherche, entre bibliothèques centrales et bibliothèques d'UFR ou de laboratoire, malgré la relative proximité déjà évoquée. Pour remédier à cette dispersion, les deux SICD ont mis en place un signalement collectif des collections détenues dans les différents centres. Ainsi, le système RUGBIS du SICD1 regroupe les catalogues de 11 bibliothèques, donnant accès à 150 000 notices de monographies et à 1 400 000 notices d'articles de périodiques.

De son côté, le SICD2 a mis en place le réseau ODYSSEE, qui permet le signalement collectif de la BU et de 17 bibliothèques associées. Il recense 330 000 titres et permet de localiser 670 000 ouvrages.

On ne peut cependant pas s'en tenir là. À des impératifs de nature scientifique viennent s'ajouter des exigences économiques. Tel chercheur avoue avec lucidité pouvoir interroger l'onéreuse base *Current contents* selon trois voies différentes : à partir de son laboratoire, du SICD1, et de l'INIST du CNRS ! La question d'une plus grande synergie entre les deux SICD n'est heureusement pas un tabou. Des domaines comme ceux de l'informatique, des réseaux et de la documentation électronique, de la formation des usagers et des personnels, de la conservation des fonds patrimoniaux, gagneraient à être traités autrement que sur le mode du simple bon voisinage. D'une manière plus essentielle encore, la tradition grenobloise de pluridisciplinarité et de dialogue entre sciences humaines et sociales d'une part, sciences et techniques d'autre part, justifierait l'existence d'une politique documentaire coordonnée de façon plus explicite à l'échelon de l'agglomération.

2 - LA COOPÉRATION DANS L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE À TRAVERS REDOC

La tradition de coopération entre les bibliothèques de l'agglomération est déjà bien établie. Elle se trouve illustrée par l'existence du Réseau documentaire grenoblois (REDOC), GIP créé en 1993 dans le cadre du Pôle européen, qui regroupe 94 structures de tailles et de statuts divers. Depuis 1998, ce sont les bibliothèques des collectivités locales qui ont été nombreuses à rejoindre ce réseau dans le cadre du programme Rédoc/Métrothèque, lancé en partenariat avec Grenoble-Alpes-Métropole. REDOC s'ouvre aussi, depuis peu, au monde associatif.

La coopération au sein du réseau se traduit de deux manières :

- à travers un ensemble de 55 catalogues de bibliothèque et de centre de documentation en ligne. Grâce à un financement régional, l'interrogation simultanée des catalogues est désormais possible ;
- par des rencontres régulières des acteurs de cette coopération, qui ont mis en place une dizaine de groupes de travail.

Conçu comme un outil ouvert au grand public, REDOC est aujourd’hui davantage le fruit d’une tradition de coopération entre professionnels que le résultat d’un engagement politique résolu. Son développement va requérir des moyens humains et matériels plus importants, et l’installation prochaine sur le site de Vigny-Musset peut être interprétée à cet égard comme un signe positif. De toute façon, la définition des objectifs futurs de REDOC devra tenir compte de la nouvelle donne de la transmission de documents numériques, tels que les supports de formation imaginés au sein de GRECO, et de l’émergence du projet régional BRAIN (Bibliothèque Rhône-Alpes d’information numérique), centré sur les besoins de la recherche. Mais l’enjeu est important pour renforcer la relation entre ville et université.

3 - LA RÉGION, UN ÉCHELON DE COOPÉRATION PROBLÉMATIQUE

Le projet régional majeur, porté par la CURA avec le soutien financier de la Région, est BRAIN, fruit d’une visite de certains acteurs de la coopération régionale sur différents campus de l’Université de Californie. Toutefois, rien ne peut être transposé *mutatis mutandis*, tant les situations sur le terrain divergent en termes d’organisation administrative, d’homogénéité des équipements, de budgets disponibles, de volume des fonds documentaires à gérer. Il convient donc de rester modeste dans la communication extérieure concernant BRAIN, en se souvenant que c’est la qualité du service offert aux différents utilisateurs qui doit primer, ainsi que l’attention portée aux coûts supportés par les budgets publics.

Quelques suggestions peuvent être faites :

- s’appuyer sur les réseaux locaux existants, comme REDOC à Grenoble ou BRISE à Saint-Étienne, et en développer là où la tradition coopérative est moins forte, comme à Lyon. Ce sont des réseaux locaux vivants qui nourriront la coopération régionale ;
- examiner tous les projets sous l’angle de la subsidiarité : ne lancer à l’échelle régionale que des projets sans concurrence nationale ou locale ;
- mettre en valeur ce qui fait la richesse de la région : les résultats de la recherche (exemple : numérisation et mise en ligne des thèses) et la diffusion des ressources patrimoniales des différentes bibliothèques.

Il ne saurait exister de politique ambitieuse de constitution d’une bibliothèque numérique régionale sans le préalable de la complète informatisation des catalogues imprimés et manuscrits des bibliothèques de la région. On peut regretter que des projets allant dans ce sens n’aient pu bénéficier, jusqu’à présent, de financements régionaux.

Au-delà de l’ambition des bibliothèques numériques, l’accent doit être mis sur deux domaines où le travail en commun est particulièrement profitable : la formation continue des bibliothécaires, à travers l’offre régionale Mediat, et la conservation mutualisée du patrimoine documentaire. La création d’un lieu de conservation et de diffusion au service de la collectivité régionale constituerait un élément-clé d’une véritable politique documentaire globale, où l’on se préoccupe à la fois des ressources électroniques et des documents imprimés.

En dépit des réserves exprimées, ici ou là, lors des visites sur le terrain, il faut encourager tous les responsables de l’Académie de Grenoble à surmonter leurs préventions et à maintenir leur engagement dans la coopération régionale, en y apportant leur force de proposition, leur réalisme et leur capacité critique.

4 - RÉSEAUX NATIONAUX ET COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Pour compléter l’information relative aux divers niveaux de coopération, rappelons que les partenaires locaux sont impliqués dans des réseaux allant au-delà de Rhône-Alpes :

- les SICD et SCD de l’académie sont partie prenante du Système universitaire de documentation et vont devoir, dans le cadre de son déploiement national, adapter leurs méthodes de catalogage et de description des ressources ;
- le SICD1 et le SICD2 remplissent une responsabilité nationale en tant que CADIST (Centres d’acquisition et de diffusion de l’information scientifique et technique), respectivement pour la physique et pour l’italien, ce qui est une marque de reconnaissance de deux pôles d’excellence internationale ;

- les quatre établissements grenoblois et l'Université de Savoie ont adhéré au consortium national d'achat de périodiques électroniques COUPERIN ;
- les unités et laboratoires du CNRS, nombreux sur Grenoble, sont partie prenante du réseau national de l'INIST. Cela constitue, pour l'heure, un exemple de chevauchement des compétences et surtout de dispersion des moyens, qu'il faut bien constater en sachant que la question ne peut être résolue qu'au niveau national, par une concertation interministérielle.

Par-delà les frontières, la relative proximité de l'Université de Savoie des bibliothèques cantonales et universitaires de Genève et de Lausanne mériterait d'être davantage exploitée. En outre, un des projets du SICD2, qui héberge le CADIST d'italien, est de se rapprocher des bibliothèques de la ville et de l'Université de Turin. On ne peut que l'encourager dans ce sens.

III - LA DOCUMENTATION, LA COMMUNICATION ET LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

1 - LA DOCUMENTATION

On ne peut qu'être surpris par le relatif sous-équipement des différents espaces publics des deux SICD en postes de consultation informatique. Tous terminaux confondus, on aboutit à un ratio de 1 poste pour environ 500 étudiants. Pour l'Université de Savoie, le ratio est un peu meilleur, voisin de 200. Disons qu'il y a là une nette distorsion entre les projets les plus innovants, portés par les acteurs locaux et régionaux des universités (BRAIN, GRECO, REDOC ...), et la réalité des infrastructures d'accès. Dans ces conditions, prôner la banalisation des accès aux bases de données, CD-Roms et didacticiels au sein des locaux des SICD ne peut qu'engendrer des frustrations auprès des étudiants, faute de moyens d'accès suffisants.

Il serait d'autre part souhaitable qu'une plus grande concertation et une meilleure écoute se développent entre ceux qui ont reçu mandat, au sein des universités grenobloises, de développer des services innovants (tout particulièrement GRECO) et les responsables des SICD. Il s'agit certes, pour les uns, d'anticiper et de prendre les risques de l'innovation, mais il ne faut pas oublier les autres - les responsables des SICD - sans la participation desquels toute innovation risque de connaître une diffusion restreinte.

Dans les SCD visités, tous les interlocuteurs déplorent le manque de techniciens spécialisés en informatique, indispensables pour la maintenance des matériels et des applications informatiques, comme pour la mise en place de services nouveaux. Dans des salles déjà sous-équipées, le spectacle récurrent de postes de travail hors service est toujours désolant. Il est donc nécessaire d'affecter aux SCD des personnels permanents, travaillant en étroite coordination avec les bibliothécaires.

2 - LA COMMUNICATION SUR LE WEB

La visibilité des pages consacrées à la documentation et aux bibliothèques sur les sites Web des universités est inégale, et l'accès à l'information documentaire nécessite le plus souvent quelques tâtonnements. Ici, il faut aller dans l'option "quelques repères", puis dans "infos pratiques" ; là, on passera par l'option "vie étudiante", après avoir erré entre les rubriques du menu principal...

En fait, aucune des bibliothèques ne semble être encore parvenue à constituer, à partir de ses diverses pages Web, un véritable portail documentaire organisé comme peut l'être une bibliothèque traditionnelle. Notons au passage que REDOC offre un arrière-plan structurant aux sites grenoblois. Il s'agit de faire évoluer ces sites de leur seule fonction signalétique, certes indispensable, vers une offre riche en contenus. L'exemple des CADIST (physique et italien) paraît être ici une piste intéressante.

3 - CULTURE, UNIVERSITÉ ET CITÉ

La dimension culturelle de la vie universitaire constitue une réelle préoccupation pour les responsables des différentes structures documentaires, et pas seulement en lettres et sciences humaines. Lieux de l'écrit et du livre, les bibliothèques peuvent devenir l'un des ferment de la vie culturelle au sein des universités. Plusieurs d'entre elles

proposent d'ailleurs, aux étudiants et aux personnels, des fonds de culture générale et de loisir. Les espaces consacrés à ces collections, très appréciés des usagers, sont parfois l'objet d'aménagements très réussis, à l'exemple de la bibliothèque du Bourget-du-Lac.

Au moment où les deux SICD grenoblois réaménagent leurs espaces intérieurs, il paraît souhaitable de pouvoir y accueillir des manifestations culturelles, comme cela est déjà le cas au rez-de-chaussée du bâtiment du SICD1. Et pourquoi ne pas envisager, avec le Pôle européen, plus spécialement en charge des manifestations culturelles, les éléments d'une programmation plus systématique ?

Soulignons aussi le caractère exemplaire de la coopération entre les bibliothèques municipales (BM) et les SCD. Ainsi, les membres de la communauté universitaire, étudiants et enseignants, utilisent les ressources et les espaces des BM, à Grenoble comme à Chambéry et Annecy. Ils bénéficient là d'équipements qui sont souvent présentés, à bon droit, comme parmi les meilleurs de France. À Grenoble, dans les locaux de la BM centrale, une salle est réservée aux étudiants. Elle est très fréquentée, tant à cause de sa situation géographique que de l'étendue de ses plages horaires d'ouverture : 61 heures par semaine. Cette salle est directement gérée par le SICD 2, qui y affecte des agents et reçoit des crédits du SICD 1 pour acheter des ouvrages de référence en sciences.

Par contre, dans le campus SMHG qui regroupe sur son territoire l'équivalent d'une ville de 60 000 habitants, il faut regretter la disparition récente de la seule librairie existante. Il y a là un problème de coût pour la concession de surfaces commerciales qui pourrait être examiné avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), chargée de l'aide aux politiques publiques du livre.

IV - CONCLUSION

L'appréciation que le CNE porte globalement sur les politiques documentaires dans l'Académie de Grenoble est contrastée. Les motifs de satisfaction sont importants. Ils tiennent d'abord à la qualité et à l'investissement des personnels. Le SICD1 n'a pas manqué le rendez-vous des périodiques électroniques scientifiques ; il joue un rôle moteur à l'échelon régional et national. Le projet Doc 2000, porté par le SICD2, semble véritablement innovant. Dans l'agglomération grenobloise, REDOC constitue un outil ayant peu d'équivalents en France, tout en étant susceptible de nombreux développements. Enfin, le contexte régional paraît également propice à la réalisation de programmes ambitieux, à l'exemple de BRAIN.

Pourtant, le paysage grenoblois n'échappe pas à l'émettement et à la déperdition documentaires propres à la plupart des universités françaises. La rénovation des locaux des deux SICD demeure un chantier ouvert, et la mise en place de portails documentaires en ligne, réellement riches de contenu, constitue certes un objectif affiché mais demeure, à des nuances près, un projet à développer. Il existe donc, pour un observateur extérieur, un réel décalage entre la qualité et la réputation du site et la situation des services documentaires.

Deux conditions doivent être remplies pour que l'ensemble de la communauté universitaire de l'académie bénéficie de services documentaires qui répondent à ses attentes.

Il convient, tout d'abord, qu'à l'attachement affirmé par les différents établissements à une politique documentaire ambitieuse et innovante se joigne, dans tous les cas, l'allocation de moyens à la hauteur des intentions. Dans le même esprit, la lutte contre l'éparpillement excessif des moyens documentaires doit être permanente, avec le souci de maintenir un sain équilibre entre une documentation demeurant par nécessité quotidiennement à portée de main et celle qui a délibérément sa place dans un service collectif.

En second lieu, face aux enjeux de la documentation électronique et à la multiplication des initiatives en ce domaine, il devient urgent de mettre en place les instances de pilotage et de coordination qui, pour l'heure, font défaut.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LA DIMENSION
INTERNATIONALE
DU SITE GRENOBLOIS

I - CHOIX ET MÉTHODE

La Région Rhône-Alpes et le site universitaire et scientifique grenoblois se renforcent mutuellement pour leur rayonnement au-delà des frontières. Dans son rapport d'activité 1999, la Région déclare qu' " *au travers de ses différentes politiques en matière de transport, de recherche, d'enseignement supérieur ou d'économie, [elle] marque sa volonté et son ambition d'être un partenaire actif en Europe et dans le monde*" . Une politique doit avoir sa traduction budgétaire, et l'on constate en effet que dans son budget 2001, volet Enseignement supérieur, la Région affiche trois priorités : le développement universitaire, l'ouverture et la mobilité internationales, l'insertion professionnelle. L'international représente 31% de ce volet budgétaire, correspondant à un montant de 17,23 millions d'€. Le soutien régional est donc important.

Les structures à dimension européenne, soit trois laboratoires (EMBL, IRAM, LCMI) et deux grands instruments (ESRF et ILL) apportent, par leur présence, une forte dimension européenne et internationale au site. Ce sont les grands organismes de recherche nationaux qui contribuent, par leur financement, au fonctionnement et au développement de ces structures. Il était donc normal que, d'un commun accord avec le CNE, ce soit le CNER qui examine les liens existant avec la communauté scientifique régionale.

L'analyse qui suit repose sur des contacts établis avec des responsables des institutions les plus concernées, c'est-à-dire les cinq universités de l'académie, le CNRS, le CEA, l'INRIA et bien sûr GPEUS, auquel a été confié un rôle majeur pour la promotion internationale du site.

II - LE RÔLE DES STRUCTURES DE COORDINATION

Une dynamique de rapprochement a émergé au début des années 90, favorisée par une politique incitative régionale, nationale et européenne. Ce fut aussi le temps où l'on prit le mieux conscience de la nécessité de conjuguer les efforts, afin d'atteindre une masse critique suffisante face aux enjeux scientifiques européens ou extra-européens.

1 - GRENOBLE PÔLE EUROPÉEN UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE (GPEUS)

Ce groupement d'intérêt public (GIP) se trouve face à des évolutions qui sont examinées ailleurs dans ce rapport. Il se présente, entre autres, comme "*un outil pour valoriser et renforcer la dimension internationale de Grenoble*".

La promotion de l'activité scientifique et la valorisation à l'international

Un Conseil scientifique international (CSI) existe depuis 1991, avant même le lancement du Pôle. Il se compose de 12 membres, dont 2/3 d'étrangers, ce qui repose sur des choix sains concernant l'efficacité et l'ouverture. Les secteurs des lettres et des sciences humaines et sociales sont encore sous-représentés, ce dont tout le monde convient aujourd'hui. Le CSI se réunit une fois l'an pour donner un avis sur les projets et les grandes orientations de recherche et de formation supérieure du site grenoblois. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse critique sur le bilan d'une décennie de travail du CSI. Ce pourrait être le travail d'un "grand ancien", et l'on peut avancer l'hypothèse que ce rôle de témoin extérieur, joué par le CSI, serait extrêmement utile.

La commission Recherche du Pôle européen définit les actions à soutenir et, pendant plusieurs années, le Pôle a apporté son concours à l'organisation d'Ecoles d'été européennes dans le cadre de l'Institut d'études avancées (institut sans murs du Pôle européen). Ce fut un réel succès : entre 1993 et 1994, on comptait 4500 participants, dont 44% d'étrangers. De plus, de jeunes chercheurs ont bénéficié de bourses dans le cadre de l'Institut de l'environnement. Hélas, la baisse de la participation de l'État au volet Recherche du Pôle a entraîné la suppression de ces activités. Il est bien dommage que l'on en soit arrivé là, perdant ainsi une occasion de renforcer l'attractivité d'un site important de notre pays. Grenoble a pourtant montré son savoir-faire depuis un demi-siècle, si l'on se réfère à la réussite toujours actuelle de l'École de physique des Houches, rattachée à l'UJF. La politique nationale a-t-elle été, à travers cet exemple, conséquente et cohérente ?

Le Pôle a engagé une réflexion sur l'organisation de séminaires pluridisciplinaires, pour stimuler une meilleure synergie entre sciences exactes et sciences humaines.

La coopération internationale

Il s'agit de fédérer efforts et moyens dans l'offre de services spécifiques, et dans la visibilité internationale du site. Une Commission des relations internationales se réunit tous les mois pour coordonner les initiatives et promouvoir une culture partagée. Ses activités se répartissent en :

- activités d'accueil, confiées respectivement au Bureau Bleu, destiné à quelque 1 200 étudiants étrangers et qui fonctionne sur la base d'une convention avec le CROUS, et au Bureau Blanc, fondé sur un partenariat avec la Ville de Grenoble afin de gérer demandes de logement et formalités administratives pour quelque 500 à 600 chercheurs et enseignants venant de l'étranger ;
- activités de promotion, pour lesquelles le Pôle élabore la documentation et la logistique nécessaires à la participation à des salons internationaux, parfois en collaboration avec ÉduFrance ;
- activités de communication et d'ingénierie de relations internationales avec, par exemple, des journées destinées aux étudiants sur le thème "Oser l'international". Un travail de réflexion récent a porté sur le projet de Maison de l'international, qui est inscrit au CPER en cours. Actuellement, c'est la MLC qui héberge l'ébauche d'une maison internationale, selon le vœu des présidents de la CAPU.

La réflexion conduite sur l'évolution future du Pôle européen peut aboutir à une redéfinition de ses missions, de ses structures internes et de la composition du GIP. Concernant l'international, il faudra veiller à prendre en compte le savoir-faire non négligeable que le Pôle a acquis en une décennie.

2 - LE GROUPEMENT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE POUR L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE À L'INTERNATIONAL

Cette structure, encore informelle, a été créée en janvier 2000 à l'initiative du recteur d'académie. Elle regroupe les cinq universités, le Centre académique de formation continue du rectorat et l'IUFM. Ce groupement est un opérateur au service de toutes les composantes de l'académie et d'une instance nationale comme ÉduFrance. Il a pour objet de "*faciliter le développement de partenariats internationaux pour accompagner les établissements dans l'internationalisation de leurs actions éducatives, de développer la réponse académique aux appels d'offres internationaux par une logique fédérative de coopération et de globalisation des moyens financiers et humains des établissements, de coordonner et diffuser l'offre académique sur le marché, de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions à l'international*". C'est l'INPG qui a été choisi par le recteur comme établissement mandataire chargé de représenter le groupement auprès des tiers. Un comité de pilotage, présidé par le recteur, comprend notamment les présidents d'université, le directeur de l'IUFM et le responsable de la Direction académique à la formation continue (DAFCO).

Il est encore trop tôt pour apprécier l'utilité de pareille initiative, mais il y a lieu d'exprimer une certaine inquiétude quant à son avenir¹.

3 - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités locales et territoriales jouent, par les politiques qu'elles mènent, un rôle fédérateur vis-à-vis d'actions et d'échanges internationaux.

La Région Rhône-Alpes

Depuis une décennie, la Région mène une politique offensive de soutien à l'ouverture et à la mobilité internationales, selon des axes géographiques privilégiés et des modes d'action qui évoluent au cours du temps. Ainsi, en 2001, il s'est agi de :

- donner un nouvel élan à des collaborations déjà anciennes : "Quatre moteurs pour l'Europe" (avec le Bade-Würtemberg, la Catalogne et la Lombardie), relations transfrontalières (en liaison avec le programme européen INTERREG), COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales), relations avec le Québec ;
- rénover le programme de coopération universitaire et scientifique TEMPRA, orienté jusqu'à présent vers les pays d'Europe centrale et orientale, les pays sud-méditerranéens et les pays de l'Asie du Sud-est.

¹ Les présidents d'université, en accord avec le rectorat, ont décidé de supprimer cette structure au profit d'une réponse par établissement en liaison avec le rectorat.

Deux priorités ont été affichées en 2001 :

- la mobilité internationale des étudiants de la région Rhône-Alpes : le nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides est porté à 5 000 ;
- le soutien aux projets des établissements : les projets retenus répondent à un appel d'offres intitulé "Initiative campus-actions" (INCA).

Pour illustrer le volontarisme régional en direction d'aires géographiques bien ciblées, quelques exemples peuvent être cités :

- des bourses régionales de formation à l'étranger (BRFE) pour étudiants de bac + 2 à bac + 5 ;
- des bourses TEMPRA, appelées aujourd'hui MIRA (Mobilité internationale Rhône-Alpes), destinées à l'accueil ou l'envoi d'étudiants, doctorants, post-doc, enseignants-chercheurs, avec une liste limitative des sites de coopération ;
- des doctorants effectuant une thèse à l'étranger en "co-tutelle", dans le cadre d'EURODOC ;
- des bourses de recherche pour des séjours de 5 à 12 mois à l'étranger de docteurs venant de soutenir leur thèse (depuis moins d'un an).

Ces soutiens ponctuels viennent souvent en appui à des programmes conjoints de recherche, à la mise en place de filières d'enseignement francophone ou à l'accompagnement de PME-PMI de Rhône-Alpes se développant à l'international. Toutes ces initiatives n'ont pas pour objet premier de fédérer les efforts des différents établissements. On peut néanmoins penser qu'elles y contribuent, en particulier dans le cas de programmes de formation ou de recherche.

Les Conseils généraux (Isère, Savoie, Haute-Savoie)

La politique internationale du Conseil général de l'Isère s'inscrit, à une échelle plus modeste, dans des créneaux similaires, par le biais :

- d'incitations financières pour favoriser la mobilité des étudiants des universités grenobloises vers l'étranger et pour soutenir l'organisation de colloques internationaux ;
- d'actions de promotion, notamment par l'opération Ambassadeurs Juniors. Menée par l'Agence de promotion économique de l'Isère, en collaboration avec GPEUS, elle souhaite faire de chaque étudiant étranger accueilli en 3^e cycle à Grenoble un "ambassadeur" chargé, lors de son retour dans son pays d'origine, de participer à la promotion de l'Isère, muni d'un dossier d'information spécifiquement élaboré dans cette optique.

Les Conseils généraux de Savoie et Haute-Savoie sont très impliqués dans le développement international de l'Université de Savoie, qui peut ainsi renforcer les collaborations transfrontalières et compléter les aides régionales pour la mise en place d'un accueil intégré réservé aux étudiants étrangers. Cet accueil met l'accent sur l'insertion socioculturelle des étudiants entrants.

La Ville de Grenoble

Elle finance 3 ou 4 chaires municipales par an, attribuées par un conseil scientifique à des professeurs visiteurs issus de villes partenaires de Grenoble comme Oxford, Porto Alegre ou Rehovot (Institut Weizmann).

III - LA DIMENSION INTERNATIONALE DU SITE

1 - LE PROCESSUS D'INTERNATIONALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Par le biais de la recherche, l'ouverture internationale est, depuis longtemps, ancrée au cœur du site scientifique et technologique de Grenoble. La dynamique créée, vers la fin des années 80, par les contrats de développement quadriennaux des universités, et par les contrats européens de formation et de recherche-développement, a engendré un processus d'internationalisation qui s'est inscrit peu à peu dans les stratégies des institutions. Les universités grenobloises ne furent pas les dernières à saisir pareilles opportunités.

La mobilité étudiante

La participation globale aux programmes ERASMUS, SOCRATES et celle, assez large, à TEMPUS a eu comme effet induit de généraliser la création de services des relations internationales (SRI), placés sous la responsabilité d'une vice-présidence aux RI. Un ensemble de partenariats a également été mis en place, où les choix géographiques de la Région ont eu un certain effet structurant. Seul l'INPG s'est intégré dans le réseau européen CLUSTER (*Consortium Linking Universities of Science and Technology for Education and Research*).

La structuration et l'intégration de l'international

Une approche plus globalisante privilégie des synergies entre formation et recherche, le contrôle de la qualité et la valorisation des activités de communication. On voit, ainsi, apparaître sur le site :

- la constitution de commissions des relations internationales impliquant les composantes internes des universités ;
- la veille informative et le souci de communiquer sur l'international (magazines, brochures Intranet, site Web, ébauche de tableaux de bord) ;
- des structurations liées à la mobilité étudiante : préparations au départ, tutorats d'accueil, formations en langues, ECTS, reconnaissances académiques des séjours à l'étranger, doubles diplômes, semestrialisation des cursus ;
- des Écoles d'été et la "mastérisation" de certains cursus de 3^e cycle ;
- une politique conséquente d'accueil de doctorants (plus de 30 % en moyenne sur le site) et le développement des co-tutelles de thèse ;
- la promotion, le plus souvent interuniversitaire, des institutions à l'étranger.

Les établissements grenoblois se sont inscrits, ce faisant, dans un mouvement général de coopération européenne, et, plus récemment, d'intégration progressive dans l'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche.

2 - LES AXES GÉOGRAPHIQUES DE L'INTERNATIONALISATION

La mobilité étudiante et la coopération en matière de formation ont joué jusqu'à présent un rôle déterminant dans l'affichage des priorités géographiques, mais les partenariats de recherche s'affirment progressivement, via les mobilités doctorales et post-doctorales. La forte politique incitative de la Région a joué – et joue encore – un rôle moteur dans la définition des priorités "géostratégiques".

De nouveaux marchés pour la formation

Ils correspondent aux choix affichés successivement dans les programmes TEMPRA et MIRA :

- Asie : Chine (Shangai, où la Région a installé un bureau de promotion), Viêt-nam (Hô-Chi-Minh-Ville), Corée du Sud, Thaïlande et Singapour ; le Japon, enfin, pour une expérience-pilote d'échanges d'étudiants impliquant les universités de Grenoble et Strasbourg ;
- Amérique latine : Mexique, Argentine, Brésil ;
- pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Pologne ;
- Nouveaux états indépendants (NEI) : Russie (Moscou, Saint-Petersbourg, Nijni-Novgorod) ;
- pourtour méditerranéen : Égypte, Liban, Maroc, Tunisie.

Les partenaires traditionnels

Ce sont essentiellement les pays européens et américains du Nord, pour lesquels les choix de partenariats sont liés conjointement à des critères de recherche et de formation. En Europe, les contacts sont établis principalement par le biais des contrats ERASMUS et SOCRATES. Si le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont parmi les premiers pays européens de destination des étudiants grenoblois, l'Amérique du Nord (Californie, Ontario, Québec) vient en première position à l'UJF et en seconde à l'INPG.

Axé à l'origine sur la mobilité par le financement de bourses d'étudiants, le programme "Quatre moteurs" a servi de support et de catalyseur pour d'autres types d'actions : colloques, cursus intégrés, doubles diplômes, projets de recherche, projet de carte d'étudiant inter-régionale. L'INPG et l'Université de Savoie sont ici les établissements les plus actifs.

Le sillon alpin et l'axe transfrontalier

Ces formes de coopération se sont développées durant les dernières années, partiellement en réponse à des initiatives bi-nationales et/ou transfrontalières. Un exemple est fourni par l'Université franco-allemande, installée à Sarrebruck (elle a pris le relais du Collège franco-allemand), qui organise et finance des cursus bi-nationaux. Deux initiatives récentes concernent Rhône-Alpes :

- en s'inspirant du modèle franco-allemand, l'Université franco-italienne en est à sa phase de lancement, Grenoble et Turin étant les têtes de pont nationales respectives. Le site académique de Grenoble dispose de tous les atouts pour y jouer un rôle moteur, même si l'Université de Savoie a été un vrai précurseur à travers la mise en place, par exemple, d'une licence franco-italienne. Toutefois, le champ disciplinaire des coopérations doit être élargi. La dynamique ayant sous-tendu cet accord intergouvernemental est-elle toujours présente ? Il appartient aux divers responsables locaux, régionaux et nationaux d'y apporter une réponse ;
- le programme ATU, soutenu par Rhône-Alpes et la Suisse romande, porte sur l'échange d'étudiants de DEA et de doctorants.

Les choix stratégiques présentés sont, pour une grande part, le fait des instances régionales, et les intérêts industriels et commerciaux y sont largement pris en compte. L'Etat prend à sa charge certaines de ces priorités dans le contrat de plan État-Région 2000-2006. Les projets d'Institut de la montagne à Chambéry et d'Université franco-italienne à Grenoble s'inscrivent clairement dans une stratégie de coopération au sein d'un sillon alpin transrégional.

3 - L'ANCRAGE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS

La participation des universités de l'académie aux programmes ERASMUS et SOCRATES est "timide" à l'aune européenne, moyenne au niveau national : 700 à 800 étudiants quittent le site, alors qu'environ un millier le rejoignent annuellement. L'engagement de l'Université de Savoie, avec 270 sortants et 228 accueillis, contraste avec celui, plus modéré, des autres établissements universitaires de l'académie. Toutefois, d'autres flux d'échanges avec l'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord améliorent notablement ce bilan qui, pour l'ensemble des échanges, s'équilibre avec 1 750 sortants pour 1 800 entrants. La participation universitaire s'est élargie à d'autres programmes, comme TEMPUS, LEONARDO et INTERREG, où l'Université de Savoie est très active.

Les performances grenobloises sont plus remarquables s'agissant de la participation aux différents programmes-cadres de recherche-développement (PCRD), qui mobilisent conjointement universités, organismes de recherche et entreprises actives en R et D. Durant la période 1993-1996, Grenoble s'est située, toutes participations au PCRD confondues, au 18^e rang européen ; mais, en prenant le ratio du nombre de participations à son PIB, le site grenoblois occupe la 4^e place européenne, derrière Copenhague, Oxford et l'Essonne (avec le site d'Orsay).

L'analyse, à partir de données récentes (novembre 2001) fournies par le bureau de la CPU (Conférence des présidents d'université) à Bruxelles, porte sur les appels à proposition 1999-2000 lancés par la Commission pour les différents programmes thématiques. Ne sont pas prises en compte les actions concernant la mobilité, le soutien aux infrastructures et l'innovation pour les PME. L'analyse porte sur un total de 1641 projets auxquels ont participé 3 075 structures de recherche françaises (laboratoires ou unités de recherche), publiques ou privées.

Nombre de projets à participation française	Nombre total de participants	Nombre de participants Académie de Grenoble	Part de l'Académie de Grenoble (%)	Nombre de coordinateurs France entière	Nombre de coordinateurs Académie de Grenoble	Part de l'Académie de Grenoble (%)	
Qualité de la vie	276	456	19	4%	77	2	3%
Société de l'information conviviale	472	874	55	6%	148	9	6%
Croissance compétitive et durable	394	866	62	7%	112	8	7%
Énergie, environnement et développement durable	262	552	50	9%	75	5	7%
Euratom*	144	182	15	8%	26	0	0%
Coopération internationale	38	51	2	4%	20	1	5%
Potentiel humain de recherche et connaissance socio-économique	50	83	1	1%	11	0	0%
Total	1 636	3 064	204	7%	469	25	5%

* Traité sur la recherche nucléaire

Source : Odile Gaudemer, bureau CPU, Bruxelles

Ce tableau permet de situer la participation totale des institutions publiques et des entreprises privées de l'Académie de Grenoble au sein de l'ensemble français. On relève que :

- l'académie de Grenoble représente en moyenne 7% des participants français et 5% des coordinateurs ;
- les participations majoritaires à 4 programmes thématiques correspondent bien aux points forts de la RDT grenobloise et l'on peut anticiper une croissance future dans le secteur vie-santé, si l'on se réfère à la politique dynamique conduite dans ce domaine ; quant à l'implication dans les actions de coopération internationale, elle est moyenne au regard du poids démographique (4,85%) de l'académie ;
- les données relatives aux parts respectives de coordinateurs de projet (ce qui implique une lourde responsabilité organisationnelle et gestionnaire) reflètent les mêmes lignes de force, sauf pour le programme EURATOM, où la coordination est enregistrée au siège du CEA à Paris.

Académie de Grenoble : répartition des projets par type de contractant

	Organismes (hors CNRS)	CNRS	Éducation	Industrie	Autres	Total
Qualité de la vie		4	4	4	5	19
Société de l'information conviviale	8	8	10	23	2	0
Croissance compétitive et durable	14	7	7	28	6	62
Énergie, environnement et développement durable	6	11	12	11	8	48
EURATOM*	10	1	2	2	0	15
Coopération internationale		1	1			2
Potentiel humain de recherche et connaissance socio-économique		1				1
Total	40	33	36	68	21	198

*Traité sur la recherche nucléaire

Source : Odile Gaudemer, bureau CPU, Bruxelles

Taux de répartition des contractants dans la totalité des programmes (hors innovation et PME)

Organismes (hors CNRS)	21%
CNRS	14%
Éducation	21%
Industrie	35%
Autres	9%

L'analyse de la participation par établissement révèle aussi des données intéressantes :

- l'important engagement des entreprises du site grenoblois dans le PCRD, notamment à travers les thématiques de la société de l'information conviviale et de la croissance compétitive et durable ;
- le relatif équilibre observé entre la participation industrielle et celle de la recherche académique, représentée par l'ensemble universités + CNRS ;
- le poids non négligeable des autres organismes de recherche, parmi lesquels le CEA joue évidemment un rôle majeur.

Enfin, les chiffres relatifs à la participation universitaire sont révélateurs à la fois du profil scientifique des établissements (par rapport à un programme-cadre fortement marqué du sceau des sciences "dures" et de la technologie), de leur potentiel de recherche, de leur dynamisme et de leur ouverture européenne. Sur un total de 55 laboratoires participants relevant d'établissements universitaires (hors thématique Innovation pour les PME), on note 24 participations de l'UJF, 21 de l'INPG, 5 de l'Université de Savoie, 2 de l'UPMF et aucune de l'Université Stendhal. Par comparaison avec des données antérieures, on observe que l'Université de Savoie et l'UPMF mènent désormais une politique d'engagement volontariste dans le PCRD.

Globalement, on peut dire que le site académique de Grenoble se caractérise par un ancrage fort aux programmes européens, concernant la recherche et la technologie, ce qui est conforme aux remarquables potentialités dont dispose ce site, surtout lorsque l'on conjugue, comme ici, les efforts publics et privés de R et D ; la performance est plus moyenne dans le domaine de la formation (ERASMUS, SOCRATES).

IV - L'INTERNATIONALISATION COMME DÉMARCHE DE SITE

1 - LA RECHERCHE : UN VECTEUR D'OUVERTURE INTERNATIONALE

Sans une recherche de réputation internationale, Grenoble n'abriterait pas aujourd'hui de grandes entreprises internationales de haute technologie, ni de grands équipements de recherche européens. La réputation d'excellence en recherche du site est la résultante d'une tradition de collaboration déjà ancienne entre universités et organismes nationaux de recherche, et de stratégies nationales et régionales conduites avec détermination.

Lors de la négociation de l'actuel contrat de plan État-Région (2000-2006), les partenaires ont fait le choix de renforcer deux secteurs de R et D prioritaires, en veillant à installer une complémentarité entre les deux grands sites de Lyon et Grenoble. Ce sont :

- le numérique (de la micro-électronique et des nano-technologies aux logiciels et services associés), avec des développements importants à Grenoble, mais aussi Lyon, Saint-Étienne, Annecy et Valence ;
- les biotechnologies et l'ingénierie de la santé (de la biologie fondamentale aux industries de l'agro-alimentaire et de la santé) avec des développements à Lyon et Grenoble aux interfaces entre biologie, informatique, micro-électronique, physique et chimie.

La création de deux agences technologiques régionales vient renforcer ce dispositif bipolaire, avec l'Agence du numérique à Grenoble et celle des biotechnologies à Lyon. Ces choix très sélectifs visent, en effet, à doter chacun des sites d'une visibilité européenne et internationale.

À Grenoble, le projet Minatec a pour finalité de créer un pôle européen d'innovation en micro- et nano-technologies, avec la participation de deux écoles de l'INPG, du CEA, mais aussi du CNRS et de l'UJF. L'investissement inscrit dans le CPER, pour un montant de 29 millions d'€, illustre la forte priorité accordée à ce projet (montant total d'environ 120 millions d'€) qui fera indiscutablement de Grenoble la tête du réseau national pour la recherche et la formation en micro- et nano-technologies. Nul doute que ce pôle d'excellence sera bien placé dans la future compétition européenne mise en place lors du lancement du 6^e PCRD. D'ailleurs, des réseaux européens (NEXUS, EUROPRACTICE ...) ont déjà été constitués à cette fin, avec la participation de Grenoble.

Rappelons ici pour mémoire d'autres initiatives à vocation interétablissement, allant toutes dans le sens d'une meilleure approche commune de la dimension internationale du site :

- l'existence déjà évoquée du Conseil scientifique international (CSI), rattaché à GPEUS ;
- le recours à un bulletin mensuel d'information sur les programmes européens, édité par l'UJF et fort bien documenté, dont bénéficient les universités de l'académie ;
- la mise sur pied d'une cellule Europe commune à l'INPG, l'UJF et le CNRS. Elle organise l'information opérationnelle et la concertation autour des règles de participation au 5^e PCRD, qui impliquent l'engagement de toutes les parties concernées dans le cas des unités mixtes de recherche. Par contre, il n'y a pas à ce jour de cellule commune pour le montage de projets, pour cause de "coûts chercheurs" divergents et d'approches différentes concernant la propriété intellectuelle. Derrière ces arguments de façade apparaissent les limites d'une coopération qui se heurte à l'affirmation des positions stratégiques de chacun des établissements. En clair, dans une unité mixte, chacun souhaite tirer les bénéfices des succès acquis en termes de communication et de retombées financières, si la valorisation des découvertes aboutit positivement. Nous sommes loin d'une conception saine de la visibilité du site ... ;
- la centralisation des activités d'accueil de chercheurs par le Pôle européen, dans le cadre du Bureau Blanc, mais ce service est jugé insuffisant, faute de facilités de logement dans la ville ;
- l'existence de diverses structures de concertation aux plans local, académique ou régional, dont le fonctionnement sera analysé séparément.

2 - LA FORMATION À LA RECHERCHE

Les universités du site académique accueillent un taux important de doctorants étrangers : 31% en moyenne sur le site, soit 43% à l'USG, 32% à l'INPG et l'UJF, 27% à l'UPMF et 20% à l'Université de Savoie. Cela fait, pour 1999, 935 doctorants étrangers sur les 2945 recensés dans l'académie, 21% ayant obtenu leur doctorat dans l'année. Ce recrutement d'étudiants étrangers, en croissance depuis quelques années, est bienvenu pour le maintien du potentiel de recherche du site, étant donné le déclin des effectifs de thésards depuis 1996. En 1999, 76% des étudiants étrangers inscrits en 3^e cycle sont doctorants, alors que les étudiants français s'orientent davantage vers les DESS, plus proches du marché du travail.

Pour la formation doctorale, la coopération interuniversitaire est active à l'INPG, l'UJF et l'UPMF, au niveau des DEA (appelés à être progressivement intégrés dans les Écoles doctorales ou ED) et des Écoles doctorales (exemple : sur 6 ED à l'UPMF, 2 sont partagées avec l'UJF, et 1 avec l'INPG). La politique suivie par les établissements plus faibles en recherche est moins coopérative : l'Université Stendhal et l'Université de Savoie n'ont qu'une seule ED propre à l'université. Néanmoins, les situations diffèrent au niveau des DEA : l'Université de Savoie ne pilote que 5 des 26 DEA auxquels elle participe, alors que l'Université Stendhal gère seule les 7 DEA dont elle assure le fonctionnement. À noter toutefois une convention récente de coopération avec la nouvelle ENS Lettres de Lyon. Le paradoxe veut que ce soit l'Université Stendhal qui affiche le plus fort taux d'étudiants étrangers (avec des effectifs plus faibles que les autres établissements, il est vrai).

3 - L'INTERNATIONAL ET L'ENSEIGNEMENT

Il n'existe pas encore de véritable stratégie de site pour renforcer sa dimension internationale dans le domaine de la formation ; c'est essentiellement la politique régionale qui induit cohérence géographique et soutien à la mobilité, sans méconnaître les partenariats souvent ébauchés par les établissements. Le projet GRECO pourra, lorsqu'il sera pleinement opérationnel, jouer un rôle de promoteur à l'étranger pour les formations du site grenoblois.

Pourtant, la présence de près de 6500 étudiants étrangers inscrits dans l'académie, auxquels il faut ajouter 1800 étudiants étrangers participant à des programmes d'échanges, constitue un atout dans le processus d'internationalisation et une incitation à s'engager plus avant dans la mise en œuvre d'une politique interuniversitaire qui réponde à cette ambition. Si le taux d'accueil d'étudiants étrangers en 3^e cycle est un point fort des universités grenobloises, globalement, tous cycles confondus, l'ensemble des établissements universitaires de l'académie se situe dans la norme nationale en accueillant environ 10,5% d'étudiants étrangers. De grandes disparités existent entre les établissements : Université de Savoie, 6,1% ; UJF, 7,8% ; UPMF, 9,6% ; INPG, 14,6% ; Université Stendhal, 21,6%. Si on la mesure par le taux global d'étudiants étrangers, l'attractivité internationale de Grenoble s'avère supérieure à celle de Lyon et de la plupart des villes universitaires française, à l'exception de Paris, des villes universitaires d'Île-de-France et de Strasbourg.

De réels efforts de promotion du site universitaire grenoblois méritent d'être signalés :

- organisation de missions de prospective avec ÉduFrance, la Région et le Pôle européen, afin de développer de nouveaux marchés pour la formation et développer les partenariats, par exemple à Montréal, Singapour ou au Viêt-nam ;
- promotion globale, au sein du Pôle, des universités grenobloises par l'édition de brochures de présentation communes aux établissements ;
- amélioration de l'accueil d'étudiants étrangers avec le Bureau Bleu et le programme GUEST ;
- intégration d'un volet international dans le programme interétablissement GRECO ;
- service à vocation interuniversitaire assuré par le CUEF (Centre universitaire d'enseignement du français, présenté par ailleurs).

Si l'on excepte la formation de français pour les étrangers, dispensée par le CUEF, il existe peu d'autres formations à vocation internationale et elles restent liées à un seul établissement. Ainsi le Certificat d'études politiques est proposé par l'Institut d'études politiques (IEP) et deux masters ont été mis sur pied par l'INPG ; ces formations sont réservées aux étudiants étrangers, elles sont payantes et adaptées aux standards internationaux, et s'organisent en coopération avec les autres INP (instituts nationaux polytechniques) et le réseau européen CLUSTER, qui rassemble des établissements d'enseignement supérieur scientifique et technologique.

V - CONCLUSION

1 - OBSERVATIONS

La dimension internationale du site grenoblois est bien présente dans l'esprit et dans les actions des principaux établissements universitaires. En concertation avec le CNER (cf. Préambule), le CNE n'a pas examiné les orientations des principaux organismes de recherche, qui définissent leur politique à un niveau central et la déclinent sur chaque site à travers la participation de différents laboratoires. À notre connaissance cependant, il n'existe pas de véritable concertation de ces organismes avec les universités, pouvant aboutir à la définition d'une politique partagée de relations internationales. Cela n'empêche pas, fort heureusement, les coopérations sectorielles que nous avons évoquées, par exemple au niveau d'une cellule Europe commune.

Globalement, l'observateur extérieur du site grenoblois relève un certain décalage entre :

- le discours et les intentions d'une part, et la réalité du terrain d'autre part ;
- la réputation internationale de Grenoble, liée à son potentiel scientifique, et l'attractivité de ses universités ;
- la tradition de coopération déjà ancienne et une certaine méfiance mutuelle perceptible à de nombreux signes ;
- l'affichage de la dimension internationale, plus visible sur les questions de mobilité et de formation que sur le potentiel de recherche, qui reste pourtant le principal atout de l'académie et de la Région.

L'international est un tout qui doit, pour être lisible dans le cadre d'un environnement universitaire particulièrement riche, intégrer au minimum les actions de formation (initiale et continue) et de recherche. Or, pour construire une stratégie globale et intégrée, qui apporterait au site grenoblois des avantages essentiels, il faut permettre l'accès à des informations spécifiques sur l'international, qui demeurent jusqu'à présent insuffisantes ou fragmentaires. Il faudrait aussi pouvoir disposer d'une structure fédérative forte et stable, ce qui n'est pas le cas actuel du Pôle européen. Cette relative confusion sur les missions et les objectifs assignés aux différentes structures fédératives est une faiblesse du site grenoblois, dont la lisibilité pourrait être notoirement renforcée. Lorsque le Pôle européen, organisme chargé de la promotion du site, adopte un profil modeste dans le souci de ne pas empiéter sur l'image des universités membres, cela induit nécessairement un certain flou auprès des partenaires locaux et étrangers.

2 - SUGGESTIONS

Un bilan, ainsi que la définition d'une stratégie concernant le site dans son ensemble, sont nécessaires.

Le bilan doit s'appuyer sur une collecte de données spécifiques sur l'international, préliminaire incontournable à une réelle politique de site. Ces données doivent comprendre :

- le nombre et la proportion d'étudiants étrangers, en distinguant mobiles et inscrits, d'étudiants ERASMUS ou autres, entrants et sortants, avec une cartographie des échanges ;
- le nombre et la part d'étrangers parmi les enseignants, les chercheurs, les doctorants, les post-doc ; le nombre de *visiting professors*, de chercheurs ou enseignants en année sabbatique ;
- l'inventaire des partenariats transnationaux, en englobant recherche, formation, mobilité et coopération ;
- l'inventaire des écoles doctorales, des co-tutelles de thèse, des doubles diplômes, des programmes internationaux, des réseaux de coopération, des cours dispensés en une autre langue que le français, des Écoles d'été, etc. ;
- l'état des formations en langues et en français langue étrangère.

Une stratégie d'internationalisation pourrait être mise en œuvre selon trois axes.

Tout d'abord, sur la base d'une réflexion sur les forces et faiblesses du site, il est nécessaire de dégager les types d'activités et les domaines porteurs susceptibles d'être des vecteurs du rayonnement international. Une véritable *task force*, spécialisée dans la dynamique d'internationalisation, pourrait être placée sous la responsabilité du Pôle européen ; elle travaillerait sur l'attractivité du site et permettrait de répondre, par exemple, à la question suivante : pourquoi n'y a-t-il pas plus d'étudiants étrangers dès le second cycle, alors qu'on dispose d'une recherche, d'une technologie et d'industries de pointe ?

Parallèlement, il serait judicieux de définir des axes de coopération forts, dans les contextes local, interrégional et européen, en synergie avec les priorités régionales. Pourquoi ne pas mettre l'accent sur la dimension alpine pour renforcer la coopération entre Grenoble et Chambéry, en développant d'abord, pour l'Institut de la montagne (rattaché à l'Université de Savoie), la dimension transrégionale, l'ouverture vers l'international (au-delà du cadre alpin, l'objet d'études devenant toutes les montagnes du monde) restant un objectif à moyen terme ? Pourquoi ne pas adopter une démarche similaire pour la Maison des sciences de l'homme en y associant de façon plus volontariste des spécialistes des langues et cultures ? Toutes ces suggestions sont inscrites dans le CPER, mais le fait d'inscrire d'emblée ces projets dans un espace européen ne peut que conforter la dynamique qui doit les sous-tendre. Certes, les points forts de la recherche-formation du site doivent se retrouver "en tête du peloton" des secteurs prioritaires, là où les coopérations internationales existent déjà ; mais celles-ci ne sont pas toujours connues ou suffisamment valorisées au sein même de la communauté grenobloise.

Enfin, au niveau de l'équipement du site, il conviendrait de mener une réflexion et une concertation approfondies autour du projet de Maison de l'international qui devrait être, bien entendu, la "maison commune" à tous les établissements du site. Cela résoudrait en partie le manque patent de capacités de logement pour l'accueil de visiteurs étrangers. Mais la vocation de cette maison pourrait aller bien au-delà du simple hébergement.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LA FORMATION
DES MAÎTRES

La formation des maîtres est un domaine où l'interuniversitaire, les relations entre établissements, les relations des établissements avec les partenaires et les autorités académiques, avec les écoles et les établissements scolaires, jouent un rôle non seulement déterminant, mais constitutif du champ d'évaluation concerné.

L'IUFM de l'Académie de Grenoble est le pivot de ce dispositif riche en formations diverses, et il se situe à l'interface entre les universités et les terrains d'exercice constitués par les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels¹.

I - LE CONTEXTE ACTUEL

Les évolutions de la formation des maîtres doivent à présent s'apprécier dans un contexte dont les traits marquants sont :

- des perspectives de recrutement considérables durant la décennie à venir ;
- un environnement en mutation rapide quant aux attentes sociales à l'égard de l'école, aux conditions d'exercice du métier, très diversifiées et souvent difficiles, à la nécessité d'une ouverture interculturelle et internationale ;
- une évolution, depuis 1998, du rôle attendu de l'enseignement supérieur dans la formation continue des enseignants ;
- une explicitation des champs de recherche à développer, suite au rapport Prost² ;
- une volonté ministérielle de rénovation du dispositif de formation, qui devrait tenir compte - il faut l'espérer - des "bonnes pratiques" mises en œuvre dans d'autres pays européens ;
- une synthèse des évaluations des IUFM publiée en 2001 par le CNE sous l'intitulé "*Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives*".

Ce rapport du CNE insiste sur la nécessité d'inclure, dans la politique de recrutement et de formation initiale, l'amont et l'aval de l'IUFM. Cela implique que les IUFM resserrent les liens avec leurs universités de rattachement et s'ouvrent aussi davantage sur leur environnement scolaire, culturel et international. Cela implique également que soient examinées les collaborations en matière de politique de recherche et de formation continue des enseignants.

II - L'ORGANISATION DE L'IUFM DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

L'IUFM de l'Académie de Grenoble a été créé en octobre 1990 comme IUFM pilote ou expérimental. Son organisation initiale prenait en compte les données de l'héritage : Écoles normales avec leurs localisations, leurs bâtiments, leurs écoles annexes, l'autonomie liée à leur statut d'établissement, leurs faibles liens avec les universités. Depuis octobre 2000, une équipe renouvelée a eu le souci d'améliorer la lisibilité de l'organisation de l'établissement et d'afficher de nouvelles ambitions : renforcement des coopérations avec les universités, différenciation des plans de formation, augmentation programmée des effectifs, développement de la mission de formation continue...

À l'image des universités de l'académie, l'IUFM organise son développement autour de trois pôles territoriaux : les pays de Savoie (Savoie et Haute-Savoie), le pôle rhodanien (Drôme, Ardèche) et celui de l'Isère. Chaque pôle comprend les divers sites des départements qui le composent et est placé sous la responsabilité d'un directeur adjoint. Le siège académique est situé dans les locaux du site de Grenoble. La nouvelle équipe affiche le rôle structurant des pôles et vise à rééquilibrer les missions respectives des centres, des départements disciplinaires et des services communs ; elle identifie aussi plus clairement le statut du siège académique.

La concertation mise en œuvre au cours de l'année 2000-2001 pour accompagner ces importantes évolutions fut réussie, et a entraîné une large adhésion des acteurs et des étudiants aux orientations choisies. L'IUFM a désormais une organisation qui l'intègre mieux au paysage universitaire et conforte, en outre, l'identité d'un établissement capable de s'adapter et d'anticiper, comme il l'a toujours fait depuis sa création.

¹ L'objet de ce chapitre n'est pas d'évaluer l'IUFM de l'Académie de Grenoble mais de situer la formation des maîtres au sein de l'ensemble universitaire de cette académie. Un rapport du CNE sur l'IUFM de l'Académie de Grenoble a été publié en 1996.

² Rapport d'Antoine Prost : "Pour un programme stratégique de recherche en éducation", juillet 2001.

III - LA CARTE DES FORMATIONS

La carte des formations est harmonisée avec la constitution des pôles et des sites, afin de donner à chacun de ceux-ci une spécificité et une attractivité. Elle intègre l'ensemble des missions de l'IUFM, mais demeure aussi fortement corrélée aux potentialités des implantations universitaires de proximité et aux politiques des collectivités territoriales. Ainsi :

- le pôle savoyard comprend les sites de Chambéry, Annecy et Bonneville ;
- le pôle de l'Isère est concentré sur Grenoble, avec une étude de faisabilité sur l'Isle d'Abeau qui n'a pas encore abouti : une collaboration est recherchée avec l'IUFM de Lyon dans le domaine technologique, pour dynamiser le nord de l'Isère ;
- le pôle rhodanien se déploie sur les sites de Valence et de Privas, avec l'objectif d'aboutir à une taille critique dans chaque endroit.

De difficiles arbitrages ont été rendus afin de concilier la légitime volonté d'aménagement d'un territoire étendu, caractérisé par des accès difficiles à certaines zones, et le souci d'éviter des surcoûts considérables. De plus, l'environnement universitaire et culturel doit répondre aux attentes des étudiants et des personnels afin d'attirer des étudiants en nombre suffisant pour assurer la pérennité du site. Chaque année, l'ensemble de ces paramètres doit être pris en compte pour assurer un développement nécessaire et harmonieux de l'IUFM, en concertation avec les partenaires concernés. Les choix proposés doivent évidemment résulter, en premier lieu, d'un vigoureux débat interne à l'établissement, ce qui paraît avoir été le cas jusqu'à présent.

IV - LES RELATIONS ENTRE L'IUFM ET LES UNIVERSITÉS

Une convention-cadre a été signée en juillet 2000 entre l'IUFM et les cinq universités de l'académie ; elle a remplacé les conventions signées avec chaque université en 1991. Elle porte sur l'ensemble des missions de formation initiale et continue, et de recherche, et traite des principes de la participation de l'IUFM aux services interuniversitaires.

Un point délicat est évidemment celui de l'évolution de la carte des formations (filières, localisations géographiques, effectifs), qui doit se négocier désormais avec l'ensemble des universités. Il va de soi que le recteur d'académie, qui préside le Conseil d'administration de l'IUFM, est associé à ces débats, puisqu'il doit fournir des terrains de stage, rétribuer les conseillers pédagogiques et formuler ses attentes pour la formation continue. Au total, il semble que la crédibilité de l'IUFM soit bien établie, si l'on en croit le rapport d'évaluation interne de l'UJF : *"La cohérence de l'offre de préparation aux concours dans l'académie est garantie par le fait que l'IUFM est le maître d'œuvre pour l'ensemble de l'académie".*

Un autre point sensible est celui du transfert à l'IUFM des postes de directeurs d'étude, ce qui n'exclut pas les nécessaires échanges de services entre établissements. Il y aurait lieu d'être plus volontariste du côté universitaire pour l'aboutissement de ces opérations de transfert, d'autant plus que trois de ces postes ne sont, à ce jour, pas pourvus.

V - LA PLACE DE L'IUFM DANS L'ENSEMBLE UNIVERSITAIRE

Au-delà de son statut particulier, il est important que l'IUFM soit considéré comme un établissement d'enseignement supérieur à part entière ayant, de surcroît, des liens privilégiés avec les universités, comme l'indique son intitulé. Dans cette perspective, l'IUFM est associé aux services comme le SIUAPS et le CSI, pour le sport et la santé. Par ailleurs, il contribue, au même titre que les autres établissements, au Fonds de solidarité universitaire (FSU), géré à Grenoble par le CROUS.

La convention-cadre précitée précise les conditions dans lesquelles le directeur de l'IUFM est associé aux travaux de la CAPU ainsi qu'à la mise en place de Grenoble-Universités. L'IUFM est également membre de GRECO, et notamment de son comité de pilotage. En 2000, GRECO a soutenu deux projets issus de l'IUFM portant, l'un sur l'enseignement des langues, l'autre sur l'enseignement à distance pour étudiants salariés. Enfin, l'institut est membre du groupe fermé d'utilisateurs METRONET qui fédère les établissements universitaires et les organismes de recherche pour l'exploitation et le financement des réseaux informatiques reliant les différents sites.

Cet esprit de coopération, dont on doit se féliciter, implique aussi que l'IUFM soit pleinement associé à l'élaboration des projets des services interuniversitaires ; ceux-ci seront ensuite intégrés par les universités de rattachement dans la négociation de leurs prochains contrats de développement quadriennaux. De la même façon, l'IUFM doit participer à la préparation des CPER et aux diverses réflexions prospectives comme celle qu'a organisée GPEUS en juin 2001.

Suite à la démarche U3M, le CPER 2000-2006 a accordé à l'IUFM la somme de 5,34 millions d'€, avec le soutien du recteur et de certaines collectivités locales ou territoriales. L'opération-phare est la construction d'un centre multimédia à Grenoble. L'affichage fort de cette vocation de centre de ressources sera à l'évidence au cœur de tout projet d'IUFM dans le futur. La qualification d'institut pilote serait ainsi pérennisée... Sur les sites de Bonneville, Chambéry, Valence et Privas, des travaux de rénovation des bâtiments existants seront ainsi financés.

VI - LA PRÉPARATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

1 - LES VIVIERS

Les 1200 nouveaux professeurs qui sortent chaque année de l'IUFM de Grenoble représentent un effectif du même ordre que celui des ingénieurs diplômés formés dans l'académie. Or, les besoins de l'enseignement seront considérables durant les années à venir ; il faut donc que les universités se mobilisent, au-delà de la simple information de leurs étudiants, à travers des initiatives fortes permettant de répondre aux attentes et aux besoins. Dans une discipline comme les lettres modernes, les effectifs ont chuté de moitié en 2000-2001 !

2 - LES ACTIONS DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION DANS LES UNIVERSITÉS

Bénéficiant de l'acquis pédagogique accumulé pendant nombre d'années à Grenoble, le dispositif actuel propose aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement des modules de pré-professionnalisation en DEUG, licence et maîtrise, parfois en interuniversitaire. En DEUG, les formations sont orientées vers la connaissance des métiers concernés, vers celle du système éducatif et de ses objectifs d'ensemble. En licence et maîtrise, on se tourne plutôt vers des contenus utiles au métier, en mettant l'accent conjointement sur les acquisitions méthodologiques (bibliographie, écriture de dossier, présentation orale, conduite d'observations et exploitation de stage ...). Le travail exigé est assez important pour les étudiants comme pour les enseignants. De ce fait, ces actions ne peuvent être offertes à des effectifs pléthoriques. Cependant, elles mettent en œuvre des approches pédagogiques créatives et constituent un bon exemple de coopération avec les universités.

3 - LES LICENCES PLURIDISCIPLINAIRES OU PROFESSIONNELLES

Au-delà des initiatives précitées, l'IUFM et certaines universités (UJF et Université de Savoie) ont eu le souci de former de futurs professeurs des écoles d'origine scientifique. Citons l'exemple de l'Université de Savoie, qui a mis en place dès 1994 une licence pluridisciplinaire scientifique et technologique. Actualisée en 1999, elle offre un pôle majeur de connaissances en sciences expérimentales, et un pôle mineur dans le domaine littéraire, avec option pré-professionnelle et projet. Cette formation à caractère polyvalent semble particulièrement bien adaptée – mais sans exclusivité – à la filière du professorat des écoles, si l'on en juge par les résultats obtenus au concours de recrutement. Un autre cursus pluridisciplinaire mariant les compétences de l'UPMF et de l'Université Stendhal est en cours d'élaboration.

4 - LES PRÉPARATIONS À 22 CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les formations proposées résultent d'une véritable co-production IUFM-universités, tant dans la conception des cursus que dans leur mise en œuvre. Les responsables des établissements s'accordent à reconnaître que la réussite aux concours est étroitement corrélée au degré de collaboration des équipes d'enseignants chargés des préparations. La préparation disciplinaire est assurée majoritairement par les universités, alors que celle qui porte sur l'épreuve orale sur dossier est prise en charge par l'IUFM ; ce dernier dispense aussi les enseignements en sciences humaines et sociales, et assure l'organisation et le suivi des stages. Des dispositions sont prises pour assurer la cohérence de la formation, non seulement sur l'année, mais sur l'ensemble du cursus. De plus, l'intervention des formateurs sur deux ou trois sites rend crédible l'existence d'un véritable plan académique de formation. Tout cet effort aboutit à des résultats qui sont globalement bons, même si de substantiels progrès sont à attendre dans certaines disciplines.

Le concours d'agrégation est préparé dans les universités, et l'on note de très bons résultats dans certaines spécialités : sciences physiques, option physique à l'UJF (9 admis sur 18 en 2000) ; anglais à l'Université Stendhal (6 admis sur 17 en 2000).

On retiendra de ce bon bilan que le principal problème est celui du renouvellement des générations d'étudiants et d'enseignants, face à des départs massifs en retraite. Cette préoccupation est nationale, mais certaines réponses régionales peuvent être plus pertinentes que d'autres.

VII - LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

La loi constitutive de juillet 1989 assigne aux IUFM une mission de participation à la formation continue des enseignants. Une décision ministérielle de 1998 va plus loin en confiant aux IUFM la mise en œuvre de cette formation continue. Pour l'Académie de Grenoble, l'esprit de concertation déjà souligné a entraîné *de facto* une coopération avec les partenaires universitaires. Cette politique s'est déployée selon les étapes suivantes :

- un contrat d'objectifs est signé entre le recteur et l'IUFM dès 1998, dont la teneur dépasse celle d'un simple accord formel : il est précis concernant les objectifs visés, l'analyse des besoins, la définition des priorités, le choix des contenus, la diversification des modalités de formation ;
- la nouvelle convention-cadre de juillet 2000, signée entre l'institut et les universités, prévoit une participation de celles-ci à la formation continue des enseignants, notamment pour l'analyse des besoins et l'évaluation des enseignements ; en outre, une contribution universitaire est attendue dans les formations diplômantes à finalité professionnelle, la préparation aux concours internes, l'approche universitaire des contenus des programmes scolaires, la culture scientifique et technique et la formation des formateurs ;
- des initiatives très concrètes ont été entreprises sur la base de cette convention : ainsi, l'UJF participe à des actions de promotion de la science en partenariat avec le CCSTI et le Muséum d'histoire naturelle ; elle apporte également son appui à la mise en place des travaux personnels encadrés au lycée ; elle coopère enfin, aux côtés de l'Université Stendhal, avec l'IUFM, en matière de recherche (*cf. infra*). De même, l'Université de Savoie s'est engagée dans l'opération "La main à la pâte" à l'école primaire, selon le vœu de l'Inspection académique de la Savoie. D'autres exemples pourraient être évoqués touchant à la préparation aux concours internes, aux besoins de formation en langues vivantes pour les enseignants du premier degré, etc.

Si l'IUFM est couramment considéré comme une bonne interface entre les besoins exprimés par le rectorat et les potentialités offertes par les universités, les aspects positifs qui viennent d'être soulignés ne doivent pas masquer de réelles difficultés rencontrées sur le terrain :

- la mission de formation continue qui mobilise conjointement universités et IUFM ne doit pas être traitée administrativement comme une simple prestation de service. Elle doit donc trouver sa traduction dans les contrats quadriennaux de développement des établissements impliqués, en conformité avec les décisions ministérielles prises en 1998. Cela conduirait d'ailleurs à un nécessaire changement de méthode de la part du rectorat, qui répercute les demandes des individus et des établissements scolaires, parfois dans l'urgence, ce qui n'est pas propice à l'élaboration d'un véritable plan pluriannuel de formation. Il y a donc lieu de recommander, dans le respect des accords négociés, une plus grande anticipation, et une participation effective des universités à l'analyse des besoins et à l'évaluation des actions. C'est une condition de leur engagement dans la durée. C'est aussi par le travail en commun avec les responsables académiques que pourront se rapprocher les deux "cultures", celle de l'enseignement scolaire et celle de l'université ;
- les procédures sont souvent perçues comme lourdes et décourageantes. Il y a lieu de les simplifier et d'introduire une plus grande souplesse, pour que l'innovation soit toujours possible ;
- trop peu de formations diplômantes ont été mises en place, avec validation des acquis professionnels ; pourtant, le terrain des métiers de l'enseignement est *a priori* favorable. Il faut encourager ce développement, en priorité en direction des formateurs ou des personnels qui fourniront le vivier des futurs formateurs ;
- l'acquisition de compétences en langues vivantes étrangères par les enseignants du premier degré est un problème de grande ampleur et de grande urgence au vu des récentes décisions du Ministre au sujet des nouveaux programmes des écoles maternelle et primaire.

VIII - LA RECHERCHE

Il s'agit d'un enjeu majeur pour la formation scientifique des formateurs et, partant, pour la formation des futurs enseignants. La recherche contribue à assurer la dimension universitaire de l'institut et des formations qu'il dispense ; elle nourrit la capacité d'innovation et d'adaptation critique aux attentes de l'environnement social et politique.

Deux équipes d'accueil ont été reconnues et sont soutenues financièrement dans le contrat quadriennal 1999-2002 :

- le LIDILEM (laboratoire de Linguistique et Didactique des langues étrangères et maternelles) associant l'Université Stendhal et l'IUFM ;
- le LIDSET (laboratoire interdisciplinaire de Didactique des sciences expérimentales et de la technologie) associant l'UJF et l'IUFM.

D'autres équipes font l'objet de conventions équilibrées entre l'IUFM et les universités.

D'autres recherches sont conduites dans divers contextes : partenariat avec l'INRP dans six domaines, avec d'autres IUFM au sein d'un pôle Sud-Est ; on peut y ajouter des équipes propres à l'IUFM associant des enseignants-recherches à des professeurs des écoles, collèges ou lycées. Il est vrai que le terrain est à la fois source d'inspiration et champ d'expérimentation pour des recherches à visée pédagogique.

Au niveau universitaire, l'UJF soutient depuis longtemps des recherches pédagogiques. C'est ainsi que la politique active de promotion de la science comporte des activités de recherche (apprentissage des sciences au musée, école de l'ADN) qui alimentent des modules de formation doctorale, suscitent la création de binômes constitués de doctorants et de professeurs stagiaires de l'IUFM, conduisent à la préparation d'ateliers destinés à des élèves de collège ou de lycée. L'UJF prend en compte la mise en œuvre déjà signalée des TPE au lycée, puisqu'il existe un correspondant dans 40 laboratoires ! Cette participation universitaire mérite d'être reconnue et encouragée, afin de pérenniser ces liaisons entre lycées et laboratoires, en répondant ainsi à la demande des enseignants du second degré. La forte présence à Grenoble des organismes de recherche nationaux peut constituer une autre source de partenariats à mobiliser.

Des progrès restent aussi à accomplir en direction des sciences humaines et sociales, notamment avec l'UPMF où les sciences de l'éducation sont présentes, mais avec apparemment peu de contacts avec l'IUFM.

IX - LA DIMENSION INTERNATIONALE

L'IUFM a élaboré récemment une charte des relations internationales, mais malgré cet effort de présentation, ce domaine d'activités apparaît à la fois important et assez hétérogène. Les actions destinées aux professeurs stagiaires sont pourtant potentiellement riches puisqu'elles peuvent avoir pour objectifs l'étude comparative de systèmes éducatifs, le développement de compétences linguistiques, didactiques et interculturelles, pour enseigner les langues vivantes à l'école primaire ou une discipline non linguistique en langue étrangère dans le second degré, pour initier les enseignants au français langue étrangère, pour monter des projets artistiques et culturels, ou pour promouvoir l'éducation au développement.

La mobilité étudiante pour des stages de courte durée ERASMUS (3 mois) concerne essentiellement des professeurs des écoles stagiaires : 44 départs et 28 accueils. Quant aux échanges individuels d'enseignants ou de formateurs, ils sont encore faiblement développés, ce qui reflète, hélas, une situation générale.

On ne peut que recommander la présence de la dimension internationale dans toutes les filières et toutes les disciplines, en particulier pour les professeurs stagiaires des lycées et collèges. Fussent-ils de courte durée, les stages à l'étranger aident à la construction de nouvelles compétences professionnelles indispensables à un bon exercice du métier : travail sur projet en équipes pluridisciplinaires, utilisation des langues comme outil d'apprentissage de savoirs disciplinaires, réflexion sur la pratique par des observations dans des contextes variés. Les relations suivies avec des instituts de formation étrangers favoriseront l'organisation des échanges, tant dans le domaine de la formation initiale que dans ceux de la formation continue, de la recherche ou de l'action des formateurs.

X - CONCLUSION

Il existe bien, dans l'Académie de Grenoble, une politique universitaire de formation des maîtres dont la cohérence s'affirme de plus en plus autour de l'IUFM comme pivot. Celui-ci entretient des relations saines avec les autres établissements d'enseignement supérieur ; les principes de coopération sont clairement définis et la confiance existe entre les responsables. Cette évolution permet aux universités de mieux connaître l'ensemble des métiers de l'enseignement et les attentes de l'institution qui y prépare. C'est avec l'UJF que l'IUFM entretient les coopérations les plus denses et les plus fructueuses ; un exemple à suivre, en somme...

Enfin, c'est la réussite de la mission de formation continue des enseignants et le développement de recherches adaptées qui permettront à l'IUFM et aux universités d'assurer une formation professionnelle initiale de qualité pour des effectifs plus nombreux. Malgré un environnement jugé favorable, il ne faut pas ignorer les difficultés inhérentes à ce chantier complexe : héritage de cultures anciennes dans certaines composantes disciplinaires, problèmes classiques de moyens financiers et humains, choix des implantations géographiques et adaptation du patrimoine, heurt des cultures scolaire et universitaire. En coopération avec ses partenaires, l'IUFM de Grenoble paraît être en mesure de relever ces défis.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

VERS UNE
RECOMPOSITION
UNIVERSITAIRE
À GRENOBLE ?

La question de l'adaptation des structures universitaires actuelles aux évolutions qui se font jour dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est clairement posée lors de l'évaluation par le CNE du site universitaire grenoblois. Cette réflexion est de portée assez générale, puisqu'elle concerne autant la structuration interne des établissements que leur découpage en universités autonomes ayant des profils disciplinaires légués par trente années d'histoire universitaire française. Des interrogations portant sur le bien-fondé des découpages disciplinaires actuels (qu'ils soient internes à un établissement ou qu'ils concernent les frontières entre universités) apparaissent en effet de manière plus ou moins explicite dans les documents mis à la disposition du CNE pour cette évaluation. Certes, ces réflexions ne sont pas spécifiques au site grenoblois, et il convient d'abord de les inscrire dans le paysage national et européen.

I - L'ESPACE EUROPÉEN

Durant la dernière décennie, le développement des universités françaises fut, pour l'essentiel, le résultat conjoint d'une demande de formation supérieure croissante, d'une politique de contractualisation avec l'État dont on mesure aujourd'hui les vertus, et de l'essor des TIC. On peut y ajouter, s'agissant des universités, le choix d'une mutualisation des efforts de modernisation conduite d'un commun accord entre le ministère de tutelle et la CPU (Conférence des présidents d'université).

Pour la décennie à venir, le moteur de la croissance sera en partie européen. Trois événements récents sont à prendre en compte :

- le lancement du processus de convergence des systèmes d'enseignement supérieur : Sorbonne (1998), Bologne (1999), Prague (2001),..., Berlin (2003),... avec un grand rendez-vous fixé en 2010. Cette initiative, qui est à la fois intergouvernementale et universitaire à l'échelle européenne (au sens d'une "grande Europe"), concerne toute l'architecture du dispositif de formation supérieure (avec des niveaux de qualification reconnus et lisibles), mais aussi d'autres aspects de la vie des universités comme l'évaluation institutionnelle, l'évaluation comparative, etc. ;
- l'essor de l'Espace européen de la recherche qui, à travers les programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRD) successifs, devrait permettre aux universités de s'investir dans des domaines d'actions privilégiés, grâce à des "outils" qui paraissent bien adaptés à leurs capacités ;
- le processus d'élargissement de l'Union européenne qui offre d'ores et déjà un vaste terrain de coopérations potentielles en termes de recherche et de formation à tous les niveaux.

Cette perspective ne peut que susciter une réflexion fédératrice au sein des universités qui souhaitent légitimement "faire le poids" dans un contexte certes porteur de coopérations, mais aussi de compétition, où bon nombre de nos universités d'ancienne tradition apparaissent "incomplètes", pour reprendre une terminologie belge. Nous avons analysé la participation grenobloise aux programmes européens actuels : elle peut être qualifiée de bonne au niveau national, mais elle demeure moyenne à l'aune européenne de substantiels progrès sont à la portée des universités du site qui ont déjà su tisser de nombreux liens européens avec le soutien de l'Union européenne, mais aussi de la région Rhône-Alpes.

II - LE CONTEXTE GRENOBLOIS

En procédant à une lecture "transversale" du site scientifique et universitaire grenoblois, on acquiert la conviction qu'il constituerait un excellent terrain de mise en œuvre d'une coopération universitaire renforcée, pouvant graduellement conduire à une remise en cause des frontières universitaires actuelles.

Il faut peut-être éliminer d'emblée ce que l'on qualifierait volontiers de "rêve américain". L'idée d'"université fédérale" fut en effet lancée suite à un voyage d'étude en Californie, où ce modèle connaît la réussite que l'on sait. Il fut introduit dans les débats préparatoires à l'élaboration du programme U3M, avec le parrainage de personnalités ayant occupé, sur le site et ailleurs, des responsabilités importantes. La réponse des universités fut, semble-t-il, négative, ce que l'on peut comprendre en se fondant sur notre propre analyse. Le questionnement sur l'avenir du Pôle européen illustre bien la difficulté à insérer dans le dispositif institutionnel actuel un échelon supplémentaire disposant de réels pouvoirs de décision. Le leitmotiv devrait être celui de la simplification, et non celui de l'empilement des structures.

Un premier constat s'impose : malgré la multiplicité des établissements autonomes actifs sur le site grenoblois, au nombre de 25, l'esprit de coopération ne paraît pas s'être émoussé. Cela tient sans aucun doute au dynamisme des acteurs et à la longue tradition d'esprit coopératif qui s'est installée sur le site voici plusieurs décennies, avec la naissance des différentes universités. L'histoire des implantations universitaires et technologiques révèle combien fécond est le dialogue qui s'est établi avec les organismes de recherche, la municipalité et de grands industriels. La lecture du présent rapport, qui ne constitue pourtant pas une analyse exhaustive de toutes les "transversalités", illustre la richesse et la complexité du réseau des collaborations grenobloises. En faisant le décompte des projets inscrits au contrat de plan État-Région, on constate, par exemple, que plus de la moitié d'entre eux concernent deux ou plusieurs établissements ; on pourrait ainsi parler d'une mutualisation devenant de plus en plus incontournable dès lors qu'il s'agit de construire l'avenir.

Toutefois, l'impression prévaut que ce mode de fonctionnement atteint aujourd'hui ses limites et qu'il peut conduire un jour ou l'autre à des dysfonctionnements dont on perçoit quelques prémisses. Les faiblesses observées dans le pilotage d'un certain nombre de structures ou de projets ont été évoquées ; il y a aussi des interrogations, qui risquent de se muer en tergiversations, autour de l'avenir du Pôle européen ; on peut enfin relever le déficit de coopération universitaire sur un site comme celui de Valence, où l'engagement des différentes universités fut pourtant présenté comme exemplaire. Il ne faudrait pas que, au moment même où les universités doivent s'engager plus résolument dans un espace européen, elles soient mobilisées trop fortement par des problèmes locaux, liés à une certaine forme de "congestion coopérative" ! N'oublions pas qu'elles sont les plus exposées à pareil danger car elles sont, souvent en première ligne, partie prenante dans la quasi-totalité des actions communes.

Une seconde observation tient à la notion de taille critique d'une université, qui n'est pas déterminante en soi puisqu'elle est fortement corrélée avec le profil disciplinaire de l'établissement. Rassembler un large éventail de spécialités, et donc de compétences pour la recherche et la formation, est aujourd'hui plus qu'hier un avantage indéniable ; cela nous renvoie à la notion même d'université qui, comme il est rappelé dans un rapport du CNE, signifie universalité de la connaissance. Disposer d'une certaine forme de pluridisciplinarité est un réel atout par rapport aux évolutions qui s'affirment, tant en formation qu'en recherche. En proposant aux étudiants des "parcours de réussite" pour la construction desquels ils disposent d'un certain choix grâce à la mise en place généralisée d'unités d'enseignement capitalisables, on répond à une demande de formation plus ouverte culturellement et, semble-t-il, plus prisée sur un marché du travail en constante évolution. Les chercheurs savent depuis longtemps qu'il n'existe pas de frontières disciplinaires, et il est patent que de plus en plus de projets nécessitent la coopération de spécialistes aux profils variés, avec la précieuse coopération d' "agents catalyseurs" se situant résolument à l'interface de divers champs de connaissances. On pourrait citer maints exemples de réussites sur le territoire grenoblois, et l'on peut même affirmer que le fait d'appartenir à des institutions différentes n'est pas rédhibitoire, comme l'illustre la vie quotidienne de nombreux laboratoires mixtes.

Il reste qu'en analysant la situation du paysage universitaire grenoblois, comme l'ont fait les experts du CNE, on se dit que s'il fallait aujourd'hui rebâtir cet ensemble universitaire, rares seraient les arguments pertinents justifiant les lignes de partage actuelles. On peut certes évoquer le poids de l'histoire, mais on devrait aussi en tirer les leçons. Le CNE pense que de nouveaux progrès pourraient être accomplis si le site disposait au plus de deux grandes universités, l'une à dominante scientifique, médicale et technologique (INPG + UJF), l'autre regroupant lettres, langues et sciences humaines et sociales (UPMF + Université Stendhal). Le sentiment prévaut, en effet, qu'il serait plus simple et plus efficace d'assurer la réussite des grands projets déjà évoqués (MINATEC, MSH Alpes, MLC, etc..) en s'inscrivant dans la dynamique d'une grande ambition pour Grenoble. En raisonnant ainsi, toutes les universités seraient gagnantes et leur poids renforcé dans les collaborations et compétitions futures. Cela irait bien dans le sens de la simplification souhaitable, voire nécessaire, et du renforcement de la visibilité européenne¹. Il va de soi qu'il s'agit là d'une perspective ambitieuse, mobilisatrice et probablement "chronophage" dans un premier temps ; elle devrait être abordée avec pragmatisme et obtenir le soutien des responsables régionaux et nationaux.

¹ La récente création de l'École polytechnique de l'Université Grenoble I (nom d'usage : Polytech'Grenoble) en lieu et place de l'ISTG (Institut des sciences et techniques de Grenoble, école d'ingénieurs de l'Université Joseph Fourier), à côté de l'INPG, ne va pas réellement dans ce sens et contredit la recherche d'une meilleure visibilité internationale des établissements du site en créant une confusion avec l'Institut national polytechnique de Grenoble. Qui est Polytech'Grenoble ?

III - LE RÔLE DES ORGANISMES DE RECHERCHE NATIONAUX

Il a été peu question de la place prise par les organismes nationaux de recherche dans ce rapport sauf, cela va de soi, dans le chapitre consacré à la politique de recherche. Ceci reflète une situation nationale qui veut que, mis à part la coopération inscrite désormais dans les contrats de développement quadriennaux (pour le CNRS et, en partie, l'INSERM), les organismes nationaux définissent leur politique d'accompagnement de la recherche au niveau central, celle-ci pouvant se décliner localement dans le cadre de tel ou tel laboratoire, comme l'évoquera le rapport du CNER. Il en va ainsi des relations internationales, de la politique documentaire, de la politique d'innovation et de valorisation, de la formation continue des personnels... Ceci n'exclut pas des participations individuelles à des actions de formation, notamment au niveau doctoral, à des développements dans le secteur des TIC, mais cela n'engage pas directement les établissements de rattachement. On pourrait en quelque sorte évoquer une participation "à la carte" des EPST ou EPIC et de leurs personnels. Seul le CEA paraît s'impliquer plus fortement dans une véritable politique de site, si l'on en croit ses responsables. Il y a à cela deux raisons : le directeur du Centre grenoblois dispose d'une forte responsabilité déléguée sur le site, et d'un important pouvoir au sein même de l'institution ; d'autre part, les responsables ont compris que le développement d'un véritable campus sur le Polygone est le gage d'un partenariat renforcé avec les universités, qui sont pour la recherche une véritable source de jouvence, indispensable à la réussite du grand projet Minatec.

Au-delà de ce cas exemplaire, la CAPU (et non telle ou telle université !) devrait privilégier une ligne de conduite invitant les organismes de recherche à participer le plus possible à la construction de l'avenir, à l'occasion du développement (conception et mise en œuvre) de projets structurants. La mobilisation possible du vaste réseau de compétences grenobloises constitue bel et bien une des forces du site, lorsque les acteurs agissent dans la concertation et aboutissent, *in fine*, à un consensus.

Par ailleurs, les organismes de recherche ont été très présents dans les négociations du volet recherche du contrat de plan État-Région, où ils sont directement concernés par au moins 13 des 34 projets inscrits pour financement. Sur le seul site du Polygone, ce rapport est de 6 sur 7 ! Nous avons déjà évoqué la participation inégale de certains organismes au fonctionnement du GIP GPEUS (Pôle européen) et nous n'y reviendrons pas, sauf pour conclure que, dans la situation présente, ils ne joueront pas un rôle moteur dans une redéfinition du paysage coopératif grenoblois. Les universités doivent d'abord compter sur leurs propres ressources et sur les divers appuis que peuvent leur apporter les grands partenaires que sont la Région Rhône-Alpes et les ministères de tutelle.

IV - UNE MÉTHODE POSSIBLE

À court terme, les établissements du site vont préparer leur contrat de développement quadriennal. Celui-ci comprend, pour chaque établissement, un volet interuniversitaire élaboré d'un commun accord avec les universités partenaires. Le CNE pense qu'il serait plus judicieux de signer en commun un document rassemblant toutes les actions communes à soutenir, certaines d'entre elles pouvant d'ailleurs intéresser tel ou tel organisme national de recherche, d'autres institutions d'enseignement supérieur comme l'IUFM, voire le CROUS pour des domaines spécifiques de la vie étudiante. Les universités auraient néanmoins, comme par le passé, la responsabilité de la gestion des services en charge de la mise en œuvre. Mais, en traduisant leur volonté de coopération dans un document unique, elles en assurerait mieux la lisibilité.

Ce document pourrait aussi comporter en annexe des indications sur les réalisations en cours ou à venir, concernant la mise en œuvre du contrat de plan État-Région. Ceci constitue une partie essentielle du développement scientifique et universitaire, et concerne donc au premier chef les universités.

Si la perspective d'une redéfinition des découpages universitaires actuels rencontrait l'agrément des universités grenobloises, des crédits d'étude pourraient être inclus dans le contrat de développement interuniversitaire, ce qui placerait la tutelle et les établissements devant leurs responsabilités. En cas de succès, pourraient alors s'engager – en prenant le temps de maturation nécessaire et en sachant aussi s'adjointre des compétences extérieures – des études sur la refondation des universités grenobloises. Celles-ci devraient mobiliser un maximum d'acteurs afin que les conclusions, et surtout les réalisations ultérieures, soient portées par toute une communauté. À notre connaissance, ce serait "une première" de bon augure dans le paysage universitaire français.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Au terme de ce travail d'évaluation du site académique et universitaire de Grenoble, il est peut-être utile de rappeler que le présent rapport résulte d'un choix : celui de porter notre attention sur un nombre limité d'activités et de coopérations universitaires. Les missions cardinales des universités - enseignement et recherche - ont été décrites, analysées et évaluées dans les rapports du CNE consacrés aux cinq établissements de l'académie. La situation de l'IUFM est un peu particulière : il nous a semblé jouer le double rôle de trait d'union entre les universités (pour les questions de formation des maîtres) et d'interface avec les établissements d'enseignement secondaire, d'où la place un peu spéciale réservée à l'évaluation de cet établissement. Enfin, certains champs d'activité n'ont pu être étudiés, ce qui ne signifie en aucune façon que le CNE leur accorde une importance secondaire. Il en va ainsi, par exemple, de la communication scientifique et technique, pour laquelle le site grenoblois a su promouvoir, et depuis de longues années, de nombreuses réalisations de grande qualité. Il en va de même de la valorisation de la recherche, dont l'essentiel est décrit au sein des rapports dédiés aux différents établissements.

Le site grenoblois constitue en soi, nous l'avons souligné, un véritable réseau coopératif s'appuyant sur une tradition remontant à plusieurs décennies. Aussi n'est-il pas inutile de souligner que cette évaluation a permis de confirmer ou d'identifier un certain nombre de points forts et de "bonnes pratiques" que l'on aimerait pouvoir rencontrer sur tous les sites universitaires nationaux visités par le CNE. Ainsi :

- 1) La lecture des documents mis à la disposition du CNE et les rencontres sur le site ont révélé – ou confirmé – une culture universitaire faite d'engagement personnel, de dynamisme collectif, de créativité, d'esprit de coopération, de souci de la qualité. Tout ceci est assez remarquable pour être souligné. Le Colloque de prospective, organisé en juin 2001 à l'initiative du Pôle européen, en fut une bonne illustration. Il a permis, en particulier, de constater que bon nombre de lignes de force de la communauté scientifique et universitaire grenobloise puisent leur source à la fois dans une tradition de dialogue avec le monde des entreprises et des responsables politiques et dans une volonté d'innovation qui est souvent vécue comme l'aboutissement naturel des recherches conduites.
- 2) Esprit de coopération et recherche de la qualité se retrouvent dans les politiques mises en place pour les étudiants et les personnels ; elles concernent notamment l'accueil (avec l'aboutissement prochain du projet "EVE"), la culture, la santé, les activités physiques et sportives et le cas particulier des étudiants handicapés.
- 3) De même, dynamisme et innovation se conjuguent à travers un certain nombre de projets multiparténariaux ambitieux en matière de RDT (les plus emblématiques étant le projet Minatec et le développement du technopôle de Crolles), de politique documentaire (REDOC et BRAIN) et de nouvelles technologies de l'information et de la communication mises au service de l'innovation pédagogique (GRECO). Grenoble confirme ainsi sa vocation à être un pôle majeur dans le domaine du numérique en France et en Europe.
- 4) L'importance de la politique régionale conduite dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie mérite d'être citée en exemple, à la fois pour le volume du budget consacré (environ 60 millions d'€ par an pour l'Académie de Grenoble, soit environ 1% de l'effort budgétaire public total), pour le caractère judicieux des priorités affichées et mises en œuvre, enfin pour la bonne coopération instaurée avec les principaux acteurs, y compris ceux issus du monde des entreprises.
- 5) Les projets inscrits dans le 12^e contrat de plan État-Région répondent à la volonté de renforcer le secteur biologie-santé en s'appuyant sur les domaines d'excellence grenoblois que sont la physique, l'informatique, les mathématiques et l'ingénierie. De même, lettres et sciences humaines et sociales obtiennent un soutien important, surtout pour les développements situés sur l'Axe sud, autour de la Cité des territoires, de la plate-forme Multimédia et communication et des Métiers du livre. Cette politique, qui favorise la coopération entre disciplines et entre établissements publics, paraît judicieuse ; elle a pour but de rééquilibrer le profil disciplinaire du site, ce qui sera sûrement bénéfique pour son attractivité.

- 6) La notoriété du site grenoblois repose d'abord sur la qualité des personnes, attestée par l'obtention de nombreux prix, par la présence d'un contingent significatif de membres de l'Institut universitaire de France ou de l'Institut de France ; elle s'appuie aussi sur une productivité scientifique et technologique qui dépasse la moyenne nationale et sur une remarquable compétitivité pour l'obtention de contrats européens. À cela s'ajoute la présence valorisante de grands laboratoires et équipements européens, et de grandes entreprises de réputation internationale que le site a su attirer au cours des dernières décennies et jusque très récemment.

A priori, Grenoble dispose donc de tous les atouts pour anticiper l'avenir et créer des modèles nouveaux de coopération autour de pôles, de réseaux et de territoires, comme le suggérait le recteur Armand Frémont, "grand témoin" du Colloque de prospective de juin 2001. Pourtant, les visites des experts aboutissent à des appréciations convergentes portant sur un certain nombre de déséquilibres ou déphasages (entre le discours et la réalité observée, entre l'ambition affichée et les moyens alloués, entre la volonté de coopérer et celle de conserver son indépendance,...) et de freins structurels et organisationnels qui risquent d'entraver les innovations futures. Certes, l'anticipation et le mouvement sont toujours générateurs de déséquilibres et de tensions, mais la complexité grenobloise doit être considérée avec beaucoup d'attention : elle peut être vue comme une force, une source de richesse, mais elle peut également conduire à un manque patent de lisibilité, au découragement des acteurs, voire à l'enlisement ou l'échec de projets pourtant prometteurs *a priori*. Il est donc du devoir du CNE d'appeler les responsables à la vigilance et, s'il fallait ne retenir qu'une recommandation générale, elle s'articulerait autour des objectifs suivants : **l'allègement, la simplification et la lisibilité (intérieure et extérieure) de structures coopératives durables, au sein desquelles des mécanismes clairs de pilotage et de prise de décision auront été précisés.**

Alors que les universités de l'Académie de Grenoble préparent leur projet de contrat de développement quadriennal, ce rapport transversal a d'abord pour objectif, comme nous l'avons annoncé, de constituer une aide à la réflexion et à la décision pour les équipes de responsables universitaires. En conclusion, outre la recommandation d'ordre général ci-dessus énoncée, le CNE formule donc un ensemble de recommandations pouvant contribuer à la progression dans les secteurs concernés :

- 1) Les universités doivent prendre toutes mesures susceptibles d'améliorer leur attractivité auprès des étudiants des différents cycles ; à cet effet, il est important d'analyser les flux d'échanges avec les régions voisines de France et de l'étranger, à différents niveaux d'études supérieures, et d'en tirer les leçons pour l'avenir. Pour l'instant, les seules données disponibles sur le site concernent les choix des nouveaux bacheliers.
- 2) Universités et collectivités ont fait le choix, au sein de l'agglomération grenobloise, du développement de structures relevant de l'enseignement supérieur le long de l'Axe sud. Il faudra remédier au plus vite à l'absence d'équipements d'accompagnement de la vie étudiante dans cette zone urbaine, sous peine d'aboutir à une forme de marginalisation frappant ces implantations dont certaines, en particulier l'Institut de la communication et des médias, paraissent déjà bien isolées.
- 3) Beaucoup de structures et d'initiatives concourent à assurer une bonne qualité de la vie étudiante à Grenoble ; des progrès restent néanmoins à accomplir en matière de logement, de transport et de participation étudiante au gouvernement des universités et de leurs composantes.
- 4) Les universités grenobloises disposent de nombreux atouts pour construire une politique interuniversitaire des langues pour non-spécialistes qui puisse répondre à la demande étudiante et à celle des personnels, ainsi qu'à la volonté des établissements de renforcer la dimension internationale du site ; les réflexions actuellement en cours doivent associer les acteurs concernés et trouver leur aboutissement dans le prochain contrat quadriennal.
- 5) Le projet GRECO connaît d'ores et déjà une ampleur et un rayonnement qui suscitent beaucoup d'attentes de la part des usagers et partenaires. Le site joue une part importante de sa réputation nationale et internationale sur la réussite de ce projet dont la montée en puissance fut spectaculaire. Il sera donc essentiel, dans un proche avenir, de veiller à la bonne organisation structurelle d'un dispositif déjà complexe, en identifiant bien les différents niveaux décisionnels et en assurant un contact confiant et efficace avec les responsables pédagogiques des établissements. De plus, l'accès des étudiants à des équipements informatiques communs doit être développé, tant dans les résidences universitaires que dans les bibliothèques.

- 6) Pour assurer leur mission de formation continue, les universités de l'Académie de Grenoble ont fait le choix de s'appuyer sur un double réseau : celui des Services de formation continue propres à chaque établissement et celui des Maisons de la formation continue, à vocation interuniversitaire. Il importe de bien clarifier les compétences respectives, pour l'efficacité de l'action, mais aussi et surtout dans un but de bonne communication extérieure. Celle-ci doit d'ailleurs être renforcée, avec l'ambition, vu les domaines d'excellence du site, d'aller bien au-delà des cercles régionaux.
- 7) Les politiques documentaires grenobloises présentent d'importants motifs de satisfaction liés, par exemple, au dynamisme des deux SICD et au caractère innovant du réseau REDOC. Toutefois, face aux enjeux de la communication électronique et aux initiatives variées qu'elle génère, il devient urgent de mettre en place les instances de pilotage et de coordination qui semblent aujourd'hui manquer.
- 8) Grâce à sa recherche, ses contrats de coopération à l'échelle mondiale, ses grands équipements scientifiques et ses entreprises de haute technologie, le site grenoblois jouit d'une réputation internationale. Pourtant, Grenoble ne dispose pas encore d'une véritable stratégie d'internationalisation dont un Pôle, confirmé dans ses missions, pourrait être le porteur. Les réflexions entourant la mise en œuvre du projet de Maison de l'international devraient conduire à l'adoption de cette stratégie commune, après élaboration d'un véritable tableau de bord de l'international, qui fait actuellement défaut.
- 9) À l'aube d'une période où les établissements d'enseignement supérieur et de recherche vont connaître, en France mais aussi partout en Europe, un important renouvellement démographique de leurs cadres, le site grenoblois doit se préoccuper de son ouverture et de son attractivité vis-à-vis de professeurs et de chercheurs. Cet objectif sera d'autant mieux atteint que les universités et les organismes de recherche sauront se mobiliser conjointement, par la mise en place d'une politique concertée de recrutement, de portée pluriannuelle.
- 10) Il est urgent de clarifier le rôle que devront jouer, à l'avenir, les différentes structures de coopération – CAPU, Pôle européen et Grenoble-Universités –, car les missions à assurer ne doivent souffrir d'aucune discontinuité. Le bilan présenté par le Pôle européen est apparu positif aux yeux du CNE, mais aussi des collectivités consultées (Région et Métro) et de certains organismes de recherche. En revanche, la formule actuelle de présidence tournante ne semble plus adaptée pour assurer avec efficacité les nombreuses tâches de coopération interétablissement confiées au GIP.
- 11) Enfin, la question plus globale de la recomposition institutionnelle au sein de l'ensemble universitaire grenoblois, pouvant aboutir à la refondation en deux grandes universités, ne peut trouver sa réponse qu'au sein même de la communauté universitaire. À travers ce rapport sur le site grenoblois et les rapports consacrés aux établissements universitaires de l'Académie de Grenoble, le CNE a souhaité présenter une analyse objective de la situation, en ne méconnaissant pas les difficultés de l'exercice, mais en soulignant aussi combien le site grenoblois pourrait bénéficier des retombées positives de ce qui apparaît comme étant un pari sur l'avenir. L'association des sciences et des sciences de l'ingénieur se retrouve dans les meilleures universités scientifiques et technologiques mondiales ; quant au vaste secteur des lettres et des sciences humaines et sociales, une meilleure visibilité grenobloise est souhaitable, en particulier face à des métropoles attractives en ce domaine, et proches de Grenoble, comme Lyon et Aix-en-Provence. C'est pourquoi **le CNE recommande la mise en chantier de cette réflexion statutaire autour de projets**. Cette réflexion serait, quoi qu'il arrive, bénéfique pour l'ensemble des acteurs et responsables.
- En affichant leur volonté de coopération dans un contrat de développement et de coopération commun aux quatre universités grenobloises, signé avec le ministre de tutelle en même temps que les contrats quadriennaux, les présidents des universités démontreraient que Grenoble n'est pas seulement une capitale de l'innovation scientifique et technologique. Pareille initiative traduirait d'ailleurs une réalité forte qu'il convient de garder en mémoire tout au long de ce rapport : les universités grenobloises ont su promouvoir, bien avant que cela ne devienne une "ardente obligation", une coopération réussie et innovante en bien des secteurs de la vie universitaire. Les critiques et suggestions contenues dans ce rapport sont donc avant tout des incitations à demeurer dans le peloton de tête des universités françaises... et européennes !



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

LISTE
DES
SIGLES

ARADIN	Agence régionale pour le développement des industries numériques
BM	Bibliothèque municipale
BRAIN	Bibliothèque Rhône-Alpes d'information numérique
BU	Bibliothèque universitaire
CAA	Centre d'auto-apprentissage
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion d'informations scientifiques et techniques
CADUAG	Comité pour l'aménagement et le développement universitaire de l'agglomération grenobloise
CAPU	Conférence académique des présidents d'université
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCP	Certificat de compétences professionnelles
CCSTI	Centre culturel, scientifique, technique et industriel
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CELAIO	Cellule d'accueil, d'information et d'orientation
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications
CHU	Centre hospitalier universitaire
CICG	Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CLES	Certificat de compétence en langues pour l'enseignement supérieur
CLUSTER	Consortium liant des universités de sciences et technologie pour l'enseignement et la recherche
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNER	Comité national d'évaluation de la recherche
CNET	Centre national d'études des télécommunications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COPIL	Comité de pilotage
COTRAO	Communauté de travail des Alpes occidentales
CPER	Contrat de plan État-Région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CRI	Centre de ressources informatique
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRSSA	Centre de recherche du service de santé des armées
CSI	Conseil scientifique international du GPEUS
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CUEF	Centre universitaire d'études françaises
CUEFA	Centre universitaire d'enseignement et de formation pour adultes
CUIDEP	Centre universitaire d'information et de documentation sur l'éducation permanente
CURA	Conférence universitaire des recteurs d'académie
DAFCO	Délégation académique à la formation continue
DDE	Direction départementale de l'équipement
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplômes d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DRAC	Direction régionale de l'action culturelle
DUT	Diplôme universitaire de technologie

ECTS	<i>European Credit Transfert System</i>
ED	École doctorale
EMBL	<i>European Molecular Biology Laboratory</i>
ENSA	École nationale supérieure des arts et métiers
EPIC	Établissement à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technique
ESRF	<i>European Synchrotron Radiation Facility</i>
EVE	Espace vie étudiante
FC	Formation continue
FLE	Français langue étrangère
GIP	Groupement d'intérêt public
GAN	<i>Grenoble Network Initiative</i>
GPEUS	Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique
GRECO	Grenoble campus ouvert (Projet TICE)
GUFC	Grenoble Universités - Formation continue
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technicien, ouvrier et de service
ILL	Institut Laue-Langevin
INIST	Institut d'information scientifique et technique
INPG	Institut national polytechnique de Grenoble
INRA	Institut national de recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
INRP	Institut national de recherche pédagogique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IP	<i>Internet protocol</i>
IRAM	Institut de radio-astronomie millimétrique
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
LCMI	Laboratoire des champs magnétiques intenses
LIDILEM	Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles
LIDSET	Laboratoire interdisciplinaire de didactique des sciences expérimentales et de la technologie
LVE	Langues vivantes étrangères
Métro	Grenoble-Alpes-Métropole (communauté d'agglomération de Grenoble)
MFC	Maison de la formation continue
MINATEC	Micro- et nano-technologies
MIRA	Mobilité internationale Rhône-Alpes
MLC	Maison des langues et des cultures
MSH Alpes	Maison des sciences de l'homme des Alpes
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OST	Observatoire des sciences et des techniques

PCRD	Programme-cadre de recherche et de développement
POL	Politique ouverte des langues
REDOC	Réseau documentaire du site de Grenoble (initialement REDOG)
REDOST	Réseau documentaire scientifique et technique
RENATER	Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche
SAUH	Service d'accueil universitaire des étudiants handicapés
SCD	Service commun de documentation
SCUIOP	Service commun universitaire d'information et d'orientation professionnelle
SFC	Service de formation continue
SICD	Service interuniversitaire commun de documentation
SIGDU	Service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire
SIO	Service d'information et d'orientation
SIUAPS	Service interuniversitaire des activités physiques et sportives
SMHG	(Domaine universitaire de) Saint-Martin d'Hères – Gières
STS	Section de technicien supérieur
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UFR	Unité de formation et de recherche
UJF	Université Joseph Fourier – Grenoble I
UPMF	Université Pierre Mendès France – Grenoble II



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

RÉPONSE
DE LA CONFÉRENCE
ACADEMIQUE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ

Eléments de réponse au rapport du CNE sur l'évaluation du site universitaire de Grenoble

De la “congestion coopérative” à un pilotage politique et opérationnel de site

Pour la première fois, le site universitaire de Grenoble est l'objet d'une évaluation.

C'est la reconnaissance de la richesse d'une coopération inter universitaire déjà ancienne et la conférence académique des présidents d'universités est très attentive à saisir, grâce aux observations formulées, l'opportunité d'enrichir et de conforter son action au bénéfice du site et des quatre établissements qui le composent.

La période dans laquelle intervient cette évaluation n'est pas anodine. Les quatre établissements et “le site” doivent négocier leur prochain contrat quadriennal et ont donc été amenés à proposer un projet au ministère. Le renouvellement du GIP du pôle européen début 2003 convie les universités et leurs partenaires locaux (organismes de recherche, collectivités, entreprises) à redéfinir, à la lumière de l'expérience, leur mode de partenariat.

Cela signifie qu'entre la première visite des experts en janvier 2001 et la réception du rapport en juillet 2002, les établissements comme les structures de coordination inter universitaires ont dû, notamment pour déposer leur projet de contrat au printemps 2002, formuler des axes de développement, décliner un certain nombre d'actions dont certaines sont déjà en cours de réalisation.

La lecture du rapport permet de noter que les réflexions produites sur le site sont souvent en phase avec des éléments de constat produits par le CNE et que les actions engagées en 2002 sont conformes à certaines des observations et recommandations du CNE. La richesse du rapport doit permettre à la conférence des présidents d'université de poursuivre sa démarche de construction d'une politique de site lisible.

Cette évaluation dite transversale intervient à deux niveaux. Elle s'intéresse à la coopération universitaire à travers :

- les différents axes stratégiques et actions conduites de façon inter universitaire sur les thématiques qui font l'objet d'une politique de site,
- son organisation en services inter universitaires, projets communs et structures de coordination.

La réponse proposée est structurée autour des axes suivants, selon l'ordre proposé par le rapport.

I - LES SERVICES ET STRUCTURES D'INTÉRÊT COMMUN

Le CNE met en évidence la difficulté de lisibilité du site due à l'existence de trois structures. La conférence académique des présidents d'université, très ancienne, dont on mesure "les limites académiques" a valu très tôt à Grenoble son exemplarité de fonctionnement inter universitaire. Le pôle européen et scientifique de Grenoble qui, depuis 1992, permet aux universités d'avoir des actions partagées avec ses partenaires. et enfin "Grenoble Universités", apparue plus récemment sous forme d'une charte que les présidents avaient souhaitée dans une volonté de rendre plus forte l'identité du site universitaire.

À l'évidence, les présidents l'ont observé comme les experts du CNE, la répartition des rôles entre le pôle européen et "Grenoble Universités" n'est pas suffisamment clarifiée pour permettre aux partenaires extérieurs de s'y retrouver. "Grenoble-Universités" peut être définie comme une signature de l'inter universitaire Grenoblois.

L'articulation de la conférence académique, structure informelle dont la plus grande majorité des décisions ont des incidences sur le site (et non sur l'Académie) avec Grenoble universités et le pôle doit être redéfinie.

C'est pourquoi les présidents d'université ont décidé dès septembre 2002 de plusieurs mesures qui s'inscrivent dans la démarche fortement suggérée par le CNE :

- distinction de la présidence du pôle et de la présidence de la conférence académique des présidents d'universités ;
- distinction de la fonction de délégué général de la CAPU de celle de la direction du pôle européen ;
- conduite d'une analyse stratégique et organisationnelle qui doit déboucher en février 2003, à la mise en place d'une nouvelle organisation inter universitaire qui s'appuie sur un projet de développement universitaire de site ; ce projet sera proposé aux partenaires et finalisé avec eux dans le cadre du renouvellement du GIP du pôle européen ;
- réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'aide au pilotage avec construction d'un système d'information et d'aide à la décision.

II - LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU DÉVELOPPEMENT INTER UNIVERSITAIRE

II-1 LA POLITIQUE DES LANGUES

La préoccupation manifestée par le CNE quant à la construction d'une politique de site en langues pour les publics non-spécialistes est largement partagée par les Présidents d'Université qui ont déjà engagé une réflexion visant à mettre en oeuvre une offre de formation inter universitaire adossée à :

- l'utilisation fédérative plus efficiente des outils avec une programmation des activités en permettant un usage plus intensif ;
- l'émergence d'une équipe pédagogique "Politique Ouverte des Langues" autour du Centre d'auto apprentissage pour la production de ressources pédagogiques, particulièrement dans le domaine multimédia ;
- la dynamique créée par la certification des compétences en Langues (CLES).

D'ores et déjà des actions sont lancées, avec des avancées significatives, notamment un projet de développement de l'apprentissage en autonomie guidée conduit par l'Université Stendhal en partenariat avec l'UJF pour, dans un premier temps, l'allemand, l'espagnol et l'italien avant d'être, par la suite, étendu à d'autres langues."

II-2 ASPECTS DE LA VIE ETUDIANTE

Grenoble n'échappe pas, comme d'autres sites, à la faible implication des étudiants dans la vie universitaire. L'ouverture de la nouvelle maison des étudiants (EVE) début 2003 et l'association très étroite des étudiants à la gestion de cet équipement renforceront cette autre forme de citoyenneté qu'est l'engagement associatif des étudiants, déjà extrêmement fort à Grenoble (notamment grâce à l'accompagnement apporté par le Pôle à ces activités associatives étudiantes.)

Concernant la relative faiblesse des investissements du CPER dédiés au logement étudiant, les universités, conscientes des difficultés de logement des étudiants dans l'agglomération, relancent à travers le Pôle leur concertation avec les collectivités du site, la préfecture, la région et le CROUS afin de faire émerger de nouveaux projets susceptibles de répondre à la demande étudiante et d'inciter les collectivités à la prendre en compte dans leurs politiques et projets d'urbanisme et de logement.

II-3 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le projet Greco :

L'orientation suggérée “*vers des services qui prennent “racine” dans les institutions*” correspond exactement à celle proposée pour la seconde phase (2003-2006) du projet GreCO à travers le projet de transfert des services, outils mis en place dans sa première phase (1999- 2003) dans des structures existantes ou à créer en inter universitaire.

Le dispositif organisationnel et de pilotage actuel sera forcément adapté aux nouvelles missions du projet.

II-4 LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE DANS L'ACADEMIE

La nouvelle organisation de la politique de formation continue inter universitaire prend la forme d'un réseau déployé dans des Maisons de la Formation Continue (MFC) implantées dans les principaux centres universitaires de l'Académie. Cette organisation doit permettre la mise en œuvre d'une politique concertée, en respectant les champs disciplinaires et l'activité propre à chaque université pilotée par son service de formation continue.

Le travail sur la subsidiarité des structures, suggéré par le rapport, permettra d'assurer une lisibilité régionale et nationale de l'offre de formation continue universitaire.

II-5 POLITIQUES ET COOPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

Pour traiter de manière efficace les enjeux de la communication et des bibliothèques numériques, les universités de Grenoble comme celles de la région Rhône-Alpes considèrent pertinent le niveau régional. Elles ont mis en place , sous l'autorité de la CURA qui joue le rôle de comité de pilotage de l'ensemble des projets régionaux la concernant, un comité d'établissement pour la direction du projet régional BRAIN (Bibliothèque Rhône-Alpine d'Information Numérique). Chaque président ou directeur d'établissement de la région a un représentant dans ce comité qui a été confié à Yves Chiaramella, professeur à l'université, chargé de mission par la conférence académique pour le dossier BRAIN. Le projet BRAIN vise au développement du patrimoine d'informations numérisées des établissements, ainsi qu'à la mise en place de moyens d'accès modernes à toutes les sources d'informations numériques pertinentes pour les activités académiques de formation et de recherche.

Il développe naturellement ces activités en étroite intelligence avec les actions nationales engagées sur ce thème (notamment les actions du réseau national d'acquisition COUPERIN, les initiatives et recommandations de la CPU). Le projet BRAIN est soutenu par la région Rhône-Alpes en interaction forte avec le projet ENCORA (Environnement numérique commun Rhône-Alpes).

II-6 LA DIMENSION INTERNATIONALE DU SITE GRENOBLOIS :

Conscients du rôle structurant de l'international pour un site comme Grenoble, les universités, au-delà du renforcement de leur politique de communication, portent, dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Grenoble et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires, le projet de maison de l'international, qui améliorera l'attractivité du site et la cohérence des actions des différents acteurs. Les premiers services seront en place début 2005. Les universités ont également relancé la réflexion sur la mise en valeur des pôles d'excellence du site, souhaitée par les membres du GIP.

III - VERS UNE RECOMPOSITION UNIVERSITAIRE À GRENOBLE

Les universités grenobloises ont le choix entre deux stratégies. Elles peuvent suivre les recommandations du CNE qui suggère le regroupement de l'UJF et de l'INP Grenoble d'une part, et de l'UPMF et de Stendhal d'autre part, cette proposition n'étant qu'une étape vers la mise en place d'une seule université sur le site. Cette approche a l'avantage clair d'aboutir à une ou deux universités de grande taille ayant une offre de formation diversifiée.

L'autre voie, en cohérence avec celle que les présidents ont choisie de prendre pour le prochain contrat quadriennal, consiste à revisiter l'ensemble du dispositif inter universitaire pour clarifier ses missions et préciser son mode de pilotage au service d'un projet global de site. Ce mode de fonctionnement de nature fédérale a réussi à Grenoble, le passé récent prouve qu'aussi bien en formation qu'en recherche, des collaborations fortes et vivantes existent entre les universités du site. Ces collaborations ont donné le jour à des projets exemplaires, souvent pionniers en France. Les présidents des quatre universités grenobloises ne sont pas persuadés que deux, voire une seule université, réuniraient les conditions d'un dialogue plus constructif entre les disciplines. Ils souhaitent privilégier un mode de fonctionnement fort, en réseaux, où chaque université gardera ses spécificités au service de l'offre globale de formation du site. Cette offre de formation sera décrite par un portail numérique local et régional. Concernant la recherche, la tradition grenobloise s'appuie sur les forces des universités, des organismes, voire des industries, pour concevoir et porter des projets la plupart du temps d'ampleur internationale. La dimension de ces projets dépasse très souvent le cadre universitaire, et là encore, c'est un fonctionnement de nature "collaborative" qui est de mise.



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986
L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987
L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988
L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990
L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991
L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993
L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994
L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996
L'université de La Rochelle*, 1997
L'université de technologie de Troyes*, 1998
L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

- L'École française de Rome, 1986
- L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
- L'École normale supérieure, 1990
- L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
- L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
- L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
- L'École française d'Athènes, 1991
- L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
- L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
- L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
- L'École des Chartes, 1992
- L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
- L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
- L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
- Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
- Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
- Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
- L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
- L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
- L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
- L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
- L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
- L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
- Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
- L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
- L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
- L'École centrale de Lyon*, 1996
- L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
- Le Palais de la découverte*, 1997
- La Casa de Velázquez*, 1997
- L'École française d'Athènes*, 1997
- L'École française de Rome*, 1997
- L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
- L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
- L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
- L'École nationale de formation agronomique*, 1999
- L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999
- L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
- L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
- L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
- L'École supérieure du bois, 2000
- L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
- L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
- L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
- L'IUFM du Pacifique*, 2000
- L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
- L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
- L'IUFM d'Auvergne, 2000
- L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000
- L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
- L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
- L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
- L'IUFM de Bretagne*, 2001
- L'IUFM du Limousin*, 2001
- L'IUFM de La Réunion*, 2002
- L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
- L'École centrale de Paris, 2002
- L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

Les évaluations de retour

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
- L'université de Nantes, 1995
- L'École centrale de Nantes, 1995
- L'université Rennes I, 1995
- L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
- L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
- L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
- L'université Lumière-Lyon II*, 1997
- L'université de technologie de Compiègne*, 1998
- L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
- L'université de Rouen*, 1998
- L'université du Havre*, 1998
- L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
- L'université de Caen*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998	Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999	Rapport au Président de la République, 1996
L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000	Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001	Rapport au Président de la République, 1998
L'université de Limoges*, 2001	Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999
L'université de Savoie*, 2002	
L'université des Antilles et de la Guyane, 2002	
L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002	
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002	
L'université Grenoble III - Stendhal, 2002	
L'université de la Réunion, 2002	

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998
Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

BULLETINS n° 1 à 34

PROFILS n° 1 à 55



LE SITE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Michel PINAUD

Madame Claude GAUVARD

Monsieur Marcel PINET

Monsieur Pierre GILSON

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Louis WALTER

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin